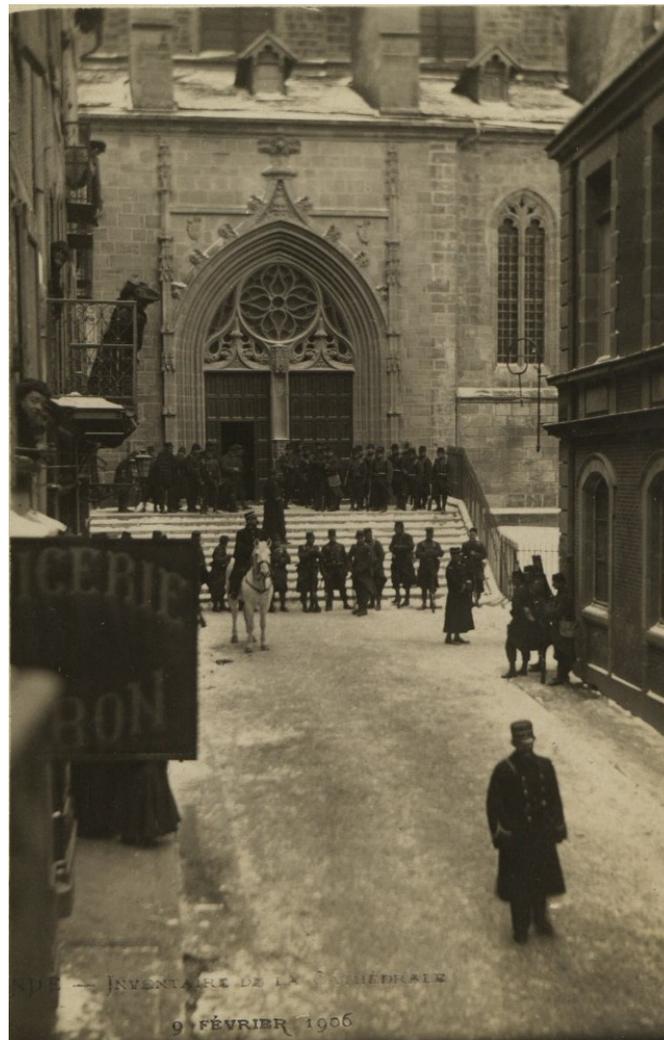


Mémoire de Master 1 - histoire des civilisations modernes et contemporaines -

## La Séparation des Églises et de l'État : Les inventaires en Lozère - 1906 -



*Carte postale de l'inventaire de la Cathédrale le 9 février 1906, 17 Fi Mende 44, (Archives départementales de la Lozère)*

**Sous la direction de Monsieur Philippe Foro, soutenu à l'Université Toulouse-II Jean Jaurès à Toulouse le 4 juillet 2016.**

**Remerciements**

Un merci tout particulier à mon directeur de mémoire M. Foro. Sa grande disponibilité et son dévouement m'ont assurément permis de passé une belle année universitaire. J'ai le plaisir de citer la Maison Diocésaine de Mende où se trouvent les archives de l'évêché. Un grand merci à tout le personnel pour son accueil toujours chaleureux et convivial. Je salue en particulier l'archiviste du diocèse, le Père Baptiste Laurans. C'est un plaisir de travailler et d'échanger ensemble. Un merci aussi aux prêtres qui m'ont parlé du passé religieux de la Lozère. Leurs témoignages rendent un passé vivant et passionnant.

Merci au personnel des archives départementales et au service des archives de la municipalité de Mende qui se montrent disponibles.

Un grand merci aux médias locaux : *la Lozère Nouvelle* et RCF Lozère. J'ai pu consulter tous les numéros de *La Croix de la Lozère* grâce au concours de Claude Donnadiou directeur du journal. Ces deux médias se montrent curieux et valorisent mon travail par diverses interventions. Je l'ai en remercie.

Un grand merci à mes deux correctrices et lectrices Marie et Roselyne. Ces diverses relectures sont des moments de travail mais surtout de grandes convivialités et d'amitiés.

Enfin, un merci à ma famille et mes ami(e)s qui me sont toujours d'un grand soutiens.

## **SOMMAIRE**

Introduction.....	p. 4
-------------------	------

Partie I : Bibliographie et sources.....	p. 9
Partie II : Historiographie.....	p. 33
Partie III : Etude de cas.....	p. 57
Conclusion.....	p. 81
Annexes.....	p. 83

## INTRODUCTION

« Vous connaissez l’histoire de cette maison qui marque le paysage mendois depuis un peu plus d’un siècle. (...) Vous savez comment Monseigneur De Ligonès a dû la défendre bec et ongle contre la nationalisation des biens d’Eglise en 1905 et comment il a obtenu gain

de cause en justice<sup>1</sup>. » M<sup>gr</sup> François Jacolin<sup>2</sup> rappelle dans son discours la figure du Supérieur du Grand-séminaire de Mende (1881-1906). En effet M<sup>gr</sup> De Ligonès<sup>3</sup> en prévision de la Séparation, fonde une société privé qui protège le bâtiment d'une nationalisation. Ce rappel de l'histoire témoigne d'une mémoire encore vive en Lozère sur la question de la Séparation.

Le mot « séparation » peut être défini ainsi : « Considérer comme étant à part, comme ne devant pas être confondues<sup>4</sup>. » En clair c'est une rupture entre deux parties, elles doivent vivre indépendamment l'une de l'autre. L'étude de cette rupture, j'ai souhaité l'étudier sur le plan national et départemental.

Sur le plan national, je me suis toujours intéressé à analyser et à comprendre les rapports entre la politique et les religions. Les luttes de pouvoirs et d'influences entre le spirituel et le temporel jalonnent l'histoire de France (gallicanisme, ultramontanisme). Enfin, j'ai toujours apprécié l'histoire des prémices de la III<sup>e</sup> République. Ainsi, des personnalités politiques comme Émile Combe, Georges Clemenceau, Jean Jaurès montrent une sacralisation de la république qui semble pour eux intouchable. Celle-ci est mise en péril par le pouvoir ecclésiastique. En effet, l'Église se sent persécutée depuis la Révolution, les catholiques prônent une foi missionnaire et militante à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle. Cette lutte entre anticléricalisme et catholicisme est intéressante car elle est représentative d'un contexte où les passions s'exacerbent : lois Jules Ferry (1881-1882), affaire Dreyfus (1894-1906), Séparation des Églises et de l'État (1905-1906).

Il est judicieux de voir au cours de cette étude que les germes de la Séparation datent de la Révolution notamment de la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen<sup>5</sup>.

A ce sujet, une première séparation est effective en 1795 par la Convention<sup>6</sup>. Par la suite, le Concordat<sup>7</sup> de Napoléon Bonaparte permet une stabilité religieuse durant un siècle. Puis, cet accord est remis en cause par notamment la gauche radicale qui souhaite appliquer une séparation entre État et cultes. La loi est votée par le parlement le 3 juillet, par le Sénat le 9 décembre et publiée au journal officiel le 11 décembre 1905.

Inévitablement la question de la Séparation est en lien avec la laïcité, c'est une passion française. Tout au long du XX<sup>e</sup> siècle la question de la laïcité jalonne les débats, les

---

<sup>1</sup> Discours de M<sup>gr</sup> François Jacolin pour l'inauguration de la Maison diocésaine, *Eglise en Lozère*, 3 novembre 2015.

<sup>2</sup> Sacré évêque de Mende le 18 mars 2007.

<sup>3</sup> Charles Du Pont De Ligonès est né le 3 octobre 1845 à Mende. Il est ordonné prêtre le 5 août 1877. Il est nommé Supérieur du Grand-séminaire de 1881 à 1906. Il fonde le 9 mai 1905 la société immobilière de Mende. A la suite de l'inventaire réalisé le 5 février 1906, un procès va avoir cours jusqu'en 1912. Il obtient gain de cause contre l'Etat. Ensuite, il est nommé évêque de Rodez. A ce propos, il est sacré évêque à Saint Pierre de Rome par les mains du pape Pie X le 25 février 1906. Il fait partie des quatorze évêques nommés et sacrés par Pie X. Il meurt le 4 février 1925 à Rodez.

<sup>4</sup> *Le petit Robert*, 2008.

<sup>5</sup> Article X : Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

<sup>6</sup> 29 pluviôse de l'an III, 17 février 1795.

<sup>7</sup> Accord signé le 15 juillet 1801 entre Napoléon Bonaparte et le pape Pie VII.

polémiques, les discours (écoles « libres » / écoles laïques, l'islam et la République, racines chrétiennes de l'Europe). En conséquence, ce sujet dépasse largement le cadre des historiens. En outre, des philosophes, journalistes et écrivains tentent d'analyser la question.

Sur le plan départemental, pourquoi avoir choisi la Lozère ? Tout d'abord, c'est la terre de mes aïeux, j'y suis très attaché. De même, avoir un exemple local sur la réception de la Séparation me semble pertinent pour une étude précise. Enfin, son histoire politique et religieuse m'a toujours fasciné. Ce sont en effet des combats si difficiles qui parcourent l'histoire du département : Guerres de religions, Révolution, luttes entre catholiques et anticléricaux. Justement, j'ai choisi la crise des inventaires qui révèle bien ces trois grands chapitres de l'histoire lozérienne.

De plus, j'apprécie ses spécificités géographiques. La Lozère<sup>8</sup> est située dans le sud-est du Massif-Central, sa singularité s'exprime notamment par la diversité de ses paysages: l'Aubrac, la Margeride, la vallée du Lot, les Gorges du Tarn, les Causses et les Cévennes. En outre, la Lozère est aussi appelé le pays des sources, beaucoup de rivières prennent leur source dans ce département comme le Tarn, le Lot (affluent de la Garonne) et l'Allier (affluent de la Loire)<sup>9</sup>.

En 1906, la Lozère est composée en grande majorité de cultivateurs pauvres qui souffrent de l'exode rural. En ce sens, nous pouvons donner deux chiffres significatifs. Lors du recensement de 1851, la Lozère compte 144 705 habitants contre 128 016 en 1906<sup>10</sup>. En cinquante ans le département perd plus de 16 000 habitants. Néanmoins, la Lozère est désenclavée grâce au chemin de fer. Celui-ci permet des déplacements rapides, désormais la majorité des villes et villages possèdent une gare. Toutefois, c'est aussi un vecteur d'exode car de nombreux habitants émigrent de la Lozère dans les départements du Gard et de l'Hérault pour cultiver notamment les vignobles<sup>11</sup>.

La préfecture est la ville de Mende<sup>12</sup>, c'est la commune la plus peuplée, elle compte 7 007 habitants en 1906<sup>13</sup>. Il faut ajouter les deux sous-préfectures: Marvejols 3 643 habitants<sup>14</sup> et Florac 1 840 habitants<sup>15</sup>. Concernant notre sujet la ville de Mende est très intéressante car les

---

<sup>8</sup> Voir annexe 1, p. 85.

<sup>9</sup> « La Lozère surnommée Pays des sources. », consulté le 13/06/2016, publié sur le site [www.lozere.fr/](http://www.lozere.fr/).

<sup>10</sup> Arch. dép. Mende, Classeur : [population](#).

<sup>11</sup> CHABROL Jean-Paul, (Dir., Colloques), *Populations et migrations de lozériens : de l'ancien régime à nos jours*, Mende, Archives départementales de la Lozère, 1993.

<sup>12</sup> Voir annexe 2, p. 86.

<sup>13</sup> BARDET Jean-Pierre, *Paroisses et communes de France : Lozère*, Paris, CNRS-Editions, 1982, p. 200.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 195.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 160.

deux pouvoirs qui s'affrontent sont représentés : le préfet et l'évêque. Il convient donc de nous attarder sur l'étude des inventaires à Mende.

Au point de vu religieux l'Église catholique est omniprésente en Lozère. Au 1er janvier 1906, l'Ordo du diocèse compte 450<sup>16</sup> prêtres en activité<sup>17</sup>, soit un prêtre pour 284 habitants. C'est un encadrement religieux tout à fait exceptionnel. La vie religieuse en Lozère a été abondamment étudiée par de nombreux historiens. Notamment la thèse de Patrick Cabanel, qui permet de réaliser une étude très détaillée sur les vocations religieuses en Lozère<sup>18</sup>. Il montre notamment l'ascenseur social que représente une entrée dans les ordres pour une famille paysanne. De même, le protestantisme est très étudié. Les protestants en Lozère font partie intégrante de l'histoire du département. Ils sont très présents dans les Cévennes, marquées par les Guerres de Religions, les Dragonnades et la Guerre des Camisards (1702-1704).

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il est important de présenter les deux grands enjeux du sujet à savoir: religion et politique. Tout d'abord l'aspect religieux : L'histoire de la Lozère est très marquée par les affrontements entre protestants et catholiques. La Révolution joue un rôle majeur dans le découpage religieux et politique en 1906. En ce sens l'étude de Valérie Sottocasa le montre bien: « Du point de vue des effets de la Constitution civile du clergé, la Lozère est un département véritablement coupé en deux : les Cévennes abritent peu de prêtres réfractaires, et rares sont ceux qui restent sur place après la mise en œuvre des lois répressives contre les prêtres insoumis. Mais en haute Lozère, les réfractaires constituent l'immense majorité des prêtres et la plupart restent auprès de leurs paroissiens durant la Révolution<sup>19</sup>. » Il est vrai que la Constitution Civile du Clergé (1791) est rejetée en masse par les prêtres lozériens, sauf dans les Cévennes. Ce découpage va devenir clairement perceptible au niveau politique. Le souvenir de la Terreur révolutionnaire parcourt tout le XIX<sup>e</sup> et bien-sûr est présent en 1906. Les diverses missions dans les villages sont l'occasion de ranimer cette mémoire. Le Père Astruc missionnaire du Sacré-Cœur déclare à Prinsuéjols à la suite de l'érection d'une croix : « Il faut respecter la croix, il faut la défendre, chrétiens de Prinsuéjols, soyez dignes de vos ancêtres, vos aïeux de 93 ont défendu la croix. Vous leurs fils, leurs petit-

---

<sup>16</sup> Archives du diocèse de Mende, *L'ordo : Annuaire diocésain, 1906*.

<sup>17</sup> On ne compte pas les prêtres retirés. De même pour les prêtres ordonnés pour le diocèse de Mende qui exercent leurs ministères dans d'autres diocèses.

<sup>18</sup> CABANEL Patrick, *Les cadets de Dieu. Familles, migrations et vocations religieuses en Gévaudan (fin XVIIe-fin XXe siècle)*, Paris, CNRS-Éditions, 1997.

<sup>19</sup> SOTTOCASA Valérie, *Mémoires affrontées : Protestants et catholiques face à la Révolution dans les montagnes du Languedoc*, Rennes, Presse universitaire de Rennes, p. 70.

filis soyez dignes d'eux. Si jamais on voulait renverser cette croix que nous érigeons aujourd'hui, vous vous regrouperiez tout autour et vous la défendriez au péril de votre vie<sup>20</sup>. »

Le clivage politique est donc nettement perceptible. Les Cévennes à majorité protestante est tout à fait favorable à la république et en majorité vote à gauche. Or, dans les hautes-terres de Lozère les catholiques sont très majoritaires, le vote est clairement à droite et réfractaire aux idées de la république. D'ailleurs, les mesures anticléricales suscitent une vive réprobation chez les catholiques. En particulier, les lois scolaires du Jules Ferry (1881-1882), des pétitions sont signés contre la laïcisation à l'école<sup>21</sup>. De plus, des manifestations populaires sont organisées par exemple à Aumont-Aubrac où l'inspecteur primaire de Saint-Chély d'Apcher est accueilli à coups de pierres<sup>22</sup>.

En outre, toutes les élections politiques sont marquées par l'intervention des ecclésiastiques dans les batailles électorales. A la suite de certaines élections des prêtres ont leurs traitements<sup>23</sup> supprimés par l'État pour avoir influencé leurs fidèles<sup>24</sup>. Les évêques se montrent aussi actifs comme M<sup>gr</sup> Baptifolier<sup>25</sup>. Il prévient lui-même ses fidèles en cas de « mauvais vote » : « Si un chrétien vote pour un candidat irrégulier, il est responsable devant Dieu de tous les votes mauvais de son élu et il doit s'accuser en confession d'avoir porté au pouvoir un persécuteur de l'Eglise<sup>26</sup>. » En même temps, la pensée républicaine se développe en particulier à Mende, le premier enterrement civil a lieu le 17 avril 1893<sup>27</sup>. Les processions solennelles du Très Saint Sacrement sont de plus en plus perturbées par des manifestants laïques<sup>28</sup>. Enfin, Le choc de l'expulsion des congrégations est grand, la fermeture d'écoles congréganistes suscite des grandes manifestations où tout le village est rassemblé<sup>29</sup>.

C'est dans cette situation de tension extrême que la loi est votée. Il faut s'attendre dans un tel contexte à de fortes oppositions. Les inventaires représentent justement l'application de la loi de Séparation pour nombre de catholiques. C'est une procédure encouragée par l'article 3. Un inspecteur des Domaines réalise un inventaire de tout le mobilier liturgique de tous les lieux de cultes (Temples, églises, synagogues). Cette formalité administrative se transforme

<sup>20</sup> MARTIN Claire et LAURANS Alain, *Aux origines des dernières révoltes lozériennes : guide des sources de la Séparation des Eglises et de l'Etat (1801-1920.)*, Mende, Archives départementales de la Lozère, 2005, p. 45.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p.43.

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 45, 26 avril 1883.

<sup>23</sup> Le Concordat prévoit la rémunération des prêtres, des pasteurs et des rabbins par l'Etat.

<sup>24</sup> Lors des élections législatives du 4 et 18 octobre 1885, onze ecclésiastiques voient leurs traitements supprimés pour avoir influencé leurs fidèles en chaire.

<sup>25</sup> Evêque de Mende de 1889 à 1900.

<sup>26</sup> MARTIN Claire et LAURANS Alain, *Aux origines des dernières révoltes lozériennes : guide des sources de la Séparation des Eglises et de l'Etat (1801-1920.)*, Mende, Archives départementales de la Lozère, 2005, p. 45-46, tiré de *la Semaine religieuse* de Mende, 25 septembre 1892.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 46.

<sup>28</sup> *Ibid.*

<sup>29</sup> Aumont-Aubrac, les Bondons, Arzenc-De-Randon, Balsièges.

dans certains départements comme la Lozère en une véritable insurrection. La mémoire en Lozère est encore vive. A ce propos, les anciens racontent des souvenirs de ce que leurs parents ont vécu lors de ces événements. De ce fait, il est important d'avoir une étude critique et nuancée, pour analyser les résistances face aux inventaires.

A ce propos, le mot « résistance » peut-être défini en ces termes : « Action par laquelle on essaie de rendre sans effet (une action dirigée contre soi.)<sup>30</sup>.» C'est donc une action, elle se traduit différemment: Active ou passive, pacifique ou violente, verbale ou écrite. Face à celles-ci se pose la question de l'unanimité des réactions. Le terme « unanime » est défini ainsi : « Qui ont tous la même opinion, le même avis<sup>31</sup>. » Les actions de résistance menées ont-elles suscité une approbation générale ? Une étude sur les diverses réactions de la population mendoise s'impose. En ce sens nous allons tenter de répondre à notre problématique : La résistance face aux inventaires est t-elle unanime ?

Dans un premier temps nous allons décrire les résistances catholiques en étudiant l'attitude de l'épiscopat et de la foule rassemblée. Dans un deuxième temps nous allons réaliser une étude de la vie politique mendoise.

---

<sup>30</sup> *Le Petit Robert, 2008.*

<sup>31</sup> *Ibid.*

# **PARTIE 1 : ETUDE DES SOURCES ET ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES**

## **Bibliographie**

### **A. instruments de travail :**

-BOUDET Jacques, *Chronologie universelle d'histoire*, Paris, Bordas, 2004.

-BOUDON Jacques Olivier, *Les élites religieuses à l'époque de Napoléon : Dictionnaire des évêques et vicaires généraux du Premier Empire*, Paris, Broché, 2002.

-DUCLERT Vincent et PROCHASSON Christophe (dir.), *Dictionnaire critique de la République*, Paris, Flammarion, 2007.

Ce dictionnaire nous permet d'étudier tous les mots se rapportant au vocabulaire républicain. Le mot laïcité est décrit par Jean Baudérot, c'est un des grands spécialistes de la question laïque. A ce propos, l'historien est le fondateur de la sociologie de la laïcité. Il affirme que ce terme est chargé de mémoire, et la majorité pense que ce sujet est épuisé.

Or, l'historien doit s'emparer de ce sujet pour prendre le recul nécessaire par une analyse scientifique. Dans ce dictionnaire, il est précieux de lire les articles concernant les juifs, protestants, catholiques et musulmans. Nous pouvons constater des rapports divers à la république selon les pratiques religieuses.

-FERENCZI Thomas, *La politique, dictionnaire historique de 1870 à nos jours, en France*, Milan, Larousse, 2014.

-FERRO Marc, *Les dictionnaires du savoir moderne : l'histoire de 1871 à 1971 les faits*, Lille, C.E.P.L., 1971.

-LE PETIT ROBERT, *Le Petit Robert*, Paris, 2016.

Il est intéressant de regarder un dictionnaire non historique, le mot laïcité est défini comme étant un principe de séparation de la société civile et de la société religieuse. Pour le mot « laïcisation » c'est l'exemple du débat autour de la scolarité qui est donné.

-MOURRE Michel, *dictionnaire encyclopédique d'histoire*, Paris, Bordas, 1996.

-MOURRE Michel, *Le petit Mourre dictionnaire d'histoire universelle*, Paris, Bordas, 2004.

C'est un grand classique des dictionnaires historiques. Il nous apprend le mouvement de séparation qui subsiste en Angleterre dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce sont les catholiques anglais eux-mêmes qui participent à ce mouvement. Cependant, cette revendication a été condamnée par le pape Grégoire XVI le 15 août 1832 par l'encyclique *Mirari nos*. La consultation de plusieurs dictionnaires permet de noter des nuances entre les diverses définitions d'un même mot. Dans ce dictionnaire comme dans les autres consultés, ils n'écrivent pas : La Séparation des Églises et de l'État mais de l'Église et de l'État. Ceci pose question car la séparation concerne tous les cultes et non pas uniquement l'Église catholique.

-TISSIER Yves, *Le vocabulaire de l'histoire*, Paris, Broché, 2008.

Pour la définition du mot laïcité, ce dictionnaire fait référence à la question scolaire, c'est l'exemple le plus repris dans les dictionnaires historiques. Ceci montre l'importance de la question dans le processus de laïcisation.

-VALLAUD Dominique, *Nouveau dictionnaire d'histoire universelle*, Paris, Fayard, 2010.

## **B. Ouvrages généraux**

### B.1. Histoire du christianisme

- BARTH Reinhard, *De Pierre à Benoît XVI : Tous les papes*, Toulouse, Komet, 2009.

- CHOLVY Gérard, *Christianisme et société en France au XIX<sup>e</sup> siècle, 1789-1914*, Paris, Ed. du Seuil, 2001.

- CHOLVY Gérard, *le XIX<sup>e</sup> : Grand siècle des religieuses française*, Paris, Artège, 2012.

Ce livre décrit les congrégations religieuses en France au XIX<sup>e</sup>. Un chapitre est consacré au « choc de la Révolution » et à ses conséquences. Gérard Cholvy montre de quelle manière Napoléon Bonaparte utilise ces congrégations pour justifier l'utilité sociale de la religion. Les congrégations religieuses vont être favorisées par la politique concordataire, à tel point que l'auteur pose la question « d'un concordat congréganiste. » Enfin, il fait une étude sur la situation géographique des congrégations, ceci permet de montrer la vitalité religieuse du pays.

-CHOLVY Gérard et HILAIRE Yves Marie, *Histoire religieuse de la France contemporaine : 1880-1930*, Toulouse, Privat, 1986.

Cet ouvrage fait partie des trois volumes publiés par les deux historiens. Tous les cultes sont étudiés ainsi que l'anticléricalisme. Le catholicisme est amplement étudié pour expliquer la lutte qui l'oppose à l'État. Plusieurs questions sont abordées : la bataille des manuels scolaires (1907-1908), les congrégations, le catholicisme social. En outre, nous pouvons constater l'impact de l'Affaire Dreyfus qui a mis fin au Ralliement. La querelle des inventaires est aussi abordée dans un chapitre. La conclusion est intéressante car les deux auteurs affirment que le XX<sup>e</sup> siècle est le siècle du militantisme. En effet, l'investissement de plus en plus croissant des catholiques dans la société civile et leur résistance au pouvoir anticlérical a pour conséquence de voir apparaître un véritable militantisme catholique.

-CHRISTOPH Théobald, *Vatican II L'intégrale*, Paris, Bayard, 2008.

Ce livre est une réédition de tous les textes du Concile Vatican II. Soixante ans après la Séparation, l'Eglise affirme l'importance des rapports entre l'Eglise et les gouvernements. La constitution *Gaudium et spes* insiste sur la nécessité d'une collaboration active entre l'Eglise et la communauté politique en but du bien commun. De plus, les Pères conciliaires encouragent tous les citoyens à s'investir dans la vie publique.

Le décret *Dignitatis Humanae* insiste sur la liberté religieuse et la dignité de l'homme : elle s'exprime notamment par la liberté de vivre sa foi. Justement, les Pères conciliaires exhortent les gouvernements à veiller à la liberté de tous en matière de pratique religieuse. Bien qu'à aucun moment le mot laïcité n'apparaisse, l'autonomie de l'Eglise et celle de l'Etat est exigée. En revanche, ces deux institutions doivent s'entendre pour le bien commun.

-FABRE Rémi, *Les protestants en France depuis 1789*, Paris, Ed. La Découverte,

2010.

Rémi Fabre décrit les protestants de France de la Révolution à nos jours. Nous avons étudié le chapitre concernant les « protestants en République : 1879-1940. »

Il est intéressant de constater l'influence non négligeable d'une élite protestante auprès des gouvernements de la III<sup>e</sup> République. Jules Ferry s'est largement appuyé sur certains d'entre eux pour élaborer les lois sur l'enseignement primaire (1881-1882). Des hommes comme Ferdinand Buisson prônent un christianisme sans dogme, sans prêtres et ouvert à toutes les familles de pensées : un Christ au visage républicain et laïque est proposé. Cependant, l'auteur apporte des nuances concernant l'acceptation de la Séparation des Églises et de l'État. Bien que les protestants soient favorables en grande majorité à la République, certains craignent de voir une déchristianisation de la France, comme le pasteur évangélique Benjamin Couve. Néanmoins, les associations cultuelles vont être acceptées contrairement à l'Église catholique. Enfin, l'auteur traite des penseurs du christianisme social : basé sur l'aide aux personnes les plus vulnérables de la société. C'est une politique chrétienne qui, à l'inverse du catholicisme social n'hésite pas à se référer au libéralisme économique et à l'individualisme de la société.

-HILAIRE Yves Marie, *Histoire de la papauté : 2000 ans de missions et de tribulations*, Paris, Ed. du Seuil, 2003.

-LEBRUN François (dir.), *histoire des catholiques en France du XV<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, hachette, 1980.

-LE GOFF Jacques et REMOND René, *Histoire religieuse de la France, du Roi très chrétien à la laïcité républicaine*, Paris, Points, 2001.

-MARCEL LAUNEY, *Le clergé rural au XIX<sup>e</sup> siècle: "le bon prêtre"*, Paris, Broché, 1986.

Marcel Launey traces des portraits de prêtres dans la France rurale du XIX<sup>e</sup> siècle. Le titre de son ouvrage: "*Le bon prêtre* » est tiré de plusieurs manuels qui exaltent la figure "du bon prêtre". Ces ouvrages sont très nombreux au cours du siècle. Marcel Launey, affirme qu'il existe plusieurs visages du sacerdoce. Dans les terres de racines chrétiennes le prêtre s'affirme comme étant un missionnaire et un bâtisseur. A l'inverse, dans les terres où l'indifférence religieuse est forte le prêtre est marginalisé. De plus, il décrit le tournant de la moitié du siècle où l'on découvre des prêtres novateurs sur le plan pastoral. Pour conclure, l'auteur décrit les rapports du prêtre vis à vis du maire, de l'instituteur et du châtelain : le prêtre s'affirme comme une personnalité importante dans la vie au village.

-O'MALLEY John, *l'Évènement Vatican II*, Paris, La part-Dieu, 2012.

Le Père O'Malley nous livre une étude concernant le déroulement du Concile (1962-1965). En outre, il apporte des éléments sur les germes du concile au XIX<sup>e</sup> siècle. L'auteur titre un de ces chapitre : Un long XIX<sup>e</sup> siècle, notamment il étudie les divers tourments qu'a subit l'Église ; la Révolution française, l'unification italienne et la Séparation des Églises et de l'État. Il traite aussi des relations diplomatiques de Léon XIII et de Pie X avec la France. Enfin, il décrit la querelle moderniste qui secoue l'Église sur le plan intellectuel. Cela se traduit par l'intransigeance de Pie X qui s'exprime à travers de nombreuses excommunications d'exégètes et de théologiens. Le pape Pie XII en 1946 prononce un discours dans lequel il affirme que la démocratie est un bien pour tous les peuples. Le concile confirme les propos de Pie XII. Finalement pour l'auteur l'Église sort du XIX<sup>e</sup> siècle au concile Vatican II.

-PELLETIER Denis, *Les catholiques en France depuis 1815*, Paris, La Découverte, 1997.

Ce livre offre une analyse synthétique de la situation des catholiques français, de la Restauration à nos jours. Nous nous sommes attardés sur les chapitres concernant la période du Ralliement et de la Séparation. Denis Pelletier décrit les divers types de catholicismes : libéraux, intransigeants, gallicans et ultramontains. Son étude permet de comprendre les divers courants de pensée du catholicisme.

## B.2. Histoire du XIX<sup>e</sup> siècle

- AGULHON Maurice, NOUSCHI André et OLIVESI Antoine, *La France de 1848 à nos jours*, Paris, A.Colin, 2008.

- GARRIGUES Jean, *La France de 1848 à 1870*, Paris, A.Colin, 2002.

- GOETSCHER Pascale et LOYER Emmanuelle, *histoire culturelle de la France: de la Belle époque à nos jours*, Paris, A.Colin, 2010.

- LEJEUNE Dominique, *La France à la Belle époque : 1896-1914*, Paris, A. Colin, 2011.

Dominique Lejeune dresse un portrait de la France durant la « Belle Époque » : 1896-1914. Il revient sur cette expression qui est née après la Grande Guerre : Les contemporains soulignent cette période comme étant significative de paix et de progrès économique. L'auteur revient sur les conséquences de l'affaire Dreyfus qui met un terme au Ralliement. De même,

l'anticléricalisme d'Émile Combes est étudié et l'expulsion des congrégations est largement évoquée. Il mentionne le fait que l'Église va connaître après le vote de la loi, un renouveau spirituel : bouillonnement associatif et intellectuel. L'investissement beaucoup plus important des laïcs notamment celui des femmes. Enfin, de nombreux syndicats chrétiens sont créés. Ce renouveau intellectuel et social est en germe depuis la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

-WINOCK Michel, *La France politique : XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Seuil, 1999.

Michel Winock est un des grands spécialistes de l'histoire de la République. Il nous fait part d'une analyse historique et scientifique de la vie politique. Tous les courants politiques sont analysés : leurs origines et leurs idéologies. Le thème de la laïcité est présent sur un chapitre. Par ces explications il montre l'importance de la politique laïque qui a une influence considérable sur la vie politique française.

-YON Jean Claude, *Histoire culturelle de la France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Colin, 2010.

L'auteur traverse tout le XIX<sup>e</sup> siècle en réalisant un inventaire culturel de la France. Il décrit notamment l'évolution culturelle de l'Église catholique durant le XIX<sup>e</sup> siècle. Tout d'abord le Concordat apporte une reconstruction religieuse, les divers cultes sont réorganisés. Il mentionne deux phases au sujet du catholicisme social. La première débute durant la Monarchie de Juillet : des figures comme Frédéric Ozanam s'imposent. De telles personnalités apportent un souffle nouveau au catholicisme : publication de livres liturgiques, images des saints, renouveau intellectuel et culturel. Ensuite, Jean Claude Yon montre l'importance du culte marial dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle qui va laisser la place à une foi plus populaire, par exemple : l'essor des pèlerinages, des patronages, des camps d'été. C'est ainsi qu'en cette seconde moitié de siècle l'Église catholique donne l'image d'une religion festive et populaire. La deuxième phase du catholicisme social débute au début des années 1890, elle est bien plus politique que la première. Elle va permettre entre autre aux intellectuels catholiques de prendre des responsabilités dans la société civile. L'auteur étudie aussi la culture de l'anticléricalisme, la baisse du nombre des baptêmes, la multiplication des enterrements civils et des loges maçonniques.

## **C. Ouvrages spécialisés**

### C.1. Sur la III<sup>e</sup> République

- BILLARD Yves, *Le métier de la politique sous la III<sup>e</sup> République*, Perpignan, Presse universitaire de Perpignan, 2013.

- BRUNET Serge et LEMAITRE Nicole (dir.), *Actes du colloque: Clergés, communautés et familles des montagnes d'Europe*, Paris, Publication de la Sorbonne, 2002.

Ce colloque pose la question d'un christianisme montagnard. Deux articles retiennent notre attention : celui de Valérie Sottocasa et celui de Patrick Cabanel. Valérie Sottocasa écrit un article concernant la Révolution en Lozère et son influence sur son clergé. Aux prémices de la Révolution la majorité du clergé est tout à fait favorable aux idées révolutionnaires mais la Constitution Civile du Clergé (1791) change tout. En effet, 85% des prêtres sont réfractaires, c'est alors qu'une grande majorité de la population défend ses prêtres. Enfin le souvenir des Guerres de Religion est ravivé entre protestants et catholiques notamment dans la région des Cévennes.

Patrick Cabanel écrit un chapitre concernant l'ultramontanisme du clergé lozériens au XIX<sup>e</sup>. Pour exprimer cela, il donne plusieurs exemples, notamment la défense du pape Pie IX contre l'invasion de Rome, une dizaine de Lozériens deviennent des zouaves pontificaux. L'auteur exprime un fort encadrement religieux et un attachement fort des familles à son clergé. Par conséquent ces deux historiens nous permettent d'avoir un enracinement territorial et religieux important.

- CARON Jean-Claude, *La nation, l'Etat, la démocratie en France de 1785 à 1914*, Paris, A.Colin, 1995.

- COVA Anne, « *Au service de l'Eglise, de la patrie et de la famille.* » *Femmes catholiques et maternité sous la III<sup>e</sup> République*, Paris, l'harmattan logiques sociales, 2000.

Anne Cova pose la question du féminisme catholique sous la III<sup>e</sup> République. Dès la publication de l'encyclique du pape Léon XIII *Rerum Novarum* (1891) le catholicisme social s'épanouit en France. Cette doctrine est portée notamment par les femmes grâce à de nombreuses associations. En outre, elles soutiennent le rôle de la maternité, la défense du modèle patriarcal et la défense d'une politique nataliste. Les associations des femmes catholiques ont une vision collective de la société, elles s'opposent sur ce thème aux féministes qui sont portées vers l'individualisme. Ces associations sont soutenues par la papauté et des hommes catholiques comme l'abbé Lémire, Albert de Mun, Jacques Piou. Eux-mêmes défendent le catholicisme social. Plusieurs historiens comme Gérard Cholvy et Jean-Marie Mayreux décrivent le rôle important des femmes lors de résistances face aux inventaires.

-DREYFUS François Georges, *Passion républicaine, 1870-1940 : la terre, l'or et le sang*, Paris, Broché, 2000.

-MILZA Pierre et BERSTEIN Serge, *Histoire de la France au XX<sup>e</sup> siècle : 1900 à 1930*, Paris, Perrin, 2009.

Ce livre est le premier volume d'une Histoire de la France. Nous nous sommes intéressés aux premiers chapitres du livre jusqu'à la Grande Guerre. Cet ouvrage offre un grand intérêt pour notre étude. Le premier concerne le monde rural à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, des statistiques sont données concernant l'agriculture, la culture et les diverses opinions politiques. Ensuite, le monde politique est traité avec notamment le Bloc des gauches. Cette étude permet d'être nuancé sur les personnalités politiques : l'anticléricalisme de Waldeck Rousseau ne s'exprime pas de la même manière que celui d'Emile Combes. Le troisième concerne le monde chrétien : les deux auteurs montrent que l'Eglise de la Belle Époque ne gagne pas en quantité (progression lente de la sécularisation) néanmoins elle gagne en qualité : entre autres avec les nombreuses conversions d'intellectuels au catholicisme.

-MIQUEL Pierre, *La III<sup>e</sup> République*, Paris, Fayard, 1989.

-ROUSSO Henry (dir.), *De 1870 à 1914 La république imaginé : 1870-1914*, Paris, Belin, 2014.

-RUDEL Murielle, *Le village autrefois*, Paris, Hoëbeke, 2005.

L'auteur nous amène dans un voyage dans le temps, le village français du début du XX<sup>e</sup> au début des « Trente Glorieuses ». L'auteur montre la vie au village, les infrastructures, les transports, la place du village, le lavoir, l'église, le bar, la foire et le marché. La place de la mairie et la paroisse sont développées pour décrire les luttes sous la troisième République.

-VAVASSEUR-DESPERRIERS Jean, *La nation, l'Etat, et la démocratie*, Paris, A.Colin, 2009.

## C.2. Sur la révolution

- MARTIN Jean-Clément, *La Vendée de la mémoire : 1800-1980*, Paris, Seuil, 1989.

L'ouvrage de Jean-Clément Martin paraît en plein bicentenaire de la Révolution en 1989. En effet de nombreux livres sont publiés concernant la période révolutionnaire.

L'historien a le mérite d'offrir une étude scientifique et rigoureuse. A ce propos, il est reconnu comme l'un des historiens les plus sérieux au sujet de la Vendée durant la période

révolutionnaire. De plus, cet ouvrage permet de saisir le rôle de la transmission de la mémoire contre-révolutionnaire face aux inventaires. La population exprime une peur du retour des troubles révolutionnaires. En conséquence, nous pouvons établir des liens entre l'histoire de la mémoire révolutionnaire en Vendée et celle de la Lozère.

- SOTTOCASA Valérie, *Mémoires affrontées : protestants et catholiques face à la Révolution dans les montagnes du Languedoc*, Rennes, Presse universitaires de Rennes, 2004.

- TACKETT Timothy, *la Révolution, l'Eglise, la France, Le serment de 1791*, Paris, Le Cerf, 1986.

- VOVELLE MICHEL, *La mentalité révolutionnaire : société et mentalité sous la Révolution française*, Paris, Ed. Sociales, 1986.

- VOVELLE Michel, *La Révolution française : 1789-1799*, Paris, A. Colin, 2002.

### C.3. Sur le concordat

- BERTAUD Jean Paul, *Le Consulat et l'Empire : 1799-1815*, Paris, A.Colin, 1992.

- BOUDON Jacques Olivier, *Citoyenneté, République et démocratie en France : 1789-1899*, Paris, A.Colin, 2014.

- BOUDON Jacques Olivier *Napoléon et les cultes : les religions en Europe à l'aube du XIX<sup>e</sup>, 1800-1815*, Paris, Fayard, 2002.

Jacques Olivier Boudon est un des grands spécialistes de Napoléon Bonaparte. Ce livre permet de saisir le rapport de Napoléon Bonaparte avec les religions. Le concordat est signé le 15 juillet 1801 : c'est un accord signé avec le Pape Pie VII. Ce concordat inclut les principaux cultes de l'Empire : catholicisme, protestantisme et judaïsme. Les trois religions ont souffert de la terreur révolutionnaire, elles demandent à avoir un statut particulier.

L'empereur est accueilli comme le restaurateur de la paix religieuse et de l'ordre social. De plus, l'auteur explique que le concordat contient des germes de la laïcité : l'empire reconnaît tous les cultes. Enfin Napoléon affirme l'utilité sociale de la religion.

Vis-à-vis des cultes, l'Empereur assure la continuité révolutionnaire, néanmoins il garde des traits du roi très chrétien : il est gallican et son couronnement à Notre Dame de Paris en présence du Pape témoignage d'une continuité monarchique. En ce sens qu'il ne fait table rase du passé.

-BOUDON Jacques Olivier, *La France et l'Europe de Napoléon*, Paris, A.Colin, 2006.

Dans cet ouvrage il fait une présentation générale de la politique bonapartiste notamment sur les questions religieuses. Le Concordat est largement abordé, il constitue pour Napoléon une véritable paix religieuse et une réconciliation entre l'Église catholique et l'État. Son souci est de rétablir l'ordre après le tourment révolutionnaire. Le catholicisme n'est plus la religion de l'État mais celle de la majorité des Français. L'Empereur participe notamment à la nomination des évêques. Jacques Olivier Boudon montre l'expérience du concordat appliqué dans les territoires conquis par l'armée impériale. Enfin, il montre l'efficacité de ce système qui va durer plus d'un siècle.

-BOUDON Jacques Olivier, *Citoyenneté, République et démocratie en France : 1789-1899*, Paris, A. Colin, 2014.

Jacques Olivier Boudon montre l'évolution de l'idée républicaine en France tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Les débuts de la III<sup>e</sup> République sont marqués par un souci de porter les idées de la Révolution : La *Marseillaise* est décrétée hymne national, la laïcisation de la société est un grand objectif des politiques républicains, la fête nationale du 14 juillet instituée. Le chapitre concernant la commémoration du centenaire de la Révolution est intéressant. De même qu'il montre des divergences dans le Bloc des Gauches : ceux qui n'osent évoquer la Terreur contre ceux qui l'évoquent en affirmant que la Révolution forme un bloc comme Clémenceau le pensait. Puis, le centenaire est l'occasion de passes d'armes entre catholiques et anticléricaux : la grande majorité des catholiques comme Albert de Mun condamne l'idée révolutionnaire portant en germe la Terreur et la déchristianisation de la France.

#### C.4. Biographie

-FERNESOLE Pierre, *Pie X*, Paris, Broché, 2015.

-MERLE Gabriel, *Émile Combe*, Paris, Fayard, 1995.

-OUDIN Bernard, *Aristide Briand*, Paris, Tempus, 2016.

-WINOCK Michel, *Clemenceau*, Paris, Tempus, 2012.

C'est une belle biographie de Georges Clemenceau. Michel Winock insiste notamment sur le rôle de Clemenceau durant les débats autour de la loi de Séparation. Clemenceau apparaît comme un homme anticlérical intransigeant opposé à la vision libérale de Jaurès et

de Briand. Le débat autour de l'article 4 de la loi symbolise cette rupture entre anticléricaux antireligieux et anticléricaux libéraux.

Clemenceau veut porter un héritage jacobin et gallican. De même, il pense que cette loi va mettre les catholiques français dans les bras du pape. Il traitera ses adversaires de « socialo-papalin».

#### C.5. Sur l'anticléricisme

- LALOUETTE Jacqueline, *La libre pensée en France de 1848 à 1940*, Paris, Albin Michel, 2001.

- REMOND Renée, *L'anticléricisme en France de 1815 à nos jours*, Paris, Fayard, 1999.

- SORREL Christian (dir.), *L'anticléricisme croyant (1860-1914)*, Chambéry, Université de Savoie, 2004.

-VINDE François, *L'affaire des fiches : 1900-1904*, Paris, Ed.Universitaires, 1989.

François Vindé étudie l'affaire des fiches (1900-1904). En outre, il explique le rôle du couvent du Grand Orient concernant le fichage des officiers. En plein contexte d'anticléricisme dirigé par le gouvernement d'Emile Combes, l'affaire est à son apogée. Certaines voix s'élèvent contre ce fichage arbitraire : Clemenceau parle de « Jésuitisme inversé. » Cette affaire fait chuter le gouvernement d'Émile Combes. Maurice Rouvier est désormais président du conseil.

#### C.6. Sur la loi de Séparation

-BRULEY Yves (dir.), *1905, la séparation des Églises et de l'État : les textes fondateurs*, Paris, Perrin, 2004.

-CABANEL Patrick, *1905, la Séparation des Eglises et de l'Etat (en 30 questions)*, Paris, Geste édition, 2005.

-CABANEL Patrick, *Entre religion et laïcité*, Toulouse, Privat, 2007.

-LALOUETTE Jacqueline, *L'Etat et les cultes : 1789-1905-2005*, Paris, La Découverte, 2005.

-LALOUETTE Jacqueline, « Laïcité et Séparation des Eglises et de l'Etat : esquisse d'un bilan historiographique (2003-2005), *Revue historique*, N°636, 2005, p. 849-870.

-LARKIN Maurice, *l'Eglise et l'Etat en France. 1905 : la crise de la Séparation*,

Toulouse, Privat, 2004.

C'est un historien anglais, il offre une analyse originale de la Séparation. Tout d'abord, il étudie la question sous le prisme des relations entre l'Eglise catholique et le gouvernement. Ensuite, il s'intéresse à la diplomatie vaticane durant l'époque de la Séparation. Grâce à cette étude, cela nous permet d'avoir une vision internationale de la Séparation. Enfin, il explique le rôle majeur de Francis De Pressensé. C'est un homme politique protestant, en fait cela nous permet de voir l'influence d'une élite politique protestante dans la rédaction de la loi.

-MAYEUR Jean-Marie, *La séparation des Églises et de l'État*, Paris Archives, 1966.

Jean-Marie Mayeur est un des spécialistes des inventaires. Il a notamment étudié les incidents relatifs aux inventaires sur tout le territoire. Dans ce livre, il nous décrit la division qui subsiste au sein de l'épiscopat concernant le débat des associations culturelles, cette division est présente entre les catholiques intransigeants et les transigents (libéraux). L'auteur note le poids du silence romain vis-à-vis de la loi de Séparation, ce qui inquiète les évêques. Un des chapitres traite les inventaires : la plupart se réalise dans l'indifférence, c'est pour cela qu'il ne faut pas exagérer les impacts. Cependant, ils sont émaillés de nombreux incidents sur des terres profondément catholiques, par exemple : la Bretagne, la Vendée, la Lozère, l'Aveyron, la Haute Loire. Dans ces régions la période révolutionnaire est marquée par la présence de nombreux prêtres réfractaires. En conséquence, la mémoire de cette période reste vive. Puis, ce sont des régions très enclavées où l'exode rural est au plus fort. Finalement, une partie de la population voit les inventaires comme une dépossession de leur foi.

- MAYEUR Jean-Marie, « Religion et politique : Géographie de la résistance aux inventaires (février-mars 1906) », *Annales*, volume 21, 1966, p. 1259-1272.

- MEJAN François, « Le cinquantenaire de la Séparation des Eglises et de l'Etat », *l'Action laïque*, N°166, août 1955, p 1-6.

- MEJAN Louis-Violette, *La Séparation des Eglises et de l'Etat : l'œuvre de Louis Méjan*, Paris, Presse universitaire de France, 1959.

-SCOT Jean Paul, *L'État chez lui l'Église chez elle*, Paris, Ed. du Seuil, 2005.

Jean Paul Scot publie cet ouvrage lors du centenaire de la loi. Un chapitre traite sur les débats concernant la loi de Séparation au parlement. L'auteur met bien en perspective les divisions sein de la gauche autour notamment de l'article quatre. Cet article stipule que lors de problèmes au sein d'une association culturelle, c'est à l'autorité de l'association de trancher. Le rapporteur de la loi, Aristide Briand est soutenu par Jean Jaurès, tous deux sont anticléricaux, mais pas antireligieux. A l'inverse, des hommes comme Maurice Allard et Clemenceau prônent un anticléricalisme intransigeant et antireligieux. Ils fustigent cet article qui laisse la

main mise de la hiérarchie catholique sur ses fidèles. L'État ne peut plus avoir un regard étroit comme au temps du Concordat. Cette division a failli faire chuter le projet d'Aristide Briand. Finalement, c'est une loi de compromis et libérale. De plus, Aristide Briand a réussi à rallier tous les républicains notamment les modérés et les catholiques libéraux comme l'abbé Lémire.

- SORREL Christian, « La Séparation des Eglises et de l'Etat en France entre mémoire et histoire. », p. 1-17, publié sur le site <https://www.unifr.ch/>.

- ZARKA Charles-Yves (Dir.), *Faut-il réviser la loi de 1905 ?*, Paris, PUF, 2005.

Cet ouvrage paraît pour le centenaire de la Séparation. L'historien Charles-Yves Zarka propose de réunir quatre historiens qui écrivent régulièrement sur la question de la laïcité et de la Séparation. Ce livre offre un débat autour de la révision de la loi de 1905. Christian Delacampagne et René Raymond sont favorables à des modifications dans la loi pour suivre l'évolution de la société. Or, Jean Bauderot et Henri-Pena Ruiz sont tout à fait opposés à une modification de celle-ci.

#### C.7. Concernant la laïcité, quelques ouvrages permettant de dépasser le cadre du christianisme.

- BAUDEROT Jean, *La laïcité, quel héritage ? de 1789 à nos jours*, Paris, labor et fides, 1990.

Son ouvrage se découpe en trois parties. La première offre une analyse critique des germes de la Séparation des Eglises et de l'Etat depuis la Révolution jusqu'à 1905. Ensuite, il étudie l'évolution historiographique de la question jusque dans les années 1970. Enfin, il traite un sujet d'actualité : l'affaire du voile. Par ce sujet il montre les divers types de laïcité. Une laïcité dite « ouverte », elle prône une tolérance religieuse. Leurs partisans souhaitent apporter des modifications à la loi de 1905. A l'inverse, les partisans d'une laïcité dite « fermée », expriment une intransigeance qui refuse toute modification de la loi.

- BAUDEROT Jean, *Vers un nouveau pacte laïc ?*, Paris, Seuil, 1990.

- BIDAR Abdennour, *Lettre ouverte au monde musulman*, Paris, LLL, 2015.

L'auteur est un philosophe musulman et laïque. Pour lui, l'islam doit être soumis à un droit d'inventaire. En effet, Abdennour Bidar affirme que la religion musulmane est en partie responsable de la montée de « l'Etat islamique *Daech*. » Il est vrai que le fondamentalisme religieux gagne du terrain. L'auteur prône un islam des lumières, avec notamment une étude critique du Coran avec l'aide des exégètes. Puis, il fustige les intellectuels occidentaux qui refusent de voir un problème religieux dans les attaques terroristes qui frappent l'Europe.

- BIRNBAUUM Jean, *Un silence religieux : la gauche face au djihadisme*, Paris, Seuil, 2016.

Jean Birnbauum est journaliste pour *Le Monde*, il montre le grand tabou religieux dans la classe politique française notamment de la gauche. Au nom de la laïcité et de la neutralité religieuse, certains occultent l'importance du religieux dans la société. Ils affirment que c'est tout d'abord un problème : social, économique, politique, le religieux vient après ces grands thèmes. Finalement, il démontre le danger de nier que l'islam n'a rien voir avec *Daech*. Par ce fait, on occulte volontairement une des raisons principales de son existence.

-ETIENNE Bruno, *Heureux comme Dieu en France ? La République face aux religions*, Paris, Broché, 2005.

L'auteur est un sociologue. Il s'intéresse au fait religieux dans la société française. Dans son analyse il part des années 1970, il montre que la France est passée d'un pays rural et catholique à un pays urbain et multiconfessionnel. Certes, la pratique religieuse a baissé notamment chez les catholiques mais cela ne veut pas dire que la population est moins croyante. D'ailleurs, en trente ans le nombre de personnes s'affirmant athées n'augmente pas. En fait aujourd'hui, c'est une foi individuelle à l'image de la société elle-même individualiste. Toutefois, la majorité de la population se détourne et rejette des anciens cadres : la hiérarchie, la tradition, l'autorité et la transmission. Nous pourrions dire la même chose des parties politiques. A ce propos, il donne un chiffre : dix-huit à vingt millions de personnes en France toutes confessions confondues pratiquent une religion. Ce qui est largement au-dessus de tous les partis politiques réunis. Enfin, il affirme la contradiction de la laïcité affirmant que l'Etat de reconnaît aucun culte alors que le parlement est légitime pour reconnaître et condamner des sectes. En conséquence, l'Etat français marque bien la distinction entre une religion et une secte.

-KALTENBRACH Jeanne-Hélène et TRIBALAT Michèle, *La République et l'Islam entre crainte et aveuglement*, Paris, Gallimard, 2002.

-REMOND Renée, *l'invention de la laïcité française de 1789 à demain*, Paris, Bayard, 2005.

René Rémond publie cet ouvrage lors de la commémoration du centenaire de la Séparation des Églises et de l'État. L'ouvrage se structure en deux grandes parties : la première est une étude historique de la Révolution à la Séparation. Il affirme que la laïcité est en germe dans l'article dixième de la Déclaration des droits de l'homme et

du citoyen : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuse. » Ensuite, les Pères de la III<sup>e</sup> République portent la laïcité sur deux plans : politique et philosophique. Les deux points sont indissociables pour comprendre la mise en place de la laïcisation de la société. Le champ de bataille de la Séparation c'est l'école. Les lois sur l'école primaire ne sont pas anodines, elles sont votées dans le but de transmettre aux plus jeunes le patriotisme républicain et les libérer de toute influence religieuse. La bataille entre l'école catholique dite libre et l'école laïque est très violente. Ce conflit sera mis en évidence lors de la bataille des manuels scolaires. La question scolaire traverse encore tout le XX<sup>e</sup> siècle.

Dans la deuxième partie, il soulève les problèmes de la laïcité qui se posent de nos jours. Deux points de frictions font actuellement débat : la reconnaissance des racines chrétiennes de l'Europe et la place de l'islam dans une république laïque.

- ROY Olivier, *La laïcité face à l'Islam*, Paris, Stock, 2005.

#### C.8. Ouvrages sur la Lozère

- BARDET Jean-Pierre, *Paroisses et communes de France : Lozère*, Paris, CNRS, 1982.
- BUFFIERE Félix, *Ce tant rude Gévaudan (tome I et II)*, Mende, édition SLSA Lozère, 1985.
- BUFFIERE Félix, *lozériens connus ou à connaître*, Toulouse, l'Union Toulouse, 1992.
- CHABROL Jean-Paul (Dir., colloques), *La vie politique en Lozère : entre 1815 et 1939*, Marvejols, Conseil Général de la Lozère, 1992.
- CHABROL Jean-Paul (Dir., colloques), *Populations et migrations de Lozériens : de l'ancien régime à nos jours*, Mende, Archives départementales de la Lozère, 1993.
- GAZAGNE Jean-Marie et GIBELIN Marius, *Mende 1900-2000 Mémoire d'un siècle*, Mende, éditions du Cabri, 2000.
- GILLY Jean Marc et FAGES Gérard, *La Lozère d'antan : à travers les cartes postales anciennes*, Paris, HC édition, 2010.

Cet ouvrage nous fait parcourir la Lozère au début du siècle dernier. Les cartes postales nous offrent une véritable authenticité. La vie au village, les infrastructures, les religions, la politique, les coutumes. Autant de thèmes abordés nous permettant de percevoir la vie en Lozère à la veille de la Grande Guerre.

-FAGES Alfred et LAURENT Baptiste, *Armorial des Evêques de Mende*, Nîmes, édition Lacour-ollé, 2011.

-FAGES Alfred, *Histoire du Grand-séminaire de Mende*, étude non publiée.

-MAIRIE de Marvejols, *Marvejols au fil du temps*, Marvejols, édition commune de Marvejols, 2006.

Ce livre rédigé par onze historiens locaux, nous racontent Marvejols des origines à nos jours. Les luttes entre l'Eglise et l'Etat sont amplement développées. Marvejols, tout comme Florac est une sous-préfecture en 1905. L'économie marvejolaise tourne autour de l'industrie du textile : de nombreuses communautés religieuses prennent part à cette activité. Mais à partir du mois de mai 1902 elles sont expulsées par les lois anticléricales d'Emile Combes. Ces lois ont fortement contribué au frein économique de la ville du fait du manque de main d'œuvre.

- MARCILLAC Sylvain et SALLES Jean-François, *Guetteurs du temps : la Basilique Cathédrale de Mende*, Mende, ARACAM, 1996.

Ce livre est rédigé par des passionnés et des professionnels d'histoire de l'art. La Cathédrale de Mende est très bien décrite. Concernant notre sujet, ils développent l'importance de l'épiscopat de Monseigneur Bouquet (1901-1906). En effet, il a fortement œuvré pour la rénovation du mobilier de la cathédrale. Il a notamment demandé la construction de la chaire par ses propres deniers : c'est ce qu'il affirme avec force devant l'Inspecteur des Domaines lors de l'inventaire effectué le vendredi 9 février 1906.

-MARTIN Claire et LAURANS Alain, *Aux origines des dernières révoltes lozériennes : Guide des sources de la Séparation des Eglises et de l'Etat (1801-1920)*, Mende, Archives départementales de la Lozère, 2005.

-TAILLEFER Didier, *Mende 2000 ans d'histoire*, Toulouse, Privat, 2003.

## **Présentation des sources**

### **A Sources manuscrites**

#### A.1. Les classeurs des archives départementales

Des classeurs sont mis à disposition des lecteurs dans la bibliothèque des archives départementales.

### Classeur N°1 : Députés, sénateurs, évêques

Une liste de tous les députés et sénateurs de Lozère est rédigée depuis la Révolution. Des coupures de journaux locaux racontent le ministère de certains députés et sénateurs dans le département. De même, une liste d'évêques: du premier évêque du Gévaudan saint Privat (III<sup>e</sup> siècle) à nos jours. Des coupures de journaux concernent l'épiscopat de certains évêques.

### Classeur N°2 : Préfets, sous-préfets, secrétaires généraux

Ce classeur donne l'intégralité des préfets et des sous-préfets de la Lozère de 1800 à nos jours. Mende est la préfecture de la Lozère, Florac est la sous-préfecture, tandis que Marvejols n'est plus sous-préfecture depuis 1926. Tout comme le précédant classeur des coupures de journaux locaux sont présentées. En outre, il est intéressant de consulter les petites biographies des préfets et des sous-préfets publiées dans le journal local *Lou País*. Benjamin Bardy est président au centre de recherche et d'études de Mende. Il est l'auteur de petites biographies dans l'article « *173 ans au service de la Lozère* ». La date de cet article n'est pas connue. Il est important de prendre connaissance des parcours des préfets, ceci permet de comprendre leurs actions politiques au sein du département.

### Classeur N°3 : maires et conseillers généraux

Une liste présente tous les maires de Mende de 1802 à 1983. Des coupures de journaux locaux témoignent d'événements importants de la vie mendoise. Notamment l'arrêté municipal d'Ernest Malafosse maire de Mende de 1904 à 1908 : daté du 27 avril 1906. Il interdit les processions dans la ville. Des petites biographies sont aussi rédigées. Cela permet de mieux connaître la vie locale.

### Classeur N°4 : Population

Un tableau de recensement du département et des communes est présenté de 1734 à 1999. Ce descriptif permet d'étudier l'évolution de la population à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle.

#### A.2. Les cartons des archives diocésaines

Les archives de l'évêché sont actuellement conservées à la maison diocésaine à Mende (ancien Grand-séminaire). Plusieurs cartons sont à la libre disposition des lecteurs.

#### Carton N°1 : Les évêques du diocèse de Mende

Les archives de l'évêché possèdent un carton concernant les évêques du diocèse. Plusieurs ouvrages datent de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle racontent l'histoire des

Evêques de Mende. Ils sont rédigés par des prêtres. L'abbé Baptiste Laurens archiviste depuis dix ans à l'évêché, a retranscrit une partie de ces documents sur ordinateur. Une liste retient notre attention, celle des prêtres lozériens nommés Evêques de 1828 à 1916. Ils sont quatorze à avoir reçu la charge épiscopale. Six d'entre eux sont nommés dans les colonies. Ceci témoigne de la vitalité religieuse du diocèse au XIX<sup>e</sup> siècle.

#### Carton N°2 : Vicaires généraux du diocèse de Mende

Dans ce carton un livre de l'abbé Bernard. C'est un historique de tous les vicaires généraux du diocèse de 1219 à 1998. Cet ouvrage a un grand intérêt, des notes sont rédigées pour la plupart des vicaires généraux. Les deux vicaires généraux à partir de 1901 sont : l'abbé Louis Prieur et l'abbé Marcellin Aiglon. Des informations sont mentionnées sur ces deux grands vicaires : dévotion religieuse, sociabilité, relation avec le presbyterium. Cependant, la date de cet ouvrage n'est pas mentionnée.

Les sources principales de l'abbé Bernard sont : le journal de l'Evêché la *Semaine religieuse* et l'hebdomadaire *La Croix de la Lozère*. A partir de l'année 1984, une autre personne dont le nom n'est pas mentionné complète la liste des vicaires généraux.

#### Carton N°3 : Cathédrale de Mende

René Estoup, maire de Mende (1956 à 1971), a fait don de plusieurs documents provenant de la mairie aux archives diocésaines. Ces documents couvrent la période 1904-1906. Des lettres sont signées par le maire, l'abbé Prieur : vicaire général et le préfet de la Lozère Charles Lallemand. De plus, nous pouvons consulter d'autres documents : l'arrêté municipal du maire interdisant les processions, un rapport de police envoyé à la mairie le 3 mai 1906 et L'inventaire de la cathédrale réalisé le 9 février 1906. Enfin, un livre de l'Abbé Léon Costecalde daté de 1922. Il relate l'histoire de la cathédrale et des évêques de Mende. De même, des notes personnelles aux sujets des Evêques sont intéressantes. Notamment l'épiscopat de M<sup>gr</sup> Bouquet (1901-1906) est très critiqué, contrairement à celui de M<sup>gr</sup> Gély (1906-1929). L'abbé Costecalde ne fait à aucun moment mentions des inventaires de la cathédrale. Le contenu de quatre autres cartons correspond à l'histoire de la cathédrale (photos et monographie.)

### A.3. L'Ordo

L'Ordo est un annuaire que publie chaque année l'évêché. C'est une source importante pour tout historien qui travaille sur l'Eglise diocésaine. En effet cette source rend compte des paroisses, de la composition des communautés religieuses et du nombre de prêtres avec leurs

divers ministères. Tous les Ordo depuis 1835 sont consultables aux archives diocésaines. En 1906, le diocèse comptabilise quatre cent cinquante prêtres en activité, soit un prêtre pour 284 habitants. Ceci témoignage d'un exceptionnel encadrement sacerdotal dans le diocèse.

#### A.4 . Archives départementales : Série V

Cette série recouvre les affaires culturelles du département. En outre, le clergé, les communautés religieuses et les Fabriques sont toutes répertoriés.

Il existe des dossiers personnels sur les évêques, les vicaires généraux et certains prêtres du diocèse. Des documents relatifs au protestantisme et au judaïsme sont aussi présentés.

C'est une série très précieuse pour l'historien qui travaille sur les inventaires. En effet des procès-verbaux de tous les cantons de Lozère sont consultables : les condamnations, les correspondances avec le préfet, le ministre de L'Intérieur et des Cultes, l'inspecteur des Domaines, l'armée et la gendarmerie. En conséquence, ce sont des sources fondamentales pour étudier la procédure d'un inventaire.

#### Nomination des évêques et des vicaires généraux : 4 V 1

Cette série comporte sept dossiers : les nominations des évêques, les vicaires généraux, et les curés du diocèse au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle.

#### Dossier N°1 : Nominations épiscopales

L'épiscopat de M<sup>gr</sup> Bouquet (1901-1906) est partiellement décrit, malheureusement aucun document ne date des années 1905-1906. Cependant, ce dossier fournit des éléments de compréhension sur les rapports entre l'évêque et son clergé. Une lettre retient notre attention, elle est datée du 06 juillet 1901, elle est adressée à l'ensemble des curés du diocèse. M<sup>gr</sup> Bouquet demande à son clergé de se tenir à l'écart des débats politiques pour les futures élections départementales et législatives de 1901 et 1902. De plus, ce dossier comporte : les mandements, les circulaires et les lettres pastorales de l'Evêque. Enfin, nous pouvons consulter divers rapports du préfet envoyés au ministère de l'Intérieur et des Cultes (1903-1904). A l'inverse, le dossier concernant M<sup>gr</sup> Gély (1906-1929) est très peu fourni. Simplement nous pouvons consulter des hommages posthumes publiés dans le journal *La Croix de la Lozère*.

#### Dossier N°7 : Nominations - Généralités – Vicaires généraux-

Des lettres du ministre de la Justice envoyées au préfet de la Lozère donnent divers renseignements sur la nomination des vicaires généraux (1889-1905). Nous pouvons consulter la nomination des abbés Louis Prieur et Marcelin Aiglou par M<sup>gr</sup> Bouquet en 1901.

A cette date, un prêtre est écarté du poste de vicaire général : l'abbé Onésime Laurens. En effet, une lettre du ministre de la Justice envoyée au préfet stipule que l'abbé Laurens doit être écarté de ce ministère pour cause d'opinion politique dite réactionnaire. Ce dossier permet d'étudier les divers parcours des vicaires généraux.

#### Procès-verbaux à la suite des inventaires à Mende : 98 V 4

Des lettres de Lucien Arnault, chargé des inventaires à Mende en tant qu'Inspecteur des Domaines sont consultables.

#### A.5. Archives départementales : Fonds Malafosse 1 J 90

Le Fonds Malafosse est un fonds privé qui se trouve aux archives départementales. Ce dossier concerne les élections sénatoriales du 7 janvier 1906 (tracts, affiches, professions de foi, articles de presse) ainsi que des lettres relatives à la polémique au sujet de l'interdiction des processions à Mende.

#### A.6. Archives Municipales : Délibérations du conseil municipal : 1 D 13, délibérations 1901-1904 et 1 D 14 : délibérations 1904-1908

Toutes les délibérations du conseil municipal sont conservées aux archives de la mairie de Mende. Cette source est très précieuse car elle fait part des débats au sein du conseil. Notamment au sujet de l'interdiction des processions dans la ville.

## **B. Sources imprimées**

### B.1. Journaux

#### N°1 : *La Croix de la Lozère*

*La Croix de la Lozère* est un hebdomadaire local, un supplément de *la Croix de Paris*. La première publication du journal date du 1 janvier 1889. A partir du 12 novembre 1944, l'hebdomadaire devient *la Lozère Nouvelle*. Ce journal est fondé par Paulin Daudé, personnalité politique mendoise qui affiche un catholicisme militant et combatif. Par la suite, le journal est dirigé par des ecclésiastiques, la ligne éditoriale du journal affiche un

catholicisme militant. A ce propos *la Croix de la Lozère* s'oppose vigoureusement au *Moniteur de la Lozère* : un hebdomadaire anticlérical. Le journal catholique permet de saisir le contexte politique lié au religieux. Notamment lors des élections sénatoriales et législatives de 1906. En effet, *la Croix de la Lozère* encourage les candidats opposés à la gauche radicale et aux lois anticléricales : Jacques Piou, le marquis De Chambrun, Emmanuel De Las Cases et Paulin Daudet. C'est une source très précieuse pour travailler sur les inventaires. Tous les numéros du mois de mars et d'avril 1906 offrent une description complète des inventaires église par église. Le journal utilise un langage militaire pour décrire ces opérations : « *dragonnades, persécutions religieuses, cambriolages organisés, sang, sonnerie du glas.* » L'intégralité des numéros de *la Croix de la Lozère* sont consultables dans les locaux de l'actuel hebdomadaire du département *la Lozère Nouvelle* et aux archives départementales : 1 PER 212.

### N°2: *Le Moniteur de la Lozère*

*Le Moniteur de la Lozère* est le deuxième hebdomadaire du département. Le journal se définit comme étant républicain et démocrate. Il soutient l'action du gouvernement. Au départ, c'est un journal d'annonces qui est publié à partir du 01 juin 1864. Il devient *le Moniteur* le 05 janvier 1867 jusqu'au 21 septembre 1939. L'hebdomadaire affiche un anticléricalisme militant, par ce fait *le Moniteur* s'oppose au journal *la Croix de la Lozère*. Tout comme dans l'hebdomadaire catholique, il est intéressant d'étudier le contexte politique. En effet, lors des élections sénatoriales et législatives en 1906 *le Moniteur* soutient les candidats partisans de la gauche radicale : Paul Favet, Ernest Malafosse, Philippe Delmas, Jean Monestier. Le journal encourage l'opération des inventaires. Ils les décrivent avec un vocabulaire positif : « *Paix, Liberté, Loyauté* ». A l'inverse, ils relatent les résistances par ces mots : « *Sauvagerie, Clergé fanatique, agitations criminelles* ». *Le Moniteur* fustige les deux grands coupables des agitations : le Clergé et le journal *La Croix de la Lozère*. Cette source est très précieuse, elle témoigne de l'anticléricalisme en Lozère. Les numéros du *Moniteur de la Lozère* sont consultables aux archives départementales : 1 PER 204.

### N°3 : *Les Semaines religieuse* du diocèse de Mende

*La Semaine religieuse* est un hebdomadaire dirigé par des ecclésiastiques. Le premier numéro est publié le 25 juillet 1873. Ce journal est à destination du clergé du diocèse. La plupart des écrits de l'évêque sont publiés : Lettres, mandements, circulaires, lettres pastorales et homélies. Entres autres, des annonces, des avis, des monographies de divers paroisses sont publiées. Le journal critique ouvertement l'action du gouvernement et les lois anticléricales.

Pour l'hebdomadaire, l'Eglise subit une spoliation de son patrimoine à cause des inventaires. *La Semaine religieuse* fait part du souvenir de la Terreur révolutionnaire. En effet, le lexique employé pour décrire les inventaires fait référence à 1793 : « *Sans-culotte, jacobins, montagnards, terreur.* » De même, le journal publie des articles provenant d'autres *Semaine religieuse* de diocèses différents : Toulouse, Nîmes, Cambrai. Ils font aussi référence à des articles publiés dans des journaux nationaux catholiques comme : *l'Eclair, le Gaulois, La Croix de Paris*. La série des *Semaines religieuses de Mende* est complète aux archives diocésaines et aux archives départementales: 1 PER 207.

## B.2. Les sources du Vatican

<http://w2.vatican.va/content/vatican/fr.html>

Les archives du Saint-Siège appelés aussi *Archivio segreto Vaticano*, sont des archives privés et sont régies par le droit privé. Il faut donc une autorisation du Vatican pour les consulter. Cependant, leur site officiel offre la possibilité aux chercheurs de consulter en ligne certains écrits pontificaux : encycliques, exhortations apostoliques, lettres, discours et homélies. Ces textes officiels sont consultables à partir du pape Léon XIII (1878-1903), au pape actuel. Néanmoins, ces écrits sont aussi disponibles sur d'autres sites internet. De même que certains textes pontificaux antérieurs au pape Léon XIII.

- 15 août 1832, « *Mirari vos* », lettre encyclique du pape Grégoire XVI.
- 20 avril 1884, « *humanum Genus* », lettre encyclique du pape Léon XIII
- 15 mai 1891, « *Rerum Novarum* », lettre encyclique, du pape Léon XIII
- 16 février 1892, « *Au milieu des sollicitudes* », du pape Léon XIII
- 11 février 1906, « *Vehementer Nos* », du pape Pie X
- 10 août 1906, « *Gravissimo Officii Munere* », du pape Pie X

## **C Sources iconographiques**

### C.1. Cartes postales

Les archives départementales mettent en ligne sur leur site internet des cartes postales relatives aux inventaires de la cathédrale de Mende. Aussi, une prise de vue de la ville et l'entrée solennelle de Monseigneur Gély le 25 mars 1906.

<http://archives.lozere.fr/archive/resultats/general/icono/formselector>

- Mende, 17 Fi MENDE 45, 9 février 1906

- Mende, 17 Fi MENDE 44, 9 février 1906
- Mende, 2 Fi MENDE 850, 1905-1914.
- Arrivé de Monseigneur Gély à Mende, 17 Fi Mende 47, 25 mars 1906

### C.2. Photographie

Deux photographies se trouvent dans le fonds MALAFOSSE : 1 J 90. En ligne sur le site des archives départementales se trouve un portrait de M<sup>gr</sup> Gély.

- Portrait de M. Malafosse, 1 J 90, FONDS MALAFOSSE
- Conseil municipal de Mende, 1 J 90, FONDS MALAFOSSE
- Monseigneur Gély, 2 Fi 224, Evêque de Mende 1906

### C.3. Plaque de verre

Sur le site des archives départementales est mis en ligne un portrait de M<sup>gr</sup> Bouquet.

- Monseigneur Henri-Louis Bouquet, 31 Fi 16, 1901

## **PARTIE 2 : HISTORIOGRAPHIE**

### **La Séparation des Eglises et de l'Etat**

#### **Introduction**

« La Séparation a fait plus objet de mémoire que d'histoire<sup>32</sup>. ». C'est une citation de l'historien Jean Baudérot qui affirme que les historiens doivent se réapproprier la question pour « dépassionner » les débats. La loi de 1905 a acquis un caractère présenté comme inviolable et sacré, il est donc difficile d'appréhender un tel sujet. La citation de Jean Baudérot mentionnée en préambule est extraite du livre : *Dictionnaire critique de la République*<sup>33</sup>. C'est un ouvrage qui définit tous les mots de la République. Le mot « laïcité » se trouve dans le chapitre « Les idées et les valeurs <sup>34</sup> ». Les auteurs de ce livre assimilent la Séparation des Eglises et de l'Etat à la laïcité. Dans ce sens, Christian Sorrel<sup>35</sup> affirme qu'il est difficile d'assimiler et encore plus de confondre la laïcité et la Séparation considérant que

<sup>32</sup> DUCLERT Vincent (Dir.), *Dictionnaire critique de la République*, Paris, Flammarion, 2002. p. 205.

<sup>33</sup> *Ibid.*

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 85.

<sup>35</sup> SORREL Christian, « La Séparation des Eglises et de l'Etat en France entre mémoire et histoire », publié sur le site [www.unifr.ch/](http://www.unifr.ch/), consulté le 01/04/2016.

la première est le fruit de la seconde. En effet, l'historiographie est profondément marquée par ces deux termes qui semblent indissociables.

Tous les ouvrages traitant de la Séparation analysent abondamment le rejet ou l'approbation de l'Eglise catholique et des catholiques. De même, les historiens étudient l'influence non négligeable de certaines grandes figures du protestantisme. Les premières études sur la Séparation sont réalisées en majorité par des prêtres. En particulier, les écrits du Chanoine Jean-Baptiste Delon sont significatifs. Ce dernier est professeur au Petit-séminaire de Mende en 1906. Dans les années 1920, il entreprend de rédiger ses souvenirs sur les inventaires à Mende. Ce document n'a jamais été publié, c'est l'historien Patrick Cabanel qui le met en valeur dans sa thèse<sup>36</sup>. Malheureusement ce manuscrit demeure introuvable à ce jour.

Pourtant, c'est une source exceptionnelle de par les témoignages encore « chauds » qui découlent de ces événements. Le chercheur doit mettre en valeur ces écrits ayant une vision orientée et manichéenne pour tenter une analyse critique.

Les questions que nous pouvons poser sont donc les suivantes : Quel est l'état de la connaissance historique concernant la Séparation des Eglises et de l'Etat ? Observe-t-on une évolution des perspectives adoptées dans le champ historiographique ?

Pour répondre à ces questions nous allons étudier deux ouvrages aux écrits engagés et des études qui ont marqué un véritable tournant dans l'historiographie. Enfin, nous étudierons les nouvelles questions posées par des historiens au vu des profonds changements de la société.

---

<sup>36</sup> CABANEL Patrick, *Cadet de Dieu. Vocations et migrations religieuses en Gévaudan XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, CNRS Edition, 1997.

## **I. La Séparation des Eglises et de l'Etat : un objet de d'histoire ou de mémoire ?**

### **A. Une mémoire monolithique**

#### 1. L'étude de l'Abbé Brugerette<sup>37</sup>

L'Abbé Brugerette rédige en trois volumes une histoire du prêtre dans la société française de 1815 à 1936. La Séparation des Eglises et de l'Etat est abordée dans le deuxième volume, sous le titre : *Vers la Séparation* (1871-1908). L'auteur présente la situation politique et religieuse plusieurs mois après la défaite contre la Prusse (1871), jusqu'aux conséquences de la Séparation (1908). Il s'attache à décrire les rapports entre le clergé, le Vatican et les gouvernements successifs. Au dernier chapitre de son ouvrage il aborde en détail la question de la Séparation<sup>38</sup>. Deux arguments sont défendus : l'intransigeance du gouvernement face à la papauté et l'utilité de la loi de Séparation.

Pour l'auteur, la loi de 1905 porte en elle « un vice originel<sup>39</sup>. », elle est imparfaite car le pouvoir séculier s'impose au pouvoir spirituel. En effet l'Abbé Brugerette écrit dans sa conclusion : « Ce qu'on a appelé l'intransigeance romaine ne fut que la conséquence de

---

<sup>37</sup> BRUGERETTE J, *Le prêtre français et la société contemporaine. Sous le régime de la Séparation. Vers la Séparation (1871-1908)*, Paris, Lethielleux, 1938.

<sup>38</sup> Chapitre XIV, *La loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat*, p. 555.

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 555.

l'intransigeance gouvernementale vis-à-vis du Saint Siège<sup>40</sup>. » Dans les ouvrages écrits au sujet de la Séparation il est peu commun de trouver ce terme « d'intransigeance » pour qualifier l'attitude du gouvernement, il est plutôt associé au comportement du pape Pie X. A ce propos, il ne critique à aucun moment la politique pontificale sur cette affaire. En outre, il décrit longuement l'attitude du clergé vis-à-vis du Saint-Siège sans véritablement prendre parti. Par exemple au sujet des débats sur les associations culturelles, l'épiscopat ne partage pas le même point de vue que Pie X. Dès l'année 1905, les évêques sont divisés pour appréhender la loi de la Séparation. En effet, certains d'entre-eux souhaitent préparer leur clergé à cette perspective comme M<sup>gr</sup> Germain archevêque de Toulouse et M<sup>gr</sup> Bouquet évêque de Mende. L'auteur les nomme comme étant « les partisans d'une solution conciliante<sup>41</sup> ». A l'inverse, il fait aussi mention de membres du clergé qui refusent catégoriquement la loi comme M<sup>gr</sup> de Cabrières Archevêque de Montpellier et M<sup>gr</sup> Turinaz évêque de Nancy. Enfin, L'Abbé Bruguerette fait mention de l'angoisse de l'épiscopat dans l'attente de la prise de position du pape en 1905.

En revanche, bien qu'il fustige le gouvernement pour son autoritarisme face à l'Eglise, il ne critique pas Aristide Briand qui est le rapporteur de la loi. Voici ce que l'abbé Bruguerette écrit à son propos: « Mais on peut croire que ce gouvernement était sincère lorsque, par la voix de M. Briand, il déclarait : « Nous nous sommes efforcés de faire une loi acceptable, viable ; destinée à assurer la concorde religieuse dans ce pays (...), il a le désir de voir les citoyens de ce pays pratiquer librement leurs croyances<sup>42</sup> . » Plus d'un fait avait justifié ce libéralisme si hautement professé par M. Briand ». L'auteur est satisfait par le caractère libéral de la loi, il va plus loin en affirmant: « la vie chrétienne ne fera que rendre plus ardent et plus ingénieux le zèle du prêtre français<sup>43</sup> . » Certes, il affirme que la Séparation est une véritable « spoliation » sur le plan matériel, mais pas sur le plan spirituel. Au contraire, la pauvreté du clergé se montrera « toute puissante par la multiplication de ses œuvres de piété, de charité et d'éducation qui ramèneront sous sa tutelle une nombreuse et ardente jeunesse<sup>44</sup>. » Il poursuit son argument en affirmant « que la Séparation n'aura fait que libérer l'Eglise de France et lui préparer un avenir plus riche<sup>45</sup> ». L'Abbé Bruguerette se montre très optimiste pour l'avenir de l'Eglise, son étude permet de comprendre l'évolution d'une Eglise désormais affranchie de ses tutelles passées.

---

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 602.

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 564.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 604.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 607.

<sup>44</sup> *Ibid.*

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 608.

L'écrit de l'Abbé Bruguerette est orienté en faveur du clergé français, mais il reste tout de même nuancé. Il apporte des informations enrichissantes notamment au sujet des rapports entre le pape et l'épiscopat. Lorsqu'il rédige le deuxième volume de son ouvrage en 1935, la Grande Guerre a permis une réconciliation entre l'Eglise et l'Etat. En conséquence, les débats autour de la Séparation sont bien plus apaisés qu'au début du siècle.

## 2. « L'œuvre de Méjan<sup>46</sup>. »

Ce titre fait référence à la thèse rédigée par Louise-Violette Méjan<sup>47</sup>, fille de Louis Méjan. Il est issu d'une famille protestante cévenole, son père était pasteur<sup>48</sup> tout comme son frère. Il a été un des principaux rédacteurs de la loi. Le travail universitaire de l'auteur utilise de nombreuses sources gouvernementales comme ecclésiastiques. Cependant, l'essentiel de l'ouvrage de Louise Violette Méjan est construit autour des écrits personnels de son père. Parmi ses écrits une « note à développer » retient l'attention de sa fille, elle s'intitule : *Psychologie de la Séparation de l'Etat et des Eglises*<sup>49</sup>. Grâce à celle-ci, Louise-Violette peut étudier au plus près les débats autour de la Séparation avec le prisme de l'homme politique auteur de sa rédaction : celui-ci défend le libéralisme en matière de culte. A ce sujet, il reçoit confidentiellement des évêques qui témoignent de leurs malaise vis-à-vis des décisions romaines : « La plupart des Evêques ont jugé sévèrement l'attitude du Saint-Siège et blâmé les décisions pontificales<sup>50</sup>. »

Louise-Violette montre l'influence de personnalités protestantes comme son père. Notamment, au sujet de la dénonciation de la politique anticléricale d'Emile Combes. Avec son frère pasteur, Louis Méjan publie une lettre dans le journal *Le Siècle*<sup>51</sup> où tous deux s'opposent au Président du Conseil. En voici quelques extraits : « Le projet Combes, inspiré par un esprit antireligieux, était aussi contraire que possible aux principes de la liberté et de respect des consciences<sup>52</sup>. » En ce sens, Louis Méjan est fortement opposé à la gauche antireligieuse.

---

<sup>46</sup> Louis Méjan, chef de cabinet d'Aristide Briand chargé des cultes pendant les débats autour de la Séparation.

<sup>47</sup> MEJAN Louise-Violette, *La Séparation des Eglises et de l'Etat. L'œuvre de Louis Méjean*, Paris, Presse universitaire de France, 1959.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 294.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 294.

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 53. La lettre est publiée le 1<sup>er</sup> septembre 1904.

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 54.

Le frère de Louise-Violette Méjan écrit lui-même un article en 1955 pour le cinquantenaire de la Séparation des Eglises et de l'Etat<sup>53</sup>. C'est un bilan de la loi de Séparation. Dans la première partie de son article il salue la mémoire de son père et l'œuvre politique d'Aristide Briand: « Il a montré le profond libéralisme et la générosité extrême<sup>54</sup>. » François Méjan tout comme son père se présente comme étant libéral et laïc.

Dans la deuxième partie de son article<sup>55</sup>, il critique le recul de la laïcité dans le domaine politique, il va jusqu'à dire : « la laïcité de l'Etat n'est pratiquement plus qu'un souvenir, nos institutions publiques et privées sont progressivement cléricalisées (...) Le péril clérical ne menace-t-il pas aujourd'hui l'essentiel de nos libertés individuelles et collectives et l'indépendance même du pays<sup>56</sup> ? ». François Méjan exprime son inquiétude de constater l'influence de plus en plus croissante de l'Eglise. De même, il fustige les maires de communes qui accordent aux prêtres des avantages en matière immobilière, en particulier sur la location des presbytères. Enfin, l'auteur affirme que la loi de 1905 recule dans l'enseignement, l'Eglise demande de plus en plus à l'Etat de nouvelles réformes au sujet des écoles « libres ». Il est vrai que le camp laïc se mobilise autour de la question scolaire dans les années 1950<sup>57</sup>.

Ces deux études offrent une vision orientée mais à la fois nuancée. A partir des années 1970 un tournant est visible dans l'historiographie, qui renouvelle l'étude de la Séparation.

## **B. Un tournant historiographique**

### **1. L'apport de Maurice Larkin :**

Le livre de Maurice Larkin<sup>58</sup>, offre une étude renouvelée de la Séparation des Eglises et de l'Etat. Cet ouvrage<sup>59</sup> est publié en 1974, il faut attendre trente ans pour voir la traduction française de cette étude. Pourquoi une telle attente ? Pourtant, il éclaire des aspects jusqu'alors peu étudiés. Nous les verrons plus loin. Jean-Marie Mayeur<sup>60</sup> rédige la préface du livre. Il explique que durant les années 1970, la question liée à la laïcité préoccupait peu d'historiens : « A la frilosité des éditeurs français devant la traduction s'ajoutait le long désintérêt de l'opinion, comme de l'historiographie pour une histoire jugée dépassée des

<sup>53</sup> MEJAN François, « Le Cinquantenaire de la Séparation des Eglises et de l'Etat. La tentative de paix religieuse d'Aristide Briand », *La ligue de l'enseignement*, N°166, 1955, consulté le 08/04/2016, publié sur le site [www.laicite-laligue.org/](http://www.laicite-laligue.org/).

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 2. *La laïcité en péril*.

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>57</sup> Notons la loi Debré de 1959. Elle permet aux établissements catholiques sous-contrat avec l'Etat de recevoir des subventions. Ceci provoqua la colère des militants laïques.

<sup>58</sup> Historien spécialiste de l'histoire de la France contemporaine.

<sup>59</sup> LARKIN Maurice, *L'Eglise et l'Etat en France. 1905 : la crise de la Séparation*, Toulouse, Privat, 2004.

<sup>60</sup> Jean-Marie Mayeur est un historien spécialiste de la Séparation.

relations entre l’Eglise et l’Etat<sup>61</sup>. » Cette nouvelle édition est enrichie par la version française avec de nouveaux apports historiques. Initialement, cette étude est une thèse qui s’intitule : *Church and state after the Dreyfus affair. The Separation issue in France*.

De plus, il est judicieux de prêter attention au titre, ce n’est pas les - Eglises - et l’Etat mais - L’Eglise - et l’Etat. Par ce fait, Maurice Larkin s’attache à étudier les relations diplomatiques entre Paris et le Vatican. En effet, il est un des premiers historiens à consulter les archives du pontificat de Pie X et sa connaissance des archives pontificales offre une vision renouvelée de la Séparation. Il présente les principaux protagonistes avec une grande clarté. Par exemple, l’intention marquée par Léon XIII et son Secrétaire d’Etat le cardinal Rampolla de s’approcher diplomatiquement de la France. A ce sujet, Maurice Larkin affirme que Léon XIII est « obsédé<sup>62</sup> » par la question romaine. En vue de sortir de son isolement diplomatique, le pape demande à Guillaume II de rompre le traité qui l’unit à l’Italie<sup>63</sup>.

En conséquence, le souverain pontife souhaite créer une grande alliance des nations incluant le Saint-Siège<sup>64</sup>. Cependant, le Kaiser refuse, le cardinal Rampolla encourage donc le souverain pontife à se tourner vers la France. En définitive, cet éclairage permet de comprendre l’attitude bienveillante de Léon XIII vis-à-vis des catholiques de France. Elle s’exprime par la tentative du Ralliement<sup>65</sup>.

A ce propos, Maurice Larkin montre l’influence des Assomptionnistes<sup>66</sup> qui s’opposent fortement à la politique encouragée par le pape. En effet, L’historien est le premier à avoir dépouillé les archives de cette congrégation au Vatican. Par ses sources nous pouvons observer l’agacement du Saint-Siège face à leurs agissements en particulier durant l’Affaire Dreyfus. Tout comme Gérard Cholvy et Yves Marie Hilaire<sup>67</sup>, Maurice Larkin démontre que l’Affaire Dreyfus met un terme définitif à ce projet de conciliation entre l’Eglise et la République. Léon XIII en personne critique Vincent Bailly rédacteur en chef de *La Croix* pour « sa sévérité à l’égard de Dreyfus<sup>68</sup>. »

Plus loin, l’auteur décrit le nouveau pape Pie X et son Secrétaire d’Etat Merry Del Val. Il montre que Pie X est bien moins tourmenté que son prédécesseur par la question romaine. Au

---

<sup>61</sup> LARKIN Maurice, *l’Eglise et l’Etat en France. 1905 : la crise de la Séparation*, Toulouse, Privat, 2004, p. 13.

<sup>62</sup> *Ibid.*, p. 36.

<sup>63</sup> Depuis 1882 un traité d’alliance (la Triple-Alliance) unis : l’Allemagne, l’Autriche-Hongrie et l’Italie.

<sup>64</sup> LARKIN Maurice, *l’Eglise et l’Etat en France. 1905 : la crise de la Séparation*, Toulouse, Privat, 2004, p. 38.

<sup>65</sup> Tentative politique encouragée par le pape Léon XIII, représenté par l’encyclique « Au milieu des sollicitudes » du 16 février 1892. L’Eglise exprime le souci d’être audible par le monde ouvrier qui lui échappe. En ce sens, des catholiques libéraux comme Jacques Piou favorisent un catholicisme social et libéral. Ils expriment leurs volontés de créer des alliances avec des partis républicains. Mais les catholiques intransigeants plus nombreux comme Vincent Bailly s’y opposent fortement. Notamment le journal *La Croix* qui a une grande influence dans le milieu catholique. Le journal participe en partie à l’échec du Ralliement souhaité par le pape.

<sup>66</sup> Congrégation religieuse. Elle dirige le quotidien *La Croix*.

<sup>67</sup> CHOLVY Gérard et HILAIRE Yves-Marie, *Histoire religieuse de la France contemporaine : 1880-1930*, Toulouse, Privat, 1980.

<sup>68</sup> LARKIN Maurice, *l’Eglise et l’Etat en France. 1905 : la crise de la Séparation*, Toulouse, Privat, 2004, p. 81.

contraire, le pape se tourne diplomatiquement vers l'Italie<sup>69</sup>. Toutefois, il entretient des rapports difficiles avec l'épiscopat français. Tout comme Jean-Marie Mayeur,<sup>70</sup> il montre que les Evêques de France sont en majorités d'accord pour la création des associations culturelles, mais ils se buttent à l'intransigeance pontificale. Finalement, les évêques sont obligés de refuser ce type d'association par l'encyclique *Gravissimo officii*<sup>71</sup>.

La nouveauté qu'apporte Maurice Larkin à ce sujet c'est la vision internationale de la crise de la Séparation. A l'inverse, les historiens français comme Jean-Paul Scot<sup>72</sup> expliquent le refus des associations culturelles uniquement par l'intransigeance de Pie X. Or, ce que démontre l'auteur britannique c'est la situation diplomatique vaticane avec des pays comme l'Espagne. Il est vrai que le Saint-Siège est préoccupé par l'anticléricalisme qui monte dans certains pays comme la Bolivie, l'Espagne et le Portugal. De plus, les origines espagnoles de Marry Del Val jouent un rôle important. En effet, son père était un diplomate espagnol et son frère est le secrétaire personnel du roi Alphonse XIII.

Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle les relations entre Madrid et le Vatican se sont dégradées à cause de l'instabilité politique locale. Enfin, Pie X se dit vexé par la visite d'Alphonse XIII à Paris en 1905<sup>73</sup>. A ce sujet, Maurice Larkin écrit : «Pie X ne cachait pas que l'Espagne et la France étaient ses préoccupations essentielles au cours de l'été 1906 ; il le dit d'ailleurs à l'ambassadeur d'Espagne le 7 août<sup>74</sup>. » Marry Del Val et le souverain pontife sont inquiets d'un phénomène de contagion. En ce sens, Maurice Larkin démontre que la Séparation de l'Eglise et de l'Etat n'est donc pas uniquement une histoire exclusivement française. Par ses sources pontificales il montre les enjeux complexes de la diplomatie vaticane.

Enfin Maurice Larkin met en valeur Francis De Pressensé<sup>75</sup> peu mis en avant par l'historiographie. La plupart des ouvrages traitant de la Séparation explique surtout le rôle important d'Aristide Briand rapporteur de la loi. Pourtant, Francis De Pressensé est un des grands initiateurs de l'esprit de la Séparation. A l'inverse de certains anticléricaux comme Clémenceau, Francis de Pressensé est un partisan de la Séparation. A ce propos, la grande majorité des églises protestantes y sont favorables<sup>76</sup>. En outre, Il a un apport décisif dans la

---

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 131.

<sup>70</sup> MAYEUR Jean-Marie, *la Séparation des Eglises et de l'Etat*, Eglises/sociétés, Archives, 1966.

<sup>71</sup> Encyclique publiée le 15 août 1906.

<sup>72</sup> SCOT Jean-Paul, *L'Etat chez lui, l'Eglise chez elle*, Paris, Seuil, 2005.

<sup>73</sup> Rencontre diplomatique le 1<sup>er</sup> juin 1905.

<sup>74</sup> LARKIN Maurice, *L'Eglise et l'Etat en France. 1905 : la crise de la Séparation*, Toulouse, Privat, 2004, p. 233.

<sup>75</sup> Il est protestant, fils de Pasteur. Il débute une carrière de journaliste dans le journal *Le Temps*. Il est aussi diplomate à l'ambassade de Washington. Francis de Pressensé est un libéral, fortement opposé aux radicaux et tout ce qui rappelle la tradition jacobine.

<sup>76</sup> FABRE Rémi, *les protestants en France depuis 1789*, Paris, Ed.la Découverte, 2010.

rédaction de l'article 4<sup>77</sup>. Francis de Pressensé ajoute une influence anglo-saxonne à cet article, il déclare à la commission: « j'ai pris un article qui figurait dans la législation de certains Etats américains<sup>78</sup> . » En conséquence, un apport libéral figure dans l'article. Il stipule que les associations devaient être constituées « en se conformant aux règles d'organisation générale du culte dont elles se proposent d'assurer l'exercice<sup>79</sup> . » Cet amendement rassure l'épiscopat, mais suscite une forte division au sein de la gauche. Notamment le projet de Maurice Allard<sup>80</sup> est fortement opposé au libéralisme. Il voit la menace que l'Eglise échappe au contrôle de l'Etat, par l'amendement de Francis De Pressensé. Néanmoins, Aristide Briand le soutient en affirmant que les associations seront reconnues seulement si elles sont liées à l'Evêque local.

Les ouvrages de Jean-Marie Mayeur<sup>81</sup> et Jean-Paul Scot<sup>82</sup> à ce sujet expliquent avec clarté les débats autour de l'article 4. Mais contrairement à Maurice Larkin ils ne mettent pas autant en avant la figure de Francis De Pressensé.

## 2. Les inventaires à l'épreuve de l'analyse critique

Jean-Marie Mayeur, fait référence au sujet de la Séparation et de la crise des inventaires (1906). Il publie son premier ouvrage sur la Séparation en 1966<sup>83</sup>, à une période où cette question n'intéresse pas beaucoup d'historiens. C'est donc un des premiers à offrir une étude scientifique sur le sujet. Dans cet ouvrage il explique entre autre la géographie des inventaires. Il développe ce chapitre dans un article paru dans la revue *les Annales* en 1966- Jean-Marie Mayeur a consulté les rapports des procureurs généraux qui devaient rédiger un rapport sur chaque inventaire réalisé. Toutes les infractions sont mentionnées, de ce fait une carte des incidents peut-être réalisée. Elle représente trois échelles: « Pas d'incident, incidents isolés, incidents graves<sup>84</sup> . »

Jean-Marie Mayeur pose deux réflexions : « Y-a-t-il une relation, et laquelle, entre la manifestation des inventaires et la carte religieuse de la France<sup>85</sup> ? » La carte politique est-elle similaire à la carte des inventaires ? Les Procureurs Généraux font ce parallèle qui semble évident. Cependant, lorsqu'on étudie de plus près les manifestations, il faut être plus nuancé. Par exemple, la population de la Savoie est pratiquante mais peu de manifestations sont

<sup>77</sup> Cet article concerne les associations culturelles.

<sup>78</sup> LARKIN Maurice, *L'Eglise et l'Etat en France. 1905 : la crise de la Séparation*, Toulouse, Privat, 2004, p. 191.

<sup>79</sup> Amendement de l'article 4 par Francis De Pressensé le 19 avril 1905.

<sup>80</sup> Député du Var, il défend un anticléricalisme fortement antireligieux. Il dépose son projet proposé à l'Assemblée nationale le 10 avril 1905.

<sup>81</sup> MAYEUR Jean-Marie, *La Séparation des Eglises et de L'Etat*, Paris, Archives, 1966.

<sup>82</sup> SCOT Jean-Paul, *L'Etat chez lui, l'Eglise chez elle*, Paris, Seuil, 2005.

<sup>83</sup> MAYEUR Jean-Marie, *La Séparation des Eglises et de l'Etat*, Paris, Archives, 1966.

<sup>84</sup> MAYEUR Jean-Marie, « Religion et politique : Géographie de la résistance aux inventaires (février-mars 1906) », *Annales*, volume 21, 1966, p. 1261.

<sup>85</sup> *Ibid.*, p. 1265.

visibles lors des inventaires. De même, des populations caractérisées comme étant conservatrice de droite se montrent peu réactives face aux inventaires comme en Normandie. Pourtant dans ce département la plupart des députés se montrent hostiles à la Séparation. Jean-Marie Mayeur montre que ces modérations peuvent être dues à la personnalité d'un préfet ou d'un Evêque : M<sup>gr</sup> Lacroix à Chambéry, M<sup>gr</sup> Williez à Arras, M<sup>gr</sup> Fuzet à Rouen.

En revanche, l'insurrection peut venir d'une personne influente au sein d'une communauté : le prêtre, le châtelain, le maire. Sur la carte, une résistance massive et visible est observée dans les terres du sud-est du Massif Central : Lozère, Haute-Loire, Ardèche, Aveyron. Puis, la France de l'Ouest : La Vendée, Maine et Loire, Mayenne, Morbihan. A ce sujet l'historien affirme: « C'est la carte des prêtres réfractaires, c'est aussi la carte des légitimistes<sup>86</sup> .» Il est vrai que cette comparaison est juste par exemple en Lozère où 85%<sup>87</sup> des prêtres pendant la Révolution sont réfractaires à la Constitution civile du Clergé. Cette résistance se confirme lors des inventaires, où la majorité de la population se mobilise contre cette opération. La mémoire révolutionnaire, en particulier celle de la Terreur de 1793, est réactivée. Sur ce point, Jean-Marie Mayeur mentionne dans son ouvrage que la mémoire de la Révolution reste vive dans ces territoires<sup>88</sup>.

De plus ce sont des régions très enclavées où l'exode rural est au plus fort. En conséquence, les habitants se sentent une nouvelle fois dépossédés de leur patrimoine culturel.

Pour conclure, nous pouvons constater que l'ensemble des catholiques ne manifeste pas, certains d'entre eux regardent les inventaires comme une simple mesure juridique<sup>89</sup>. De plus, toutes les droites ne se révoltent pas face à cette opération. Celle qui manifeste est en majorité Contre-Révolutionnaire et légitimiste<sup>90</sup>. Jean-Marie Mayeur démontre que sur tout le territoire l'opération s'est déroulée dans une indifférence quasi-générale, excepté dans certaines régions où la résistance est massive voire violente.

Avant les années 1980, les ouvrages font mention de la Séparation sans toutefois parler de la laïcité. Or, avec la résurgence de nombreuses questions autour de la laïcité, ce mot est en correspondance systématique avec la Séparation<sup>91</sup>.

---

<sup>86</sup> *Ibid.*, p.1272.

<sup>87</sup> SOTTOCASA Valérie, (in) *Clergés, communautés et familles des montagnes en Europe*, Paris, Broché, 2005, p. 323.

<sup>88</sup> MAYEUR Jean-Marie, *la Séparation des Eglises et de l'Etat*, Paris, Archives 1966.

<sup>89</sup> MAYEUR Jean-Marie, « Religion et politique : Géographie de la résistance aux inventaires (février-mars 1906) », *Annales*, volume 21, 1966, p. 1266.

<sup>90</sup> *Ibid.*, p. 1272.

<sup>91</sup> MAYEUR Jean-Marie, *la question laïque XIX-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Broché, 1997.

## **II. La Séparation des Eglises et de l'Etat : Une loi immuable ?**

### **A. La loi de 1905 consacre la laïcité**

#### 1. Le centenaire de la loi :

L'année 2005 est marquée par deux événements majeurs. Le premier concerne le référendum de la nouvelle constitution européenne le 29 mai. Le deuxième est le centenaire

de la Séparation des Églises et de l'État. Une belle historiographie sur la question est publiée par Jacqueline Lalouette, une historienne spécialiste de la libre pensée et de l'anticléricisme en France<sup>92</sup>. Dans son article paru dans *Revue Historique*, elle parcourt un nombre important d'ouvrages publiés pour le centenaire entre 2003 et 2005<sup>93</sup>.

Elle explique que dans de nombreux titres le mot « laïcité » est mis en parallèle avec la Séparation de 1905. Il est vrai que les livres de René Rémond<sup>94</sup>, Jean Paul Scot<sup>95</sup> et Patrick Cabanel<sup>96</sup> font le lien entre laïcité et Séparation.

Cependant, les trois auteurs expliquent que la laïcité est en germe dès la Révolution<sup>97</sup>. En effet, la Séparation est effective dès le 21 février 1795 par la Convention Nationale. Enfin, des historiens spécialistes de la période napoléonienne comme Jacques Olivier Boudon affirment que la laïcité est en germe dans le Concordat napoléonien<sup>98</sup>. En effet, dès 1801 tous les cultes sont reconnus et le catholicisme n'est plus que la religion de la majorité des Français.

## 2. Faut-il réviser la loi de 1905 ?

La question de la modification de la loi suscite de nombreux débats médiatiques et intellectuels. Un livre d'Yves Charles Zarka<sup>99</sup> fait référence à ce sujet. Il invite quatre historiens spécialistes de la laïcité à confronter leurs arguments autour de la loi de Séparation. Dans le chapitre deuxième de son ouvrage, René Rémond et Christian Delacampagne défendent la révision de la loi. Puis, ils mentionnent le fait qu'il faut prendre en considération l'évolution de la société avec notamment la présence de l'islam. René Rémond pose la question suivante : « Comment aménager les rapports entre les communautés nationales et cette nouvelle composante du paysage religieux français<sup>100</sup> ? ». Christian Delacampagne pose le problème de l'égalité de traitement entre tous les cultes : « Il doit au contraire avoir pour objectif ultime de placer l'islam, par rapport à l'État, sur un véritable pied d'égalité avec le judaïsme et le christianisme<sup>101</sup>. » En 2003, pour pallier cette inégalité, le Ministre de l'Intérieur et des Cultes, Nicolas Sarkozy crée le Conseil Français du Culte musulman. Ce conseil permet à l'État d'avoir des interlocuteurs officiels pour débattre par exemple de la construction des mosquées et de la formation des imams<sup>102</sup>.

<sup>92</sup> LALOUEUETTE Jacqueline, *La libre pensée en France de 1848 à 1940*, Paris, Albin Michel, 2001.

<sup>93</sup> LALOUEUETTE Jacqueline, « Laïcité et séparation des Églises et de l'État : esquisse d'un bilan historiographique (2003-2005) », *Revue historique*, n°636, 2005, p. 849-870, consulté le 01/04/2016, publié sur le site [www.cairn.info/](http://www.cairn.info/).

<sup>94</sup> REMOND, René, *L'invention de la laïcité française de 1789 à demain*, Paris, Bayard, 2005.

<sup>95</sup> SCOT Jean-Paul, *l'État chez lui l'Église chez elle*, Paris, Ed. Du Seuil, 2005.

<sup>96</sup> CABANEL Patrick, *1905, la Séparation des Églises et de l'État (en 30 questions)*, Geste Editions, 2005.

<sup>97</sup> L'article X de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen stipule : « Nul ne doit être inquiété par ses opinions, mêmes religieuses pourvu que les manifestations ne troublent pas l'ordre public établi par la loi. »

<sup>98</sup> BOUDON Jacques Olivier, *Napoléon et les cultes : les religions en Europe à l'aube du XIX<sup>e</sup> 1800-1815*, Paris, Fayard, 2002.

<sup>99</sup> ZARKA Yves Charles (Dir.), *Faut-il réviser la loi de 1905 ?*, Paris, PUF, 2005.

<sup>100</sup> *Ibid.*, p. 77.

<sup>101</sup> *Ibid.*, p. 102.

<sup>102</sup> Il n'existe pas dans la religion musulmane de hiérarchie à l'image de l'Église Catholique. Les autres cultes : judaïsme et

A l'inverse, au troisième chapitre du livre, Jean Baudérot et Henri Pena-Ruiz s'opposent à toute modification de la loi. Jean Baudérot mentionne que la Séparation est plus qu'une loi<sup>103</sup>, c'est à dire que la laïcité est une des grandes valeurs de la République. En outre, il souligne le fait que l'historiographie de la Séparation fait plus objet de mémoire que d'histoire.

En conséquence les historiens doivent prendre ce sujet en compte pour avoir plus de recul et en débattre librement. Effectivement, il ne refuse pas la discussion autour d'une possible modification. Au contraire, tout comme le mentionne le titre d'un de ses précédents ouvrage il faut renouveler le pacte laïcs<sup>104</sup>. C'est à dire qu'au vu des changements sociétaux, il faut réfléchir à une application renouvelée de la loi: « Il ne sert à rien, en effet, de célébrer un passé créateur si le présent n'est pas lui-même inventif<sup>105</sup>. » Enfin Henri Pena-Ruiz est opposé à toute modification qui pourrait entraîner une guerre religieuse: « Voulons-nous réintroduire la guerre des dieux dans les sociétés <sup>106</sup>? » Il mentionne aussi que la loi de Séparation est un rempart contre tous types de discrimination.

Ce qui est similaire aux quatre interventions, c'est la reconnaissance que dans la société, le fait religieux est collectif et marqueur d'identité. Enfin, les élus doivent prendre en compte le changement de la société. En effet, la France de 1905 est rurale, à majorité catholique. Or, aujourd'hui c'est une France urbaine et plutôt indifférente au fait religieux. Malgré cela, Charles Yves Zarka affirme : « La loi de 1905 a pratiquement acquis le caractère d'une loi fondamentale de la République française<sup>107</sup>. »

### 3. Les hommes politiques participent aux débats :

La laïcité est abordée sur le terrain politique. En 2005, le maire d'Evry Manuel Valls publie un ouvrage : *la laïcité en face*<sup>108</sup>. C'est un livre d'entretiens avec une journaliste. Le maire d'Evry propose sa vision de la laïcité. : « Une laïcité moderne, ouverte, généreuse et simple<sup>109</sup>. » Manuel Valls prône une laïcité ouverte, car elle permet à tous les cultes de vivre

---

protestantisme ont accepté les associations cultuelles en 1905. Or, l'islam n'était pas un culte reconnu. Ceci pose un problème aujourd'hui sur la représentativité des musulmans en France.

<sup>103</sup> ZARKA Yves-Charles, *Faut-il réviser la loi de 1905 ?* Paris, PUF, 2005, p. 105.

<sup>104</sup> BAUDEROT Jean, *Vers un nouveau pacte laïc ?*, Paris, Seuil, 1990.

<sup>105</sup> ZARKA Yves-Charles, *Faut-il réviser la loi de 1905 ?*, Paris, puf, 2005, p. 130.

<sup>106</sup> *Ibid.*, p. 133.

<sup>107</sup> *Ibid.*, p. 157.

<sup>108</sup> VALLS Manuel, *la laïcité en face*, Paris, Desclée de Brouwer, 2005.

<sup>109</sup> *Ibid.*, p. 110.

dans l'échange et le dialogue dans l'espace public: « La laïcité doit participer de la création d'un esprit commun, de l'intérêt général du vivre ensemble<sup>110</sup>. » Enfin, il est intéressant d'observer comment il se situe en tant qu'élu : « Je suis en quelque sorte l'organisateur de l'espace laïque auxquels beaucoup d'autres participent<sup>111</sup>. » Il est vrai que le maire d'une commune a le pouvoir d'appliquer les lois, en l'occurrence celle de la laïcité. En outre, la ville d'Evry est très cosmopolite. En effet une forte communauté musulmane est présente. Ainsi qu'un catholicisme fort, puisque c'est à Evry qu'a été édifiée l'unique cathédrale construite au XX<sup>e</sup> siècle.

Un autre homme politique propose une laïcité ouverte, c'est Nicolas Sarkozy. Il publie un livre en 2004, *La République, les religions, l'espérance*<sup>112</sup> où il défend la « laïcité positive ». Elle se définit par un dialogue apaisé entre confessions : il refuse de nier l'importance du religieux dans la vie publique. Plus tard, en tant que Président de la République, il exprime à nouveau sa vision de la laïcité « positive ». Le 20 décembre 2007 Nicolas Sarkozy reçoit le titre de chanoine d'honneur de la Basilique du Latran. A cette occasion il est reçu par le pape Benoît XVI. Son discours crée une grande polémique. Nicolas Sarkozy rappelle notamment l'importance des racines chrétiennes de la France. De plus, il mentionne le rôle important du prêtre dans la société civile « L'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur, dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal<sup>113</sup>. » Puis, voici ce qu'il affirme au sujet de la laïcité : « C'est pourquoi j'appelle de mes vœux l'avènement d'une laïcité positive, c'est-à-dire une laïcité qui tout en veillant à la liberté de penser, à celle de croire et de ne pas croire, ne considère pas que les religions sont un danger mais plutôt un atout<sup>114</sup>. » Pour la première fois un président de la république défend devant le pape l'importance du fait religieux dans le domaine public.

A l'inverse, des personnalités politiques s'opposent à toute révision de la loi, comme Jean-Luc Mélenchon<sup>115</sup> et Marine Le Pen<sup>116</sup>. Tout d'abord Jean-Luc Mélenchon défend une vision intransigeante de la Séparation. Notamment il souhaite supprimer les subventions aux établissements privés sous contrat avec l'Etat<sup>117</sup>. De plus, il souhaite que les départements d'Alsace-Moselle soient sous le régime de la Séparation<sup>118</sup>. Lors du déplacement du pape

---

<sup>110</sup> *Ibid.*, p. 130.

<sup>111</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>112</sup> SARKOZY Nicolas, *La République, les religions, l'espérance*, Paris, Broché, 2004.

<sup>113</sup> SARKOZY Nicolas, « Discours de Nicolas Sarkozy au palais du Latran, le 20 décembre 2007 », 2007, consulté le 11/04/2016, publié sur le site [www.lemonde.fr/](http://www.lemonde.fr/).

<sup>114</sup> *Ibid.*

<sup>115</sup> Député européen du parti de gauche.

<sup>116</sup> Présidente du Front National et députée européenne.

<sup>117</sup> MELENCHON Jean-Luc, « La proposition de loi-cadre du parti de gauche pour la laïcité. », 2011, consulté le 11/04/2016, publié sur le site [www.jean-luc-melenchon.fr/](http://www.jean-luc-melenchon.fr/).

<sup>118</sup> En 1905, ces départements étaient sous l'administration allemande. Depuis, ces territoires restent sous le régime concordataire.

François au Parlement Européen à Strasbourg le 25 novembre 2014, Jean-Luc Mélenchon rédige une lettre ouverte au souverain pontife. Il énonce clairement son mécontentement de voir le pape faire un discours au Parlement. Pour le député, un chef religieux n'a pas à faire un discours dans une enceinte politique publique comme l'explique sa lettre adressée au pape: « J'aurais préféré que vous y soyez venu faire une messe dans la sublime cathédrale de Strasbourg, ce qui est dans vos devoirs, plutôt qu'un discours à notre tribune humaine, ce qui contrarie les nôtres<sup>119</sup>. » Jean-Luc Mélenchon est dans la tradition des radicaux socialistes intransigeants.

Marine Le Pen est l'une des personnalités politiques qui parle le plus de la laïcité. Elle peut être comparée à son homologue radical par l'opposition à toute modification de la loi. Néanmoins, son souci de défendre la laïcité est teinté d'une peur du communautarisme et de l'islam. Sur le site du Front National, les internautes sont invités à signer une pétition pour la défense de la laïcité en France<sup>120</sup>. De même qu'elle fustige l'augmentation du communautarisme et le fondamentalisme islamique: « Sous la pression islamiste, des commerces finissent par ne plus proposer à leurs clients que de la nourriture *halla*<sup>121</sup>. », Marine Le Pen fait référence à de nombreuses polémiques sur les menus des restaurants, des cantines scolaires adaptées notamment à l'islam. Puis, elle argumente le fait que la France est de tradition chrétienne: « Il doit être répété que le christianisme, a été pendant un millénaire et demi la religion de la majorité des français, sinon de leur quasi-totalité, et qu'il est donc normal que les paysages de France et la culture nationale en soient profondément marqués. Les traditions françaises ne peuvent être ainsi bafouées<sup>122</sup>. » Marine Le Pen propose une laïcité contre le communautarisme musulman.

L'évolution de l'historiographie dépend aussi des hommes politiques. Les historiens participent avec eux à la construction de nombreux débats. Par exemple Jean Baudérot s'est fortement opposé au discours de Nicolas Sarkozy à la Basilique de Latran<sup>123</sup>.

Pour lui, le thème de la laïcité échappe à la gauche au profit de la droite et de l'extrême-droite. Force est de constater que des intellectuels influencent les hommes politiques, ainsi Henri Pena-Ruiz est consulté par Jean-Luc Mélenchon pour parler de la laïcité.

Le centenaire de la loi permet un bilan historiographique. Depuis deux décennies les historiens s'intéressent particulièrement sur la compatibilité de l'Islam avec la laïcité. De nombreuses questions se posent parmi elles : De quelle manière la question entre l'islam et

<sup>119</sup> MELENCHON Jean –Luc, « lettre ouverte à Monsieur le pape. », 2014, consulté le 11/04/2016, sur le site [www.jean-luc-melenchon.fr/](http://www.jean-luc-melenchon.fr/).

<sup>120</sup> LE PEN Marine, « loi de 1905 sur la laïcité : non à son affaiblissement par l'UMPS, oui à son application réelle ! », consulté le 11/04/2016, sur le site [www.frontnational.com/](http://www.frontnational.com/).

<sup>121</sup> LE PEN Marine, « laïcité et égalité », consulté le 11/04/2016, publié sur le site [www.marinelepen.fr/](http://www.marinelepen.fr/).

<sup>122</sup> LE PEN Marine, « Laïcité et égalité. », consulté le 11/04/2016, publié sur le site [www.marinelepen.fr/](http://www.marinelepen.fr/).

<sup>123</sup> BAUDEROT Jean, *La laïcité expliquée à M. Sarkozy et à ceux qui écrivent ses discours*, Paris, Albin Michel, 2008.

laïcité s'est-elle imposée dans la société ? L'islam est-il compatible avec le modèle laïque républicain ?

## **B. La Laïcité en question :**

### 1. L'affaire des foulards

L'année 1989 marque le bicentenaire de la Révolution française mais aussi l'affaire dite des foulards<sup>124</sup>. Au début du mois d'octobre les enseignants d'un collège de Creil refusent l'accès en classe à trois élèves musulmanes. L'affaire prend une dimension nationale. D'autant plus que le débat autour de l'école républicaine est relancé. Dans le quotidien *Le Nouvel Observateur* du 2 au 8 novembre, une tribune est signée par plusieurs intellectuels comme Alain Finkielkraut, Régis Debray et Elisabeth Badinter. Ils dénoncent « Le Munich de l'école républicaine<sup>125</sup> . » A l'inverse, d'autres intellectuels comme l'écrivain Leïla Sebbar qualifie de « grotesque<sup>126</sup> » l'ampleur de cette affaire, il va jusqu'à dire : « La laïcité oui, mais pas à n'importe quel prix. Trois foulards contre l'intégration de trois millions de musulmans en France<sup>127</sup>. » Cet argument est intéressant car il met en perspective la problématique de l'immigration. Lors du vote de la Séparation des Eglises et de l'Etat en 1905 les musulmans sont très minoritaires. Or, le processus de la décolonisation dans les années 1960 a pour conséquence une forte immigration magrébine, d'où résulte une visibilité de l'islam en France. Dès les années 1980, des jeunes musulmans montrent leur appartenance religieuse. Les médias nomment ces jeunes « la deuxième génération<sup>128</sup> ; » Ce sont les enfants issus de l'immigration.

Ils sont particulièrement visibles lors de plusieurs manifestations: « La marche des Beurs<sup>129</sup> . »

A propos de l'affaire du foulard, le Front National prend part aux débats en tenant un discours opposé à l'immigration<sup>130</sup>. Harlem Désir président de SOS-Racisme<sup>131</sup> répond à cette affaire : « la France paie l'absence d'une véritable politique d'intégration<sup>132</sup>. » En conséquence le

<sup>124</sup> ECKHOUT Van Laetitia, « Rétrocontroverse : 1989, la République laïque face au foulard islamique », 2007, Consulté le 01/04/2016, publié sur le site [www.lemonde.fr/](http://www.lemonde.fr/).

<sup>125</sup> *Ibid.*

<sup>126</sup> *Ibid.*

<sup>127</sup> *Ibid.*

<sup>128</sup> SANTELLI Emmanuelle, « De la deuxième génération » aux descendants d'immigrés maghrébins. Apports, heurts et malheur d'une approche en terme de génération », *temporalité*, 2004, consulté le 02/04/2016, publié sur le site <https://temporalites.revues.org/> .

<sup>129</sup> C'est une série de manifestations pour légalité et contre le racisme. Elles ce sont déroulées du 15 octobre au 3 décembre 1983.

<sup>130</sup> Vidéo consulté le 02/04/2014, sur le site <http://www.ina.fr/>.

<sup>131</sup> SOS-Racisme est une association fondée le 15 octobre 1984 par Harlem Désir et Julien Dray. Cette association a pour but de lutter contre toutes formes de racismes et d'antisémitismes.

<sup>132</sup> ECKHOUT Van Laetitia, « Rétrocontroverse : 1989, la République laïque face au foulard islamique », 2007, consulté le

débat s'étend bien au-delà de la laïcité : l'immigration, l'école et le port de signes religieux sont les principales questions que soulève ce fait.

A propos de l'affaire du voile, un ouvrage de Jean Baudéro<sup>133</sup> éclaire beaucoup les débats. L'historien explique que les querelles autour de la laïcité au cours du XX<sup>e</sup> siècle se sont déplacées. Ce ne sont plus les cléricaux opposés aux anticléricaux. Désormais la division est au sein des partisans de la laïcité. Voici l'exemple qui illustre son propos

« Monsieur Y prône une laïcité intransigeante, Il trouve l'affaire du foulard extrêmement grave car la laïcité et l'égalité républicaine sont menacées<sup>134</sup>. » Il pense que la loi de Séparation des Églises et de l'État est une loi restrictive. C'est-à-dire que la pratique religieuse doit être uniquement privée. Par ailleurs, il ne faut pas toucher les fondements de la loi de 1905. En conséquence il est impensable de porter tous signes religieux à l'école publique. A l'inverse, « Madame X pense que la loi de Séparation est une loi tolérante, qui permet à toutes les religions de cohabiter ensemble<sup>135</sup>. » Elle met en avant le respect de la liberté religieuse : le fait religieux fait partie de la culture d'un pays, ce n'est pas qu'une affaire privée. Donc elle accepte les signes religieux à l'école.

Enfin, au mois de novembre 1989 le Ministre de l'éducation nationale Lionel Jospin sollicite le Conseil d'Etat. Le 27 novembre, celui-ci rend un avis : « Le port de signes religieux à l'école n'est pas, par lui-même, incompatible avec la laïcité (...) à condition qu'il ne soit pas ostentatoire et revendicatif.<sup>136</sup> » Cette décision du Conseil d'Etat ne se montrera pas suffisante car d'autres affaires de ce types vont avoir lieu dans plusieurs établissements dans les années 1990-2000.

## 2. Une réponse politique

En 2003 deux élèves d'un lycée de Seine-Saint-Denis sont exclues pour port de voile<sup>137</sup>. Suite à cette nouvelle affaire, le Président de la République Jacques Chirac décide de nommer une commission de réflexion sur l'application du principe de la laïcité dans la République. Le rapporteur est M. Bernard Stasi, médiateur de la République<sup>138</sup>. Dans cette commission, des historiens sont présents comme René Raymond et Jean Beaudérot. A la suite

---

01/04/2016, publié sur le site [www.lemonde.fr/](http://www.lemonde.fr/).

<sup>133</sup> BAUDEROT Jean, *La laïcité quel héritage ?*, Paris, Fides et Ratio, 1990.

<sup>134</sup> *Ibid.*, p. 100.

<sup>135</sup> *Ibid.*, p. 99.

<sup>136</sup> Consulté le 02/04/2016, publié sur le site <http://www.senat.fr/>.

<sup>137</sup> EECKHOUT Van Laetitia, « Rétrocontroverse : 1989, la République laïque face au foulard islamique. », 2007, consulté le 02/04/2016, publié sur le site [www.lemonde.fr/](http://www.lemonde.fr/).

<sup>138</sup> Consulté le 02/04/2016, publiée sur le site <http://www.assemblee-nationale.fr/>.

de ce rapport remis au Président de la République, une loi est votée le 15 mars 2004 sur le port des signes religieux à l'école<sup>139</sup>.

Il est intéressant d'étudier le discours de Jacques Chirac le jour de la remise du rapport le 11 décembre 2003, en voici quelques extraits : « Ce qui me guidera dans ma position c'est le respect des principes républicains et aussi l'exigence de l'unité nationale (...) L'objectif c'est de garantir à chacun sa liberté, avec pour seule limite le respect de la règle commune<sup>140</sup>. »

Dans la grande majorité des débats autour de la question du voile, la défense des valeurs républicaines est mise en avant. A cela s'ajoute le droit de chacune et de chacun d'exercer librement sa propre religion comme le stipule l'article premier de la loi.

### 3. La laïcité face au fondamentalisme islamique

La France a été frappée par les attentats terroristes le 7 janvier et le 13 novembre 2015 par les membres de « l'État islamique *Daech*. » Après les attentats du Bataclan<sup>141</sup>, certains journaux publient des articles en affirmant que la France est une des premières cibles du « califat ». Il est vrai que la propagande de *Daech* condamne la France pour son modèle laïque, ce que mentionne un article du *Monde*: « A cela s'ajoute un ensemble de valeurs, au premier rang desquelles la laïcité, qui heurte de front le credo des extrémistes. Pour beaucoup d'entre-eux, l'interdiction du voile islamique intégral dans l'espace public<sup>142</sup> nourrit un ressentiment fondateur, qui a conditionné leur relation à la France<sup>143</sup>. » Parallèlement, la radio RTL a enregistré certains propos d'un terroriste : Amedy Coulibaly. Il prend en otage dix-sept personnes dans un magasin Porte de Vincennes<sup>144</sup>. Au cours d'un monologue face à ses victimes il fait allusion à l'interdiction de la burqa: « Qu'ils arrêtent d'attaquer « l'Etat islamique », qu'ils arrêtent de dévoiler nos femmes<sup>145</sup>. »

Cette phrase traduit un discours de propagande de « l'Etat islamique » contre les valeurs de la République. En effet l'Etat français ne reconnaît aucune religion, ceci s'oppose à toute politique qui souhaite imposer une religion officielle dans un Etat. De plus *Daech* appelle à une guerre sainte contre les « croisés. » Comme l'explique Dominique Grenier dans le journal *la Croix*: « La France, qualifiée de ville « croisée », a été prise pour cible pour « avoir pris la tête de la croisade » contre l'Islam<sup>146</sup> (...) Le Bataclan, où avait lieu un concert de musique

<sup>139</sup> Dès le 17 décembre 2003, le Président de la République propose un projet de loi. Tout signe religieux discret est autorisé. Sauf s'il représente un signe ostentatoire (croix à dimension excessive, port du foulard ou de la kippa avec un but politique.)

<sup>140</sup> Vidéo consulté le 02/04/2016, sur le site <http://www.ina.fr/>.

<sup>141</sup> L'attaque terroriste au Bataclan le 13 novembre 2015 a fait quatre-vingt-dix victimes.

<sup>142</sup> Loi du 11 octobre 2010.

<sup>143</sup> BARTHE Benjamin, « La France, ce pays que les djihadistes aiment haïr. », *Le Monde*, 16 novembre 2016.

<sup>144</sup> Attentat du 9 janvier 2015 au magasin *Hyperchacher*.

<sup>145</sup> Consulté le 09/04/2016, sur le site <http://www.rtl.fr/>.

<sup>146</sup> Dans sa propagande les *djihadistes* appelle à attaquer la France pour ses interventions militaires contre *Daech*.

rock, parce que des « centaines d'idolâtres » y étaient rassemblés<sup>147</sup>. » Les attentats contre le journal *Charlie Hebdo* le 7 janvier 2015 démontrent la volonté des terroristes de combattre le « blasphème », notamment les caricatures du prophète Mahomet. Celles-ci sont interdites par le Coran. Or, la presse française garde une tradition de liberté d'écritures et de dessins au sujet des religions.

Cependant un débat fait suite aux attaques terroristes : « L'Etat islamique » a-t-il un rapport avec l'islam ? Des intellectuels comme Jean Birnbaum<sup>148</sup> et Abdennour Bidar<sup>149</sup> posent la question des rapports entre le fondamentalisme et l'islam. Jean Birnbaum critique les propos de ceux qui dénie toute responsabilité religieuse aux attentats : « Ne jamais considérer la religion comme telle, toujours la rabattre sur une autre chose (symptôme social, ornement idéologique, illusion passagère, diversion politique...)»<sup>150</sup>. » De son côté, Abdennour Bidar fustige certains intellectuels occidentaux qui ne voit plus l'importance du religieux : « Même les intellectuels occidentaux quand je leur dis cela, ont de la difficulté à le voir : la plupart d'entre eux ont tellement oublié ce qu'est la puissance de la religion (...) ils me disent : « Non, le problème du monde musulman n'est pas l'islam, pas la religion, mais la politique, l'histoire, l'économie, etc<sup>151</sup>. »

Le fondamentalisme islamique fait ressurgir de fait la question religieuse. Notamment la problématique de la violence dans le religieux. Face à cet extrémisme, un fondamentalisme laïque apparaît. En effet, il est difficile en France pour nombre d'intellectuels d'appréhender uniquement la sphère religieuse. Ceci est dû en partie par la peur de ranimer les querelles religieuses. Par conséquent la laïcité est sacralisée car elle est garante de l'ordre social.

Face au fondamentalisme religieux, nous pouvons observer l'union de certains chefs religieux (christianisme, judaïsme et l'islam) à la suite des attaques terroristes. Le journal *Aujourd'hui en France* titre « l'union sacrée » en introduction de l'entretien réalisé avec un rabbin, un évêque et le recteur d'une mosquée. Tout trois en appellent à la défense des valeurs républicaines. Michel Serfaty, rabbin de Ris-Orangis, défend la laïcité : « On leur montre les bienfaits de la laïcité, comment elle nous incite à respecter l'autre<sup>152</sup>. »

Le recteur en appelle à la vigilance sur internet : « Il y a un imam qu'il faut bannir, il est dangereux pour le monde entier. Cet imam s'appelle Google<sup>153</sup>. » Certains jeunes partent faire le *Djihade* après avoir subi un endoctrinement à cause des sites internet de *Daech*. Enfin,

<sup>147</sup> GREINER Dominique, « Les ressorts d'un terrorisme d'inspiration religieuse », *La Croix*, 16 novembre 2016.

<sup>148</sup> Il est journaliste et dirige *le Monde des livres* qui est le supplément littéraire du journal *Le Monde*.

<sup>149</sup> C'est un philosophe et écrivain français. Il se revendique comme étant musulman et laïque. Il défend l'enseignement de la laïcité à l'école.

<sup>150</sup> BIRNBAUM Jean, *Un silence religieux : la gauche face au djihadisme*, Paris, Seuil, 2016, p. 218.

<sup>151</sup> BIDAR Abdennour, *Lettre ouverte au monde musulman*, Paris, Les liens qui libèrent, 2015, p. 8.

<sup>152</sup> Entretien de MONGAILLARD Vincent, « L'union sacrée des religieux », *Aujourd'hui en France*, le 16 novembre 2016.

<sup>153</sup> *Ibid.*

l'Evêque d'Evry Monseigneur Michel Dubost encourage le dialogue interreligieux: « les extrémistes n'ont rien à voir avec le dialogue interreligieux<sup>154</sup> . » Ces rencontres sont en effet nécessaires pour exprimer une volonté de dialogue paisible.

L'islam fait désormais partie du paysage religieux, il faut donc le prendre en considération. La question laïque au sujet de l'immigration ne se pose pas dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Il est vrai que la grande majorité des migrants sont de tradition catholique (Italiens, Portugais Espagnol et Polonais).

A l'inverse, à partir des années 1960 les migrants des pays du Maghreb sont musulmans. L'islam est donc visible dans le paysage religieux français. En conséquence dès les années 1980 l'historiographie est marquée par ce tournant.

## **Conclusion**

---

<sup>154</sup> *Ibid.*

L'historiographie concernant la Séparation des Eglises et de l'Etat révèle deux points majeurs. Le premier concerne des ouvrages écrits le plus souvent dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Ils font clairement l'objet d'une mémoire monolithique : qu'elle soit catholique ou laïque. Alors que dès les années 1960-1970 l'histoire prend le pas sur la mémoire grâce à la critique scientifique des faits.

Dans ces années-là, bien que les débats autour de la question scolaire fassent surface, la question laïque n'était que très peu débattue. Or, depuis les années 1980-1990 le débat est amplement discuté à cause de deux éléments : la visibilité de l'islam dans l'espace public et la question des racines chrétiennes de l'Europe. A ce sujet, l'étude de la Séparation redevient parfois un objet de mémoire suite aux débats le plus souvent idéologiques.

Néanmoins, l'historiographie manque d'aborder certains aspects importants, en particulier le judaïsme qui n'est que très peu abordé. Bien que les historiens affirment que la communauté juive a accepté la loi, ils ne vont pas plus loin dans l'analyse de leur argument : Des membres de la communauté juive étaient-ils opposés à la loi ? Tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, la population juive a-t-elle eut la même perception de la laïcité ? De même, l'islam dans la première moitié du siècle n'est quasiment pas abordé. Pourtant, une petite communauté musulmane est présente en métropole. De plus, la grande majorité des habitants dans les colonies françaises sont musulmans : Comment les musulmans de métropole se situaient-ils vis-à-vis de la loi ? De quelle manière les musulmans des colonies acceptaient-ils la Séparation ? Etait-elle appliquée dans tous les territoires coloniaux ? Il s'agit d'autant de questions, que l'historiographie n'a pas encore tenté d'élucider.

Les inventaires dans l'historiographie sont traités dans la grande majorité des ouvrages. Ils sont analysés comme étant un évènement essentiel dans l'application de la loi. En effet ce sont deux éléments indissociables, car ils caractérisent un rejet ou une approbation de la Séparation.

Des études nationales ont été réalisées mais peu au niveau local. Pourtant, il existe des différences de comportements (résistance/approbation) entre villes et villages, les diverses zones géographiques et les tendances politiques.

La Lozère est étudiée comme un département où la résistance fut massive. Cependant, elle ne doit pas échapper à une étude critique et nuancée, pour tenter de montrer les diverses attitudes face aux inventaires.



## **PARTIE 3 : LE CAS D'ETUDE**

### **Les inventaires à Mende (1906)**

#### **Chapitre 1 : Les résistances catholiques**

##### **A. L'action de l'épiscopat**

###### **1. L'appel à l'opposition catholique face à la Séparation**

La *Semaine religieuse* de Mende publie à propos de l'épiscopat de M<sup>gr</sup> Bouquet <sup>155</sup>: « Sa sollicitude a porté sur deux points principaux : l'embellissement de la cathédrale et l'entraînement du clergé pour être en mesure de faire face aux obligations spéciales que lui impose la rigueur des temps<sup>156</sup>. » L'hebdomadaire catholique rend hommage à l'action de M<sup>gr</sup> Bouquet promu à l'évêché de Chartres le 21 février 1906. L'évêque de Mende dès son arrivé le 29 juin 1901, porte un vif intérêt à la question de la Séparation. Après le choc de la politique anticléricale de Combes qui se caractérise par l'expulsion de nombreuses congrégations, la Séparation semble inévitable.

Les débats s'ouvrent au parlement le 21 mars 1905, M<sup>gr</sup> Bouquet s'empresse d'écrire une lettre aux députés de Lozère. Il exprime ses inquiétudes pour l'avenir et révèle parfaitement l'angoisse de la grande majorité de l'épiscopat, à savoir la question financière et le désordre social : « Croyez-vous, Monsieur le Député, que nos paysans si besogneux s'accommoderaient volontiers de ces surcroûts de charge et de dépense<sup>157</sup> ? » plus loin, il montre son angoisse de revoir les troubles révolutionnaires ressurgir : « Je ne voudrais pas être pessimiste, mais je pense aux agitations religieuses qui ont ensanglanté nos Cévennes et je redoute le retour des violences engendrées par les terribles Dragonnades et le régime de la terreur révolutionnaire<sup>158</sup>. » Enfin, il appelle de ses vœux à la sauvegarde du Concordat : « Je ne vois pas d'autres moyens, Monsieur le Député, que de revenir à notre vieux Concordat, de la garder, en le rajeunissant s'il est nécessaire (...) il a donné cent ans de paix religieuse à la France et il peut encore la lui assurer<sup>159</sup>. » En effet, pour l'évêque cet accord est garant de la paix religieuse dans le pays. Ensuite, *la Semaine religieuse* publie deux réponses des députés de Lozère : le comte de Chambrun<sup>160</sup> (Marvejols) et Paulin Daudé <sup>161</sup>(Mende) Ces deux députés sont fortement opposés à la Séparation. Leurs réponses soutiennent totalement les inquiétudes de M<sup>gr</sup> Bouquet<sup>162</sup>. Cependant, il manque la réponse du troisième député du département : Louis Jourdan<sup>163</sup> (Florac). Il est protestant et républicain, à l'inverse de ses adversaires il prône la Séparation. L'hebdomadaire ne publie pas sa réponse, on ne sait d'ailleurs s'il a répondu.

<sup>155</sup> Henri-Louis Bouquet est né à Paris le 31 décembre 1839. Ordonné prêtre en 1864, il enseigne à la Sorbonne. Nommé à Mende le 5 avril 1901, sacré le 29 juin, il est par la suite nommé à l'évêché de Chartres le 21 février 1906. Il y reste jusqu'à sa mort le 13 mars 1926. Voir annexe 5, p. 89.

<sup>156</sup> Archives du diocèse de Mende, *Semaine religieuse*, 16 mars 1906.

<sup>157</sup> *Ibid.*, 7 avril 1906.

<sup>158</sup> *Ibid.*

<sup>159</sup> *Ibid.*

<sup>160</sup> C'est un homme politique légitimiste marvejolais. Il est issu d'une grande famille de notables. Il fonde le journal légitimiste du département, c'est un mensuel : *Le courrier de la Lozère*. Il devient député à partir du 27 avril 902.

<sup>161</sup> C'est un homme politique mendois. Il affiche un catholicisme militant et libéral. Il fonde *la Croix de la Lozère* en 1889. Fortement opposé à la Séparation, c'est un candidat qui défend l'Action libérale populaire de Jacques Piou et d'Albert de Mun. Il est élu député de la Lozère le 27 avril 1902 et devient sénateur le 7 janvier 1906.

<sup>162</sup> *Ibid.*, 21 avril 1906.

<sup>163</sup> Député radical-socialiste dans l'arrondissement de Florac (1886-1905). Il a été maire de Mende de 1884 à 1888.

A la suite du vote de la Séparation le 9 décembre 1905, son application se déroule au début de l'année 1906 par les inventaires. C'est l'article 3 de la loi qui oblige à réaliser un inventaire de tous les lieux de cultes : (églises, temples, synagogues). Il doit être réalisé par un inspecteur des Domaines qui répertorie tout le mobilier religieux. Puis, il note le montant de chaque objet. La procédure en elle-même ne choque pas, il est vrai que depuis 1809 un décret oblige les fabriques à réaliser un inventaire. Ici, ce qui scandalise notamment les catholiques, c'est l'ouverture du tabernacle. Une circulaire du 2 janvier 1906 oblige le desservant à ouvrir le tabernacle à l'inspecteur des Domaines. M<sup>gr</sup> Bouquet réagit aussitôt à cette circulaire. Il fait part de ses consignes à son clergé et à ses fidèles sur le comportement à tenir: « Sans rien changer à l'attitude passive de simple témoin que vous garderez lorsque se fera l'inventaire de votre église<sup>164</sup>. » Là encore, M<sup>gr</sup> Bouquet représente l'attitude de l'épiscopat, une résistance passive et pacifique. Par contre si l'inventaire se réalise à la force d'un crochetage d'une porte ou du tabernacle, les fidèles et les desservants doivent se montrer actifs : « M. Le Curé devra faire prévenir les fidèles de protester par leur présence contre cette profanation et réciter avec les prières de réparation (...) la bénédiction du Très Saint Sacrement si l'assistance est suffisamment nombreuse<sup>165</sup>. » Dans ce cas, l'évêque appelle clairement à une résistance passive et spirituelle face à la « profanation » du lieu. Cet appel à la résistance passive est relayé par *Le Moniteur* de la Lozère, journal républicain et anticlérical. Il montre avec ironie à la suite des inventaires du Grand-séminaire (5 février 1906) et de la Cathédrale (9 février 1906) que cet appel au calme n'a pas été entendu : « L'on sait le cas qui a été fait de ces ordres. Et cela nous oblige à constater que l'autorité de notre évêque est nulle ou qu'il donne en public des instructions qu'en comité privé il conseille de ne pas exécuter<sup>166</sup>. » Nous verrons plus loin que le journal républicain critique fortement l'attitude du clergé vis-à-vis des inventaires. Pour l'hebdomadaire, M<sup>gr</sup> Bouquet semble impuissant face à la résistance de son clergé.

Toutefois, l'évêque se montre très actif durant les inventaires. Notamment celui qui a lieu à la cathédrale le 9 février 1906, prévu pour 9 h 50<sup>167</sup>. L'hebdomadaire catholique *La Croix* décrit l'attitude de l'évêque : « M<sup>gr</sup> Bouquet, debout à l'entrée du chœur et entouré de nombreux prêtres, impose le silence à la foule<sup>168</sup>. » Il lit une protestation devant Lucien

<sup>164</sup> *Ibid.*, 19 janvier 1906.

<sup>165</sup> *Ibid.*

<sup>166</sup> Cet hebdomadaire est consulté aux archives départementales à Mende. Désormais, nous notons ainsi : Arch. dép. Mende, 1 PER 204, *Le Moniteur*, 18 février 1906.

<sup>167</sup> Le journal *La Croix de la Lozère*, dépouillé aux archives de l'hebdomadaire actuel du département *la Lozère Nouvelle*. Désormais nous notons : *La Croix*, 18 février 1906. Voir annexe 3, p. 87.

<sup>168</sup> *Ibid.*

Arnault<sup>169</sup>. Dans celle-ci, il énumère tout le mobilier qui lui appartient: « la chaire, l'installation de la lumière électrique et le mécanisme intérieur du buffet d'orgue<sup>170</sup>. » M<sup>gr</sup> Bouquet voit l'inventaire comme une spoliation. A la fin de l'opération, l'évêque donne la bénédiction du Saint-Sacrement aux fidèles en présence de ses deux vicaires généraux<sup>171</sup>. Dans de nombreuses protestations les évêques et les prêtres ont le souci d'affirmer que des biens appartiennent à des particuliers. Il est donc illégitime que l'Etat intervienne, en ce sens le terme de « spoliation » est justifié.

Puis, l'inventaire de la cathédrale se déroule en présence des soldats. A Mende c'est le 142<sup>e</sup> régiment d'infanterie qui est posté. Pourtant, la présence de militaires lors des inventaires n'est pas obligatoire. En fait, la date de l'opération doit être connue plusieurs jours avant et l'intervention des soldats est nécessaire seulement en cas de force majeure (Crochetage difficile, intimidation de la foule). A ce moment là, l'inspecteur des Domaines accompagné du commissaire de police prévient le préfet pour qu'il donne l'autorisation de faire appel à la force armée. C'est ce qui se déroule au Grand-séminaire. Or, l'inventaire à la cathédrale est prévu pour 9 h 50, les deux hebdomadaires antagonistes affirment la présence armée bien avant l'horaire prévu: « La cathédrale fut cernée dès 9h 1/2<sup>172</sup>. », « Trois compagnies du 142<sup>e</sup> R.I quittaient la caserne au pas accéléré et entouraient la cathédrale<sup>173</sup>. » Devant ce déploiement de force, M<sup>gr</sup> Bouquet réagit vivement par une lettre adressé au préfet de la Lozère : Charles Lallemand<sup>174</sup>. Pour l'évêque la liberté des cultes n'a pas été observée : « J'ai l'honneur de vous signaler un fait que je ne puis qualifier autrement que d'attentat au libre exercice des cultes, inscrit dans l'article 1 de la loi de Séparation, qui a été commis vendredi matin 9 février, dans ma cathédrale<sup>175</sup>. » Il est très intéressant de noter qu'il fait référence à la loi de Séparation pour condamner les abus d'un inventaire. En outre, il condamne dans sa lettre l'inconduite morale de Lucien Arnault : « gardant insolemment son chapeau sur la tête comme s'il était dans la rue<sup>176</sup>. » L'ironie montre que *le Moniteur* contredit cette information: « M. Arnault (...) se présente devant la porte de l'Église, se découvre respectueusement et entre<sup>177</sup>. »

Si M<sup>gr</sup> Bouquet fait part au préfet de l'attitude de l'inspecteur, c'est pour appuyer le fait que l'inventaire s'est déroulé dans l'irrespect moral.

<sup>169</sup> Lucien Arnault est chargé des inventaires à Mende. Il est maire de la commune de 1893 à 1900.

<sup>170</sup> Archives du diocèse de Mende, *Semaine religieuse*, 16 février 1906.

<sup>171</sup> L'abbé Louis Prieur et l'abbé Marcelin Aiglou.

<sup>172</sup> Arch. dép. Mende, 1 PER 204, *Le Moniteur*, 18 février 1906.

<sup>173</sup> *La Croix*, 18 février 1906.

<sup>174</sup> Né à Baden-Baden le 17/01/1868. D'abord, il est sous-préfet d'Alès dans le Gard. Il est nommé pour la Lozère le 5 septembre 1904, il est installé le 1<sup>er</sup> octobre. Un an et 5 mois après, il rejoint le département du Gers en tant que préfet.

<sup>175</sup> Archives du diocèse de Mende, *Semaine religieuse*, 16 février 1906.

<sup>176</sup> *Ibid.*

<sup>177</sup> Arch. dép. Mende, 1 PER 204, *Le Moniteur*, 18 février 1906.

L'évêque montre une résistance passive, verbale, écrite et spirituelle. Il est un des principaux acteurs de ces événements. En dernier lieu, il défend l'encyclique du pape Pie X *Vehementer Nos* du 11 février 1906. L'évêque oblige ses curés à la lire en chaire<sup>178</sup>.

Le 21 février 1906, il est nommé par le pape à l'évêché de Chartres, son successeur est M<sup>gr</sup> Gély<sup>179</sup> vicaire général de Rodez. Il exprime les mêmes types de résistances que son prédécesseur face aux inventaires.

Un épisode caractérise bien la tension extrême entre catholiques et anticléricaux à Mende. M<sup>gr</sup> Gély arrive dans la cité épiscopale par une entrée solennelle le 25 mars<sup>180</sup>. A l'occasion de cette fête diocésaine les prêtres souhaitent décorer la ville, notamment le boulevard principal qui mène à la cathédrale. Le vicaire général, l'abbé Louis Prieur écrit à Ernest Malafosse<sup>181</sup> maire de la commune : « Fidèles à ses traditions séculaires, la ville de Mende désire fêter l'arrivée de son nouvel évêque<sup>182</sup>. » ensuite il lui fait une demande concrète: « d'élever pour la circonstance trois arcs de triomphe sur la voie publique<sup>183</sup>. » En l'absence du maire c'est son deuxième adjoint Léon Soulier qui lui répond négativement. Il fait référence dans sa réponse aux violences des inventaires : « Les violents incidents auxquels a donné lieu dans le département, la formalité de l'inventaire ont provoqué dans une partie de la population mendoise une vive surexcitation (...) Aussi, dans le but de maintenir la paix et d'éviter le désordre, je me vois dans la nécessité de refuser à Mr. L'abbé Prieur l'autorisation qu'il sollicite<sup>184</sup> ». L'épiscopat de M<sup>gr</sup> Gély est marqué notamment par la brièveté de son installation dans son Évêché (9 mois), il vit directement le crochetage de son palais épiscopal (dimanche 16 décembre<sup>185</sup>). A ce propos, *La Semaine religieuse* rapporte l'expulsion de l'évêque avec lyrisme et émotion : « Il a été acclamé par une foule immense. Comme par un mot d'ordre, la population mendoise envahit les boulevards<sup>186</sup>. » M<sup>gr</sup> Gély répond à la foule par une phrase qui reste dans les mémoires : « Sachez bien que si l'on peut crocheter le palais

<sup>178</sup> Archives du diocèse de Mende, *Semaine religieuse*, 23 février 1906.

<sup>179</sup> Jacques Gély est né le 4 février 1849 à Rigols en Aveyron. Il est ordonné prêtre le 7 juin 1873, par la suite il est nommé Vicaire Général de Rodez en 1889 après de M<sup>gr</sup> Bourret. Tout comme M<sup>gr</sup> De Ligonès il est sacré évêque le 25 février 1906 à Saint-Pierre de Rome par les mains du pape Pie X. Il entre à Mende par une entrée solennelle le 25 mars 1906. Il restera en Lozère jusqu'à sa mort le 29 mai 1929. Il est enterré dans la crypte de la Cathédrale Notre-Dame et Saint Privat de Mende. Voir annexe 5, p. 89.

<sup>180</sup> Voir annexe 5, p. 89.

<sup>181</sup> Maire de Mende de 1904 à 1908 et président du tribunal civil de Saint-Amand-Montrond dans le Cher. Voir annexe 4, p. 88.

<sup>182</sup> Archives du diocèse de Mende, Carton N°1 : Cathédrale de Mende, lettre de l'abbé Louis Prieur adressée à Ernest Malafosse le 1er mars 1906.

<sup>183</sup> *Ibid.*

<sup>184</sup> *Ibid.*, lettre de Léon Soulier adressée à l'abbé Louis Prieur le 2 mars 1906.

<sup>185</sup> Les inventaires se terminent au début du mois d'avril 1906. Néanmoins, Clemenceau fait reprendre les inventaires à partir du 19 novembre pour terminer ceux qui n'ont pu être effectués au printemps dernier. Le 1<sup>er</sup> décembre un nouveau préfet vient en Lozère, M. Poux-Laville. Avant de prendre ses fonctions en Lozère il est sous-préfet du Havre. Enfin, il est nommé préfet des Ardennes le 24 septembre 1908.

<sup>186</sup> Archives du diocèse de Mende, *Semaine religieuse*, 21 décembre 1906.

d'un évêque, on ne crochète pas sa conscience<sup>187</sup>. » Tout comme son prédécesseur il appelle la foule au calme et la bénit par le Saint-Sacrement : « En attendant soyons unis, calmes et forts par la revendication de nos libertés<sup>188</sup> ! » Enfin, M<sup>gr</sup> Gély est logé provisoirement par la famille Grousset<sup>189</sup>. Par la suite, l'évêque prend possession d'une villa « villa Gély », donnée par la famille Laurens<sup>190</sup>.

Une action de l'évêque fait date, c'est une série d'excommunications prononcées au début du mois de juillet 1906. Elles sont destinées aux candidats du parti d'action républicaine de Mende. C'est un parti fondé par des radicaux. Ces excommunications provoquent une vive émotion, en particulier pour le journal *Le Moniteur* qui parle d'un retour à l'inquisition : « procédé digne de l'inquisition<sup>191</sup>. » M<sup>gr</sup> Gély se révèle comme étant un intransigeant et fervent défenseur du pape Pie X.

## 2. Le clergé

M<sup>gr</sup> Bouquet et M<sup>gr</sup> Gély se préoccupe très tôt de la situation financière de leur clergé. En effet, la peur de la Séparation vient aussi du fait que les traitements assurés par l'Etat leur seront supprimés. M<sup>gr</sup> Gély est à l'initiative de la création d'une caisse diocésaine pour les prêtres : « Comme il importe d'assurer à nos prêtres la dignité de leur ministère (...) nous avons décidé d'établir une caisse diocésaine centrale (...) cette caisse une fois constituée, on pourrait demander que chaque paroisse l'alimente par des dons suffisant à l'entretien des prêtres<sup>192</sup>. » Nous avons vu plus haut la lettre de M<sup>gr</sup> Bouquet adressé aux députés, il montre l'inquiétude qui l'anime au sujet de la rémunération future des prêtres : « Nos prêtres (...) non content de les priver du morceau de pain que leur assurait le Concordat et de les réduire à la mendicité ou à une pension dérisoire<sup>193</sup>. » Il est incontestable que ces deux évêques préparent leur clergé à la Séparation.

---

<sup>187</sup> *Ibid.*

<sup>188</sup> *Ibid.*

<sup>189</sup> *Ibid.*

<sup>190</sup> FAGES Alfred, *histoire du Grand-Séminaire*, études non publiée, p. 10.

<sup>191</sup> Arch. dép. Mende, 1 PER 204, *Le Moniteur*, 18 juillet 1906.

<sup>192</sup> Archives du diocèse de Mende, *Semaine religieuse*, 6 avril 1906.

<sup>193</sup> *Ibid.*, 7 avril 1905.

Bien qu'il y ait une attention envers les prêtres, les rapports avec eux peuvent être difficiles. L'exemple de M<sup>gr</sup> Bouquet est très marquant. Il arrive à Mende le 29 juin 1901, une semaine plus tard il adresse une lettre à tous les curés du diocèse. Ses écrits sont classés confidentiels et marquent une claire volonté de se tenir en retrait de tous débats politiques : « Il nous paraît bon, à ce sujet, de vous inviter à garder une sage réserve à l'égard des candidatures qui vont se produire<sup>194</sup>. Il importe, en effet, pour sauvegarder l'autorité de votre ministère, de ne pas l'engager imprudemment dans des polémiques irritantes. N'oublions pas que, le prêtre se doit indistinctement à tous<sup>195</sup>. » Malheureusement, nous n'avons pas de réponse d'un curé du diocèse. Toutefois, les élections législatives de 1902<sup>196</sup> sont marquées par l'implication totale du clergé, en contradiction avec les consignes de leur évêque. De même, M<sup>gr</sup> Bouquet est critiqué pour l'éviction des deux vicaires généraux de son prédécesseur M<sup>gr</sup> Baptifolier<sup>197</sup>, notamment le Père Onésime Laurens connu pour ses idées légitimiste dans le diocèse<sup>198</sup>. Le Préfet de la Lozère Georges Meunier<sup>199</sup> demande à M<sup>gr</sup> Bouquet de l'écartier, il accepte. Cela va lui être reproché plusieurs décennies plus tard dans le livre de l'abbé Costecalde, il écrit à son propos: « Autoritaire et imbu de l'esprit universitaire, voire même d'opinions frisant le modernisme ; son premier acte épiscopal fut de remercier les services des deux grands vicaires de M<sup>gr</sup> Baptifolier, ce qui lui aliéna bon nombre de membres du clergé lozérien<sup>200</sup>. » De plus, dans ce livre l'auteur ajoute l'armorial de tous les évêques de Mende sauf celui de M<sup>gr</sup> Bouquet. Il fait simplement mention que ces armoiries sont sur la chaire et l'orgue à la cathédrale.

C'est un évêque de la génération de Léon XIII (1878-1903), il se butte à l'intransigeance de son clergé. Cependant, la plupart suit sa ligne de conduite au moment des inventaires à Mende.

M<sup>gr</sup> De Ligonès supérieur du Grand-Séminaire a la même attitude que son évêque. L'inventaire se déroule le 5 janvier 1906. L'évêque est absent, M<sup>gr</sup> De Ligonès accueille Lucien Arnault. Devant l'inspecteur des Domaines il lit une protestation, en voici quelques extraits : « Il est trop à craindre que les opérations d'aujourd'hui ne soient que le prélude de la confiscation de demain. Or, les biens qui vont être soumis à l'inventaire sont des biens d'Église eu des biens appartenant à des particuliers<sup>201</sup>. » Il veut appuyer le fait que les biens appartiennent à des particuliers. Finalement, l'intervention de l'État est perçue comme une

<sup>194</sup> M<sup>gr</sup> Bouquet fait référence aux élections départementales de septembre 1901 et aux élections législatives d'avril-mai 1902.

<sup>195</sup> Arch. dép. Mende, 4 V 1, Dossier N°1, Lettre de M<sup>gr</sup> Bouquet adressée à tous les curés du diocèse le 6 juillet 1906.

<sup>196</sup> 27 avril et 11 mai 1902.

<sup>197</sup> Évêque de Mende de 1889 à 1900.

<sup>198</sup> Arch. dép. Mende, 4 V 1, Dossier N°7 : Abbé Onésime Laurens.

<sup>199</sup> Préfet de la Lozère un an (1901-1902).

<sup>200</sup> COSTECALDE Léon, *Monographie illustrée de la cathédrale de Mende*, Mende, Ignon-Renouard, 1922, p. 25.

<sup>201</sup> Archives du diocèse de Mende, *Semaine religieuse*, 9 février 1906.

spoliation. Le Grand-séminaire de Mende est construit entre 1898 et 1902<sup>202</sup>. Les travaux au total coûtent 440 000 francs, ce total est divisé en plusieurs parties : « 230 000 francs sur les deniers personnels de M<sup>gr</sup> De Ligonnès, 35 000 francs de souscriptions de prêtres, 115 000 francs d'emprunts et 60 000 francs de dons divers<sup>203</sup>. » Par la suite M<sup>gr</sup> De Ligonnès crée une société privée le 9 mai 1905 intitulée « Société immobilière de Mende<sup>204</sup>. » Par cette société il protège le Grand-séminaire en vue de la Séparation, le bâtiment est désormais sous la propriété de cette société. A ce sujet, un procès se poursuit jusqu'en 1912 contre l'État pour définir la propriété du séminaire. Le jugement donnera raison à M<sup>gr</sup> De Ligonnès<sup>205</sup>. Lors de l'inventaire le Supérieur bénit la foule par le Très-Saint-Sacrement à la chapelle du Grand-séminaire<sup>206</sup>.

A Mende, les injures et les intimidations ne viendront pas forcément des prêtres mais de la foule rassemblée autour des églises.

## **B. Une résistance massive**

### 1. L'unité face à la « profanation »

L'image classique caractérisant les inventaires, c'est une foule compacte rassemblée autour d'une église. Cette description est aussi rapportée par les journaux lozériens. En ce sens, les sources journalistiques sont pertinentes car elles révèlent avec beaucoup de descriptions l'attitude de la foule. Cependant, il faut prendre de la distance avec ce type de source pétri d'émotions.

Tout d'abord, il est important d'analyser comment la foule est décrite. Pour le journal républicain *Le Moniteur*, elle est nombreuse et dangereuse: « Ils mettent les cloches en branle, se serrent en masse compacte derrière la porte Nord (...) retentit une clameur formidable où les insultes se mêlent aux menaces. Des énergumènes les plus violents<sup>207</sup>. » Pour terminer : « Ils rentrent la rage au cœur<sup>208</sup>. » *Le Moniteur* ne donne pas de noms, simplement des attitudes agressives et hostiles à l'inventaire de la Cathédrale. Bien que ce journal soutienne les inventaires, ils ne minorent pas le rôle de la foule, elle est imposante.

---

<sup>202</sup> FAGES Alfred, *Histoire du Grand-séminaire de Mende*, étude non publiée, p. 6.

<sup>203</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>204</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>205</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>206</sup> Archives du diocèse de Mende, *Semaine religieuse*, vendredi 9 février 1906.

<sup>207</sup> Arch. dép. Mende, 1 PER 204, *Le Moniteur*, 18 février 1906.

<sup>208</sup> *Ibid.*

Les manifestants revendiquent d'abord la liberté, c'est un mot abondamment repris dans leurs contestations. *La croix* rapporte ces paroles lors des inventaires du Grand-séminaire et de la cathédrale : « De temps en temps, part de leurs rangs un cri : « vive la liberté <sup>209</sup>! ». A, la vue des militaires les manifestants crient : « Hou ! Hou ! A la porte ! Vive le Christ ! Vive la liberté <sup>210</sup>! » Certains sonnent le glas au nom de la liberté : « Quelques intrépides s'étaient barricadés dans le grand clocher où, durant deux heures, ils sonnèrent lugubrement le glas de la liberté<sup>211</sup>. » Enfin, lors l'expulsion de M<sup>gr</sup> Gély de son évêché se fait : « Aux cris de : liberté ! Liberté ! Mille fois répétés<sup>212</sup>. » La foule à la même revendication que son évêque, les inventaires sont perçus comme une atteinte à la liberté religieuse. Certains manifestants sont nommés par leur état : « Les chants des abbés et les cris d'une douzaine de cléricaux<sup>213</sup>. », « Les séminaristes n'ont pas l'intention d'aplatir sur le pavé, le crocheteur<sup>214</sup>. ». Les journaux insistent sur l'aspect communautaire de la résistance, c'est sans doute pour cela que peu de noms sont mentionnés. En revanche, *La Croix* fait mention de certaines familles appartenant à la bourgeoisie locale « Docteur Boyer, Mme Boyer, le Comte de Corsac, la Comtesse de Corsac, l'abbé de Lescure, Madame et Mesdemoiselles de Combettes, M. Bonnefous<sup>215</sup>. » *Le Moniteur* nomme aussi quelques manifestants avec un langage familier : « bigots, bigotes et gens à tout faire embauchés pour la circonstance.<sup>216</sup> »

Il est vrai que certains se rassemblent comme pour assister à un spectacle. A ce sujet, *La Croix* rapporte le crochetage de la porte de la sacristie de la cathédrale. Le crochetage échoue, la porte est enfoncée à coups de hache par des militaires, la pression des hommes est grande : « Les soldats se mettent à l'œuvre : ils frappent (...) puis à coup de hache. Les premiers coups interrompent les chants : le silence est impressionnant. Un groupe d'hommes compact, dans la stalle qui fait face à la sacristie, compte, à haute voix, les coups de hache, coupés de cris de réprobation (...) On avait mis exactement demi-heure à enfoncer la porte et les assistants ont compté plus de deux cents coups<sup>217</sup>. » La scène est décrite avec un caractère théâtral et épique.

Pouvons-nous donner un chiffre exact du nombre de manifestants ? Pour l'inventaire de la cathédrale *le Moniteur* rapporte qu'ils sont entres « 300 ou 400<sup>218</sup> », pour le journal *la Croix* :

---

<sup>209</sup> *La Croix*, 11 février 1906.

<sup>210</sup> *Ibid.*, le 18 février 1906.

<sup>211</sup> *Ibid.*

<sup>212</sup> Archives du diocèse de Mende, *Semaine religieuse*, 21 décembre 1906.

<sup>213</sup> Arch. dép. Mende, 1 PER 204, *Le Moniteur*, 18 février 1906.

<sup>214</sup> *La Croix*, 11 février 1906.

<sup>215</sup> *Ibid.*

<sup>216</sup> Arch. dép. Mende, 1 PER 204, *Le Moniteur*, 18 février 1906.

<sup>217</sup> *La Croix*, 18 février 1906.

<sup>218</sup> Arch. dép. Mende, 1 PER 204, *Le Moniteur*, 18 février 1906.

« 150 personnes tout au plus étaient restées dans la grande nef<sup>219</sup>. ». Pour l'inventaire au Grand-séminaire *la Croix* compte aux abords de la grille d'entrée : « deux cents personnes<sup>220</sup>. » Néanmoins, il convient d'être prudent par rapport aux chiffres donnés. Pour plus de précisions il serait judicieux de consulter les procès verbaux pour confronter les chiffres donnés<sup>221</sup>.

Le rôle joué par les femmes est lui aussi important. Elles se montrent très actives dans la contestation : « Là-bas, contre la grille, deux cents personnes, des femmes pour la plupart, se vengent par des lazzis et attendent<sup>222</sup>. » Ceci montre une agressivité féminine. Certes la violence n'est pas physique mais les quolibets contre les agents de l'État affluent. Nous le verrons plus loin, elles sont souvent accompagnées de leurs enfants.

Ensuite, à de nombreuses reprises les rapporteurs révèlent l'émotion suscitée par l'événement : « Les premiers coups frappent douloureusement sur tous les cœurs. Les femmes pleurent<sup>223</sup>. »

La résistance de la foule est avant tout spirituelle, elle est aussi soutenue par les femmes. Au Grand Séminaire les manifestants regardent le crochetage : « Le public qui commençait à arriver par masses compactes, les témoins attristés de cette violation des droits les plus sacrés (...) joignent leur voix au chant d'expiation de l'intérieur, de pieuses femmes disent le chapelet, des larmes silencieuses coulent lentement, on a comme l'impression d'un crime national, dont la responsabilité pèse sur tout le peuple<sup>224</sup>. » Le chroniqueur rapporte cet événement comme une véritable tragédie. Toute la population mendoise semble réprouber avec force cet inventaire. Ceci est aussi vrai lors de l'expulsion de M<sup>gr</sup> Gély : « par toutes les voies, les blouses bleues des paroisses voisines, émues par la nouvelle du douloureux événement.<sup>225</sup> », à la suite de la bénédiction de l'évêque le chroniqueur rapporte avec émotion l'attitude des manifestants : « La foule d'un seul mouvement, tombe à genoux. L'émotion est au comble ; des larmes coulent de tous les yeux<sup>226</sup>. » Le rapporteur de ces événements montre le mouvement uniforme de la foule dans l'émotion comme dans les gestes.

Les journaux catholiques veulent montrer l'unanimité de la résistance face aux inventaires. A ce propos, *la Croix* conclut par ces mots : « La loi sur la Séparation est universellement

---

<sup>219</sup> *La Croix*, 18 février 1906.

<sup>220</sup> *Ibid.*, 11 février 1906.

<sup>221</sup> Arch. dép. Mende, 98 V 4.

<sup>222</sup> *La Croix*, 11 février 1906.

<sup>223</sup> *Ibid.*

<sup>224</sup> Archives du diocèse de Mende, *Semaine religieuse*, 9 février 1906.

<sup>225</sup> *Ibid.*, 21 décembre 1906.

<sup>226</sup> *Ibid.*

réprouvée par le peuple<sup>227</sup>. » A la suite de l'expulsion de M<sup>gr</sup> Gély, les fidèles se rassemblent à la cathédrale. L'évêque leur donne la bénédiction du Saint-Sacrement : « Les chants éclatent spontanément dans l'église, le Saint-Sacrement est exposé sur l'autel. On chante le Magnificat : Nous voulons Dieu (...) Les chants et les acclamations de la foule, immobile sur place, ont continué pendant une heure<sup>228</sup>. »

Nous pouvons donc affirmer que cette opposition massive des inventaires est en majorité exprimée par une résistance passive, verbale et spirituelle.

## 2. La commémoration des événements

C'est le journal *La Croix* qui rapporte cet aspect commémoratif, notamment pour la cathédrale : « Tout le monde court à la sacristie. La porte est ouverte (...) Des débris jonchent le sol : on les emporte en souvenir<sup>229</sup>. » Ces débris deviennent de véritables reliques du martyr de la porte de la sacristie. En effet, ces bouts de bois témoignent de la violence des coups portés. La transmission du souvenir est entretenue par les parents. En effet, toute la famille participe à la défense de son église. Les parents amènent leurs enfants comme pour montrer l'exemple. A ce propos, *La Croix* rapporte la phrase d'une mère de famille à son enfant qui regarde la porte de la sacristie: *T'en soubendras, moun drole, de so que beses uei*<sup>230</sup>. » Ces propos sont retranscrits dans le patois local pour marquer son authenticité. La mère dit à l'enfant de garder mémoire de ces événements, pour que lui même une fois adulte retranscrive la résistance de ses parents. Comme pour sacraliser cet événement une plaque commémorative est apposée derrière la porte de la sacristie pour témoigner du crochetage : « Crochetage 9 février 1906<sup>231</sup>. » Au Grand-séminaire aussi plusieurs personnes emportent des éclates de bois et *La Croix* rapporte une phrase d'une personne qui regarde la serrure crochétée : « Besèt, quond, las loués las cha plica à cops d'apios, marco que sou ma fachos<sup>232</sup>. »

---

<sup>227</sup> *La Croix*, 18 février 1906.

<sup>228</sup> Archives du diocèse de Mende, *Semaine religieuse*, 21 décembre 1906.

<sup>229</sup> *La Croix*, 18 février 1906.

<sup>230</sup> *Ibid.* « Tu t'en souviendras mon fils, de ce que tu vois aujourd'hui. »

<sup>231</sup> Voir annexe p. 80.

<sup>232</sup> *La Croix*, 11 février 1906. « Voyez-vous, quand les lois sont appliquées à coup de hanche : c'est qu'elles sont mal faites. »

Le Journal parle même d'un pèlerinage : « Pendant toute la journée du lendemain, les mendois se rendirent comme en pèlerinage, sur le théâtre du crochetage<sup>233</sup>. » là encore, cette démarche de se rendre sur le lieu témoigne d'un désir de commémorer l'événement. Au Grand-séminaire, un ouvrier répare la serrure et décide d'apposer une plaque indiquant la date du crochetage, voici ses propos: « Je remettrai la serrure à neuf, sans toucher à ces nobles blessures et je la fixerai sur une plaque de fer (...) dans l'ouverture, nous graverons l'inscription commémorative : Crochetage du 5 février 1906<sup>234</sup>. » Cet ouvrier dont on ne connaît le nom, parle de « nobles blessures », c'est une sacralisation de l'événement qui est démontrée ici. Pour la majorité des catholiques mendois les inventaires sont assimilés à une véritable profanation. En réparation de celle-ci des cantiques et des prières sont chantées.

### 3. Un vocabulaire belliciste

La résistance est avant tout verbale mais aussi écrite. Nous avons cité plus haut les hebdomadaires : *La Croix* et *La semaine religieuse*. Les journaux catholiques rapportent ces événements comme une tragédie. De même, le vocabulaire employé est clairement belliciste. *La Croix* titre pour l'inventaire de la cathédrale : « - Mende en état de siège – Invasion de la cathédrale <sup>235</sup>- », plus loin le chroniqueur rapporte le déploiement militaire : « On avait appelé des gendarmes de Marvejols, de Chanac, de Saint-Etienne, de Rieutort, du Bleymard. Les 600 hommes de la garnison, mobilisés étaient sur le pied<sup>236</sup>. »

Ces noms de villages montrent que toute la Lozère est mobilisée. Ce déploiement militaire est à l'image de l'invasion d'une armée étrangère. En outre, l'Etat est visé comme menaçant pour la liberté religieuse. Dans ce sens, le journal conclut en ces termes: « Les législateurs qui l'ont faite ont trahi leur mandat, et porteront devant l'histoire la responsabilité de la guerre qu'ils ont déchainée<sup>237</sup>. » La Séparation des Eglises et de l'Etat est assimilée à une déclaration de guerre, les inventaires caractérisent l'entrée en conflit contre l'Eglise.

Le mot « sang » est souvent employé par *le Moniteur* et *La Croix* : « Ce regret de cannibale déchire l'âme des prêtres infâme qui rédigent *La Croix* (...) Donc, malgré vos cri de tigre, vous n'aurez pas du sang et les inventaires se feront et le pays restera tranquille<sup>238</sup>. » C'est une guerre éditoriale acharnée entre les deux hebdomadaires. Durant la période des inventaires (février-avril 1906) tous les numéros des journaux se répondent l'un à l'autre. *Le*

---

<sup>233</sup> *Ibid.*

<sup>234</sup> *La Croix*, 11 février 1906.

<sup>235</sup> *La Croix*, 18 février 1906.

<sup>236</sup> *Ibid.*

<sup>237</sup> *Ibid.*

<sup>238</sup> Arch. dép. Mende, 1 PER 204, *Le Moniteur*, 25 février 1906.

*Moniteur* accuse *La Croix* d'attiser la révolte des manifestants tandis que *La Croix* critique le journal républicain d'être à la solde de l'Etat. *La Semaine religieuse* parle des interventions militaires à la reprise des inventaires à la fin de l'année 1906: « L'ennemi surpris, a été réduit à l'impuissance et terrorisé. L'expédition comptera pour une campagne, le titre en sera inscrit sur le drapeau qui flottait à Sébastopol<sup>239</sup>. » Avec ironie, l'hebdomadaire cite une grande bataille de la guerre de Crimée (1854-1855). Ceci traduit la disproportion de l'intervention militaire face au « danger » que représentent les manifestants.

Un autre ennemi est cité : la franc-maçonnerie. Pour les journaux catholiques un véritable complot est en marche contre l'Eglise orchestrées par les loges maçonniques. A ce propos, le maire de Mende Ernest Malafosse est surnommé « le bouc », c'est un terme familier lozérien qui signifie « le franc-maçon<sup>240</sup>. » Néanmoins, nous n'avons pu trouver une source attestant de son appartenance à une loge. Pour l'inventaire du Petit-séminaire de Mende (21 novembre 1906) *la Semaine religieuse* parle de : « rage maçonnique<sup>241</sup>. » Les événements du crochetage du Petit-séminaire sont rapportés avec encore plus de violences. Le Président du Conseil Georges Clemenceau est directement visé<sup>242</sup>. En effet, c'est lui-même qui prend la décision de reprendre les inventaires avec obligatoirement l'intervention militaire.

Les agents de l'État sont décrits comme des voleurs. *La Croix* et *la Semaine religieuse* parlent de : « Cambriolage officiel<sup>243</sup>. », « Jusqu'ici on avait la pudeur d'avertir quand on venait crocheter officiellement : le citoyen Dautresme n'a pas de ces délicatesses<sup>244</sup>. » David Dautresme<sup>245</sup> préfet de la Lozère dirige lui-même l'opération par sa présence, il est associé directement à Clémenceau : « La porte cède et le valet de Clémenceau rentre comme chez lui dans le vestibule<sup>246</sup>. » Par la suite, il rencontre le Supérieur M. Le Chanoine Souchon qui lit une protestation<sup>247</sup>. La résistance à l'inventaire du Petit-séminaire est comparable à celle de la cathédrale et du Grand-Séminaire (résistances passives, verbales, écrites et spirituelles.)

---

<sup>239</sup> Archives du diocèse de Mende, *Semaine religieuse*, 14 décembre 1906.

<sup>240</sup> BUFFIERE Félix, *Ce tan rude Gévaudan : Tome 2*, Mende, SLSA Lozère, 1985, p. 1514.

<sup>241</sup> *Ibid.*, 30 novembre 1906.

<sup>242</sup> Président du Conseil depuis le 25 octobre 1906.

<sup>243</sup> *La Croix*, 25 novembre 1906.

<sup>244</sup> *Ibid.*

<sup>245</sup> Avant de venir à Mende, il est préfet du Gers mais non installé. Par la suite, il est nommé préfet de la Lozère le 16 avril 1906, installé le 1<sup>er</sup> mars. En décembre 1906, il est installé comme préfet dans les Pyrénées-Orientales.

<sup>246</sup> *Ibid.*

<sup>247</sup> Archives du diocèse de Mende, *Semaine religieuse*, 30 novembre 1906.

Par les journaux catholiques, la mémoire de la Terreur révolutionnaire est réactivée. *La Croix* titre à la suite des inventaires des églises de sainte Clotilde et de Saint Pierre du Gros-Caillou<sup>248</sup> à Paris : « - La journée sanglante de Sainte-Clotilde - Le sac de Saint Pierre du Gros-Caillou<sup>249</sup>- » La peur du retour de la Terreur de 1793 est très présente chez une grande majorité de catholiques lozériens. Les inventaires sont perçus comme un retour d'un Etat oppressif et anticlérical. A l'image de leurs ancêtres, la population doit s'indigner contre l'anticléricalisme.

A ce sujet, *la Croix* publie son premier article sur les inventaires : « Cela recommence. Après, vinrent la Terreur et le Directoire avec la guillotine, les massacres, les noyades, la chasse aux prêtres et aux suspects ; en un mot la guerre civile avec toutes ses horreurs ; la guerre religieuse la plus féroce de toutes<sup>250</sup>. » Plus haut, nous avons décrit la peur de M<sup>gr</sup> Bouquet de voir le retour des Guerres de Religion et de la Terreur. En outre, la mémoire de la Révolution est un tel traumatisme que l'angoisse est aujourd'hui importante.

Un édit du journal revient sur la Terreur : « Les orgies de 1793 furent cruellement expiées. Les laïcards élevés aux pieds de la Déesse Raison, eux qui se disaient affranchis (...) Après avoir décapité le roi trop faible, qu'ils appelaient le tyran<sup>251</sup>. » *La Semaine religieuse* utilise les mêmes mots que *la Croix*, seulement le journal fait référence au procès de béatification des seize carmélites de Compiègne<sup>252</sup>. Elles sont exécutées le 17 juillet 1794, pendant la Terreur. L'année 1906 marque l'année de leur béatification<sup>253</sup>. L'hebdomadaire utilise ce procès comme un exemple de martyrs pour les catholiques d'aujourd'hui.

Enfin, le nom de « jacobins<sup>254</sup> » est courant pour qualifier les acteurs des inventaires. Ce terme rappelle à nouveau la Révolution et la centralisation d'un Etat fort et « tyrannique ».

Néanmoins, la résistance massive d'une partie de la population face aux inventaires est à analyser par rapport à la vie politique mendoise.

---

<sup>248</sup> Ce sont les premiers inventaires réalisés à Paris, le 2 février 1906.

<sup>249</sup> *La Croix*, 11 février 1906.

<sup>250</sup> *Ibid.*, 7 janvier 1906.

<sup>251</sup> *Ibid.*, 25 novembre 1906.

<sup>252</sup> Archives du diocèse de Mende, *Semaine religieuse*, 1<sup>er</sup> juin 1906.

<sup>253</sup> Leurs procès commencent en 1896. Elles sont béatifiées par le pape Pie X le 27 mai 1906.

<sup>254</sup> Archives du diocèse de Mende, *Semaine religieuse*, 30 novembre 1906.

## Chapitre 2 : Une réprobation unanime ?

### A. La vie politique face aux inventaires

#### 1. 1906 : une année électorale

L'année 1906 marque trois élections : les présidentielles<sup>255</sup>, les sénatoriales<sup>256</sup> et les législatives<sup>257</sup>. Pour les élections sénatoriales et surtout législatives nous allons développer le cas mendois. Dans la préfecture les candidats aux élections sénatoriales sont : Ernest Malafosse et Paulin Daudé. Les résultats donnent vainqueur Paulin Daudé pour 201 voix contre M. le maire qui obtient 160 voix<sup>258</sup>. Les élections sont l'occasion pour les deux journaux antagonistes de se livrer une bataille à distance. *La croix* encourage les électeurs à voter pour les candidats catholiques : « Dimanche, délégués, sénatoriaux, excluez tous les partisans de la guerre religieuse : votez pour les deux seuls hommes qui ont toujours vaillamment défendu la religion et la liberté : MM. Las Cases<sup>259</sup> et Daudé. ». Sur le plan départemental et national les élections sénatoriales marquent une victoire des droites. A la suite des résultats, *Le Moniteur* nomme les responsables de la défaite : « Sans l'intervention du prêtre, des louis d'or et des billets bleus, nous avons la victoire<sup>260</sup>. » Les élections sont l'occasion pour le journal républicain de ranimer son anticléricalisme. Enfin, il est à noter que le Conseil Général de la Lozère est présidé par Jean Monestier<sup>261</sup>. C'est un radical-socialiste anticlérical. Seulement nous n'avons pu trouver des documents attestant de l'opinion du Conseil Général vis-à-vis des inventaires.

Les élections législatives vont être profondément marquées en Lozère par les évènements des inventaires. Trois jours avant les élections, le commissaire de police envoie

---

<sup>255</sup> Le 17 janvier 1906, élection d'Armand Fallières, candidat modéré du bloc des gauches.

<sup>256</sup> Le 7 janvier 1906.

<sup>257</sup> Le 6 mai et 20 mai 1906.

<sup>258</sup> *La Croix*, 7 janvier 1906.

<sup>259</sup> Sénateur depuis le 7 janvier 1906 à Marvejols. Il est président du Conseil Général de 1910 à 1922.

<sup>260</sup> Arch. dép. Mende, 1 PER 204, *Le Moniteur*, 14 janvier 1906.

<sup>261</sup> Il est président du Conseil Général de 1904 à 1910.

un rapport au maire de Mende : « J'ai l'honneur de faire connaître que, cette nuit, des affiches manuscrites et sans timbres on été placardés à plusieurs carrefour de la ville. Ces affiches sont ainsi conçues : « Mendicité interdite au profit des ensoutanés<sup>262</sup>. » En effet, l'évêque M<sup>gr</sup> Gély a créé un mois plus tôt une caisse diocésaine pour rémunérer les prêtres. Malheureusement nous n'avons pas la réponse du maire, les journaux ne mentionnent pas l'existence de ces affiches. Néanmoins, elles témoignent d'un fort anticléricalisme à Mende. Le jour du 1<sup>er</sup> tour, *La Croix* exhorte les électeurs à ne pas voter pour les candidats qui ont encouragé les inventaires : « Électeurs, les politiciens du bloc ont persécuté la religion, ils se proposent demain de gêner davantage encore l'exercice du culte, de porter de nouvelles atteintes à la liberté de conscience. Vous voterez contre les persécuteurs ! (...) Vous voterez contre les francs-maçons ! (...) Vous voterez contre les pillards ! (...) Vous voterez contre les sans patries ! (...)»<sup>263</sup> Ici, le terme « Les pillards » désigne clairement ceux qui ont réalisé les inventaires.

A Mende, c'est Jacques Piou<sup>264</sup> et Louis Favet<sup>265</sup> qui s'affrontent. *Le Moniteur* critique vivement les origines du candidat catholique : « La vérité sur le blackboulé de St-Gaudens ! (...) L'étranger ! (...) Retournez à Saint-Gaudens <sup>266</sup>! ». A l'inverse le journal anticlérical mentionne les origines lozérienne de Louis Favet : « Tout va bien pour le citoyen Louis Favet qui enfant de la Lozère aime sa petite patrie de toute son âme et sait s'asseoir à la table des paysans<sup>267</sup>. » Cependant, le résultat donne une victoire de Jacques Piou à 7.138 voix contre 4.269 voix pour Louis Favet<sup>268</sup>. Sur l'échelle départementale c'est une nette victoire des droites. En revanche, sur le plan national les gauches l'emportent largement<sup>269</sup>. Après la défaite, *le Moniteur* s'en prend violemment aux candidats catholiques : « Oui, les prêtres ont commis une bien lourde faute en suivant ces politiciens sans conscience qui s'appellent Piou, Las Cases<sup>270</sup>, Daudé, de Chambrun. Ils ont cru, naïfs, à la mort de la République. Après le 20 mai, il est vrai, un cadavre git sur le champ de bataille : mais ce cadavre est celui du cléricisme putride<sup>271</sup>. » Le décalage du résultat au point de vue départemental et national peut s'expliquer sur le point suivant. Les inventaires sur l'ensemble du territoire n'ont pas suscité de très fortes résistances mais plutôt de l'indifférence. A l'inverse, des régions comme la Lozère où la résistance face aux inventaires est forte, le vote à droite est majoritaire. Cette

<sup>262</sup> Archives du diocèse de Mende, carton N°1 : Cathédrale de Mende, rapport du commissaire de police envoyé à Ernest Malafosse le 3 mai 1906.

<sup>263</sup> *La Croix*, 6 mai 1906.

<sup>264</sup> Jacques Piou crée l'action libérale populaire en 1901 auprès d'Albert de Mun. Il est député de Haute-Garonne à Saint-Gaudens de 1885 à 1893, puis de 1898 à 1902. Il rejoint Paulin Daudé à Mende en 1906.

<sup>265</sup> Homme politique radical socialiste mendois. Il fait partie du conseil municipal d'Ernest Malafosse.

<sup>266</sup> Arch. dép. Mende, 1 PER 204, *Le Moniteur*, 6 mai 1906.

<sup>267</sup> *Ibid.*, 22 avril 1906.

<sup>268</sup> Arch. dép. Mende, 1 PER 204, *Le Moniteur*, 13 mai 1906.

<sup>269</sup> Les gauches obtiennent 69,92 % contre 29,74 % pour les droites.

<sup>270</sup> Emmanuel De Las Cases est sénateur de l'arrondissement de Marvejols depuis le 7 janvier 1906.

<sup>271</sup> Arch. dép. Mende, 1 PER 204, *Le Moniteur*, 20 mai 1906.

sensibilité politique est affirmée par les idées Contre-révolutionnaires et légitimistes. Ceci montre un vote contestataire contre la politique anticléricale de l'État. Au sujet des inventaires, après le crochetage du palais épiscopal de M<sup>gr</sup> Gély (16 décembre), *La Semaine Religieuse* dénonce des réactions hostiles à l'évêque : « Lors de l'expulsion de Monseigneur, des personnes ont lancé des cris : « Vive Combe ! » « Vive Clémenceau ! ». Des élèves de l'école laïque ont chanté la Carmagnole et l'internationale. Un homme politique mendois M. Favet siffle de sa fenêtre les catholiques réunis autour de l'évêque<sup>272</sup>. »

Il est incontestable que le religieux et le politique se mêlent lors des élections de 1906. Une couleur politique est synonyme d'appartenance religieuse en Lozère. Les arrondissements de Mende et Marvejols sont à grande majorité catholique et votent en majorité à droite.

A l'inverse, l'arrondissement de Florac marqué par une forte présence protestante vote en majorité à gauche et favorable à la République<sup>273</sup>. En définitive, les inventaires ravivent les passions politico-religieuses.

## 2. La formalité des inventaires

Léon Soulier, deuxième adjoint du conseil municipal écrit : « la formalité des inventaires<sup>274</sup> », dans sa lettre adressée à l'abbé Prieur. En effet pour nombre de radicaux les inventaires sont une application stricte de la loi, une simple mesure administrative. *Le Moniteur* reprend ce propos dans un article au plus fort de la période des inventaires en Lozère : « Des scènes déplorables ont eu lieu dans certaines communes de la Lozère, de la Haute-Loire et de l'Ardèche, à l'occasion de l'accomplissement dans les églises de cette formalité si simple, si logique, si honnête et si absolument nécessaire qu'on appelle inventaire<sup>275</sup>. » Le journal s'interroge face à cette si grande résistance : Qui est responsable de ces violences ? Les prêtres. Par ailleurs, ils sont assimilés à des fanatiques : « Le chant des abbés et les cris d'une douzaine de cléricaux dont le fanatisme tenait lieu de calorifère, la température étant très froide ce jour-là.<sup>276</sup> ». De même, les inventaires ne sont pas synonyme de vol pour *Le Moniteur* : « Car les populations lozériennes ne sont pas si simplistes que la réaction le croit. Elles savent très bien, ces populations, qu'inventaire n'est pas synonyme de

<sup>272</sup> Archives du diocèse de Mende, *Semaine religieuse*, 21 décembre 1906.

<sup>273</sup> CHABROL Jean-Paul (Dir., colloque), *La vie politique en Lozère : entre 1815-1939*, Marvejols, Conseil Général de la Lozère, 1992.

<sup>274</sup> Archives du diocèse de Mende, Carton N°1 : Cathédrale de Mende, lettre de Léon Soulier adressée à l'abbé Prieur, le 2 mars 1906.

<sup>275</sup> Arch. dép. Mende, 1 PER 204, *Le Moniteur*, 11 mars 1906.

<sup>276</sup> *Ibid.*, les journaux rapportent la neige et le froid pendant l'hiver 1906. Les inventaires se déroulent du mois de février au mois d'avril, la neige est encore abondante notamment sur les terres de haute-Lozère (Aubrac et Margeride). Les conditions climatiques sont un facteur important pour montrer la difficulté à réaliser les inventaires.

vol ; que c'est exactement le contraire ; qu'on fait un inventaire<sup>277</sup>. » Néanmoins, l'instrumentalisation du clergé cause des peurs à leurs fidèles : « la conduite du clergé en cette circonstance, est blâmée (...) des événements regrettables suscités uniquement par les ennemis de la république, dans un but purement politique<sup>278</sup>. » Non seulement le clergé représente un danger pour leurs fidèles, mais aussi pour la République. En outre, le clergé met à mal l'application de la Séparation, l'État est donc menacé. Enfin, *Le Moniteur* montre à de nombreuses reprises la contradiction du message d'amour du Christ dans l'Évangile et les actes de violences des hommes d'Église : « obéissant aux ordres des curés dont la « douceur évangélique » dont « l'amour du prochain » se sont tout d'un coup transformés en « férocité criminelle et en « haine meurtrière<sup>279</sup>. »

Néanmoins, le journal reste modéré concernant les biens des églises. Au plus fort des débats parlementaires autour de l'article 4<sup>280</sup>, l'hebdomadaire prend la défense d'Aristide Briand contre Maurice Allard : « Que ferait-on de la plupart des objets de culte ? Leur enlèvement soulèverait de toute part des colères légitimes<sup>281</sup>. » Maurice Allard a pour projet de vendre tous les biens de cultes pour les affecter à des services publics. Toutefois, la majorité parlementaire s'y oppose.

Finalement, *Le Moniteur* montre un anticléricalisme qui n'est pas anti-religieux, leurs attaques se portent bien plus sur la hiérarchie ecclésiastique que sur les fidèles.

L'exemple de la suppression des processions caractérise bien les conséquences des troubles causés par les inventaires.

## **B. Un anticléricalisme à Mende**

### 1. L'interdiction des processions<sup>282</sup>

<sup>277</sup> *Ibid.*

<sup>278</sup> *Ibid.*

<sup>279</sup> *Ibid.*, 4 mars 1906.

<sup>280</sup> La division au sein de la gauche est profonde autour de cet article. Deux anticléricalismes s'affrontent. D'un côté un anticléricalisme libéral et favorable aux religions (Aristide Briand.), de l'autre un anticléricalisme antireligieux (Maurice Allard).

<sup>281</sup> *Ibid.*, 23 avril 1906.

<sup>282</sup> L'arrêté municipal date du 27 avril 1906. Or, la décision d'Ernest Malafosse interdisant les processions est effective le 25

Ernest Malafosse est élu le 8 mai 1904. Le nouveau conseil municipal se réunit le 15 mai<sup>283</sup>. Voici la fin du discours du nouveau maire face à ses conseillers : « Les réactionnaires ayant donné un caractère nettement politique à la dernière élection du conseil municipal, nous serons donc forcément appelé à faire de la politique et cette politique sera sincèrement, franchement républicaine (...) Vive Mende ! Vive la République<sup>284</sup> ! » La politique républicaine est clairement affichée. En réaction aux attaques subies de la part des cléricaux, des décisions politiques vont marquer la vie politique mendoise. Notamment l'interdiction des processions. Cet arrêté municipal est daté du 27 avril 1906: « Considérant que l'agitation et les désordres suscités autour des inventaires ont produit des effets tels qu'il devient indispensable, dans l'intérêt même de la tranquillité publique, d'interdire toutes processions et manifestations religieuses dans les rues de la ville de Mende<sup>285</sup>. » Dès le début de l'arrêté le maire évoque les inventaires. En effet, les manifestations à Mende ont été si importantes que le maire craint de nouveaux débordements. En conséquence, il souhaite montrer qu'il est le garant de l'ordre public dans sa ville. Néanmoins, le maire de Mende n'est pas présent lors de ces événements. Cette absence est due à sa nomination en tant que président du tribunal civil de Saint-Amand-Montrond dans le Cher. D'ailleurs, le conseil municipal ne se réunit pas du 3 décembre 1905 au 22 février 1906<sup>286</sup>.

En conséquence, les délibérations du conseil ne font aucune mention des inventaires. Par ce fait, nous n'avons aucune information sur l'attitude d'un conseiller municipal face à ces événements. Ce sont les deux adjoints du maire qui gèrent les affaires : Alexandre Thibaud et Léon Soulier. Ce sont des radicaux, ils soutiennent et encouragent la politique républicaine du maire.

Concernant la décision prise par Ernest Malafosse d'interdire les processions à caractère religieux dans la ville, n'a-t-il pas subi des influences dans son entourage ? C'est une question pertinente car elle révèle la ligne politique au sein du conseil municipal.

Deux lettres sont envoyées au maire par ses deux adjoints. Elles témoignent d'une influence certaine, elles sont datées du 20 mai 1906<sup>287</sup>. La première est écrite par le second adjoint. Il informe le maire d'une manifestation organisée par l'Église diocésaine le 10 juin

---

mai 1906. Il faut aussi noter que le maire écrit de sa main l'arrêté le 30 avril. Le 20 mai il reçoit deux lettres de ses adjoints qui lui demandent de prendre la décision d'appliquer l'arrêté municipal. Nous sommes donc confrontés à un problème de date, soit c'est une erreur de frappe sur le document ou bien l'arrêté est antidaté. Voir arrêté municipal annexe 7 : p. 91.

<sup>283</sup> Archives municipales de Mende, 1 D 13, délibérations : 1901-1904, 15 mai 1904. Voir annexe 6, p. 90.

<sup>284</sup> *Ibid.*

<sup>285</sup> Archives du diocèse de Mende, Carton N°1 : Cathédrale de Mende, arrêté municipal du 27 avril 1906.

<sup>286</sup> Archives municipales de Mende, 1 D 14, délibérations : 1904-1908.

<sup>287</sup> Arch. Dép. Mende, 1 J 90, lettres de Léon Soulier et d'Alexandre Thibaud adressées à Ernest Malafosse.

prochain à l'ermitage de Saint Privat<sup>288</sup>. C'est un grand pèlerinage diocésain qui rassemble une fois par an plus de 10 000 personnes. A cette occasion, Léon Soulier a peur de constater une démonstration de force de l'Église catholique: « Une organisation de manifestation cléricale pour le 10 juin, sous le patronage des hôtes de Plaisance, véritables maîtres dans l'art des combinaisons politico-religieuses. Ce qui fait craindre que le pèlerinage du 10 juin sera une manifestation et un déficit porté à la population républicaine mendoise<sup>289</sup>. » Le passage « La population républicaine » est soulignée, c'est un véritable combat politique entre républicain et cléricaux. En effet, pour Léon Soulier la république est menacée par ce projet de pèlerinage qui mélange intérêts religieux et politiques.

En outre, il montre que son attitude est légitime en prenant l'exemple d'un grand rassemblement qui eut lieu le jeudi 17 mai dernier. Ce sont des enfants du canton qui étaient rassemblés autour d'un goûter au Petit-séminaire.: « C'est la sorte de processions où 1 000 enfants au moins de tout le canton ont pris part (...) Personne à Mende ne s'attendait à pareille exhibition et démonstration cléricale<sup>290</sup>. » Le conseiller municipal vise l'instrumentalisation de cet événement par le clergé. Pour appuyer ses propos il utilise un vocabulaire anticlérical : « Les cloches carillonnant et tous les assistants beuglant des cantiques, passèrent devant l'évêché<sup>291</sup>. » Enfin, il conclut sa lettre en ces termes : « Tous les républicains ont été vexés de voir l'arrogance des réactions qui dirigeaient la troupe et leur joie insolente au retour. Aussi l'organisation du pèlerinage du 10 juin fait-elle prévoir une manifestation voulue et provocatrice. Il faut que cette bande n'ait plus le droit de narguer les citoyens dans la rue et nous devons les obliger à prier dans leurs églises<sup>292</sup>. » Léon Soulier exprime une claire volonté d'exclure tout type de rassemblement religieux dans la ville. A ce propos, il faut rappeler que lors de l'arrivée de M<sup>gr</sup> Gély le 25 mars dernier, la cérémonie a dû se tenir dans la cathédrale et non sur le parvis par décision du maire : « D'avance nous savons qu'elle ne pourra se produire à l'extérieur de la cathédrale, comme auparavant, en vertu d'un refus d'autorisation de la municipalité, que nous regrettons vivement<sup>293</sup>. »

La deuxième lettre est signée d'Alexandre Thibault son premier adjoint. La teneur de cette lettre est similaire à celle de son collègue radical. Il fait aussi mention du grand rassemblement des enfants du canton et condamne la provocation du clergé autour de ces processions. Enfin, il ajoute que ces manifestations religieuses sont des réunions politiques déguisées. En conséquence, les deux adjoints vont dans le même sens. Au sujet du futur

<sup>288</sup> Premier évêque martyr du diocèse de Mende, mort autour de l'an 260.

<sup>289</sup> Arch. Dép. Mende, 1 J 90, lettre de Léon Soulier adressée à Ernest Malafosse le 20 mai 1906.

<sup>290</sup> *Ibid.*

<sup>291</sup> *Ibid.*

<sup>292</sup> *Ibid.*, lettre d'Alexandre Thibault adressée à Ernest Malafosse, le 20 mai 1906.

<sup>293</sup> Archives du diocèse de Mende, *Semaine religieuse*, 9 mars 1906.

pèlerinage à Saint-Privat il affirme: « De plus, ils organisent actuellement un pèlerinage à Saint-Privat pour le 10 juin prochain. En présence de ces faits, un certain nombre de membres du comité d'action républicaine ont expliqué à M. le Préfet que si aucune mesure n'était prise à ce sujet ils se proposaient d'organiser une contre-manifestation<sup>294</sup>. » Ici, un acteur important est nommé, le préfet : David Dautresme. Il convoque le premier adjoint pour lui énoncer clairement son intention de prendre la décision de supprimer les processions : « M. le Préfet m'a fait appeler (...) il ne me cachait pas qu'il opérait lui-même<sup>295</sup>. » Plus loin le premier adjoint écrit au maire: « J'ai ajouté que vous ne reculiez certainement pas devant la mesure décisive à prendre, c'est à dire la suppression des processions<sup>296</sup>. » Il est vrai que le préfet est le représentant de l'État, il énonce une politique républicaine intransigeante. D'ailleurs, la question des processions est abordée dans l'article 27 de la loi sur la Séparation des Églises et de l'État. Il est bien stipulé que le maire de la commune est responsable de la police des cultes pour encadrer tout type de manifestation dans l'intérêt de l'ordre public. Comme Ernest Malafosse l'affirme dans son arrêté, les troubles engendrés par les inventaires nécessitent des décisions radicales. En conséquence, cette lettre montre la préoccupation du préfet au sujet de cette manifestation du 10 juin prochain.

En marge de ces deux lettres est écrit le nom de Louis Favet, candidat radical-socialiste mendois. Malgré sa défaite lors des dernières élections législatives, les deux adjoints demandent au maire de tenir compte du nombre important de voix obtenues.

Enfin, un écrit anonyme est joint à ces deux lettres : « Cet arrêté était prêt et en réserve depuis le 30 avril 1906. Il n'a été rendu public et promulgué que sous la pression des deux lettres du 20 mai 1906, de M. Thibaud et Soulier sous l'invitation de M. le Préfet Dautresme qui menaçait de prendre l'arrêté lui-même. » C'est une note pour le moins troublante qui témoigne d'une véritable pression sur le maire.

De plus, avec ces documents se trouve l'arrêté municipal écrit de la main de M. Malafosse daté du 30 avril. Il prend la décision définitive à la suite de la lecture de ces lettres, le 25 mai 1906<sup>297</sup>.

En définitive la politique de la municipalité est anticléricale mais pas antireligieuse, ils défendent la neutralité confessionnelle dans l'espace public.

Le débat autour de la suppression des processions ressurgit à cause d'une décision du maire. Il interdit désormais aux prêtres de prêcher dans le cimetière de Mende (Saint Gervais).

---

<sup>294</sup> *Ibid.*

<sup>295</sup> Arch. Dép. Mende, 1 J 90, lettre d'Alexandre Thibault adressée à Ernest Malafosse, le 20 mai 1906.

<sup>296</sup> *Ibid.*

<sup>297</sup> Archives du diocèse de Mende, Carton N°1 : Cathédrale de Mende, arrêté municipal du 27 avril 1906.

## 2. Les débats au sein du conseil municipal

Depuis l'interdiction des processions le 25 mai, le conseil se réunit le 22 juin<sup>298</sup> en l'absence du maire, c'est son premier adjoint qui préside la séance. Cependant, le sujet n'est pas abordé. Puis, lors de la séance suivante le 5 juillet, le débat est relancé par M. Monteils<sup>299</sup>. C'est un catholique militant et le doyen du conseil municipal.

En l'absence du maire et d'Alexandre Thibaud c'est le deuxième adjoint qui préside la séance. M. Monteils commence par ces mots : « Messieurs, en prenant l'arrêté qui a interdit la circulation dans les rues de Mende, (...) Monsieur le Maire de Mende a porté à la liberté des citoyens et aux intérêts des commerçants de la ville une grave atteinte<sup>300</sup>. » Il reprend le propos des cris des manifestants lors des inventaires qui revendiquent la liberté religieuse. Ensuite, il aborde le vif du sujet concernant la suppression des prêches dans les cimetières : « En s'opposant à la célébration plus que séculaire, des exercices religieux qui ont lieu, chaque année au cimetière de St Gervais il a blessé profondément les sentiments des familles mendoises<sup>301</sup>. »

Le Président de la séance Léon Soulier répond à M. Monteils en ces termes : « Le clergé mendois portait atteinte à la liberté de la rue en organisant, sous le prétexte le plus futile, des processions qui avaient le caractère de manifestations plutôt politiques que religieuses.<sup>302</sup> », il poursuit son accusation en citant le nom d'un prêtre de la paroisse: « En outre, l'attitude insolente et provocatrice du curé Thérond envers un membre de la municipalité a contribué pour une très large part à incliner le maire de Mende à prendre la mesure de sa décision (...) »<sup>303</sup> » Malheureusement nous ignorons les causes de cet incident entre l'abbé Thérond et un conseiller municipal. Une nouvelle fois le deuxième adjoint vise le clergé. En dernier lieu, il affirme que le cimetière doit garder un espace de neutralité. Le lien avec la suppression des processions est donc évident : « une conséquence rigoureuse de l'arrêté supprimant des processions<sup>304</sup>. »

Finalement, le mot « liberté » est prononcé par les deux adversaires : une liberté religieuse pour l'un, une liberté aconfessionnelle pour l'autre.

Le 31 juillet<sup>305</sup> le premier adjoint préside la séance, aucune mention du débat précédent n'est faite. Or, le 27 août le maire est présent, à la lecture de la délibération du 5 juillet dernier il répond à M. Monteils. Ernest Malafosse soutient son deuxième adjoint et

<sup>298</sup> Archives municipales de Mende, 1 D 14, délibérations du 22 juin 1906.

<sup>299</sup> Il est médecin à Mende.

<sup>300</sup> Archives municipales de Mende, 1 D 14, délibérations du 5 juillet 1906.

<sup>301</sup> *Ibid.*

<sup>302</sup> *Ibid.*

<sup>303</sup> *Ibid.*

<sup>304</sup> *Ibid.*

<sup>305</sup> *Ibid.*, délibérations du 31 juillet 1906.

pour la première fois il énonce en public son entière responsabilité dans la publication de l'arrêté : « je tiens à dire publiquement que je revendique l'entière responsabilité de la mesure prise (...) Je n'hésitai pas à prendre un arrêté dont le but était d'assurer la liberté de la rue (...) J'ajoute que j'ai fait part de cette situation à mes collaborateurs immédiats MM. Thibaud et Soulier et que j'ai eu leur pleine adhésion<sup>306</sup>. ». Il ne parle pas bien sûr des pressions qu'il a subies, il poursuit en ces termes : « L'arrêté du 27 avril 1906, ne constitue pas uniquement un acte politique répondant aux désirs de nombreux citoyens qui estiment à très juste titre que les manifestations religieuses ne doivent point sortir de l'enceinte des édifices affectés au culte<sup>307</sup>. », il souhaite s'inscrire dans l'intérêt général de la population sans idéologie politique. Pour conclure, les derniers mots de son discours: « Un certain nombre de citoyens mendois sont irrités de l'agitation créée autour des inventaires en Lozère.<sup>308</sup> ». En définitive, l'interdiction des processions a un lien direct avec les incidents causés par les inventaires.

## Conclusion

Le choc des inventaires à Mende révèle une résistance forte et massive. Cependant, elle répond à un anticléricalisme encouragé par la préfecture et le conseil municipal. En conséquence, nous pouvons affirmer que la résistance est massive mais pas unanime.

Les inventaires réactivent la mémoire de la Révolution et les luttes politico-religieuses. Finalement, nous pouvons constater les liens étroits entre affaires religieuses et affaires politiques en Lozère.

La résistance est avant tout passive et spirituelle à Mende. Il est vrai que le chant des cantiques, la bénédiction du Très-Saint-Sacrement permettent de réparer la profanation qui a eu lieu. La défense est aussi verbale, l'intimidation de la foule par des gestes et des insultes sont une pression supplémentaire sur l'Inspecteur des Domaines et le crocheteur. Enfin la résistance est aussi écrite, elle est utilisée par les évêques et les prêtres. Ils lisent des protestations, elles dénoncent une véritable « spoliation » car les biens appartiennent parfois à des particuliers. Par ce fait, les paroissiens accusent les agents de l'Etat de « cambrioler » les

<sup>306</sup> *Ibid.*, délibérations du 27 août 1906.

<sup>307</sup> *Ibid.*

<sup>308</sup> *Ibid.*

églises. Ces protestations sont diffusées dans les journaux catholiques : *La Croix* et *la Semaine religieuse*.

Résister aux inventaires est un acte communautaire et familial. Par la suite, commémorer l'événement s'impose pour les enfants. En effet, les parents souhaitent que leurs enfants se souviennent de ces événements pour défendre à leur tour les lieux de culte.

L'anticléricalisme mendois s'exprime à travers des décisions radicales comme l'interdiction des processions. De même, le journal *le Moniteur* participe à l'accusation du clergé dans les émeutes provoquées. Les radicaux sont proches du maire, et le préfet représentant de l'État est garant de la politique républicaine. Toutefois, leurs défaites électorales montrent qu'ils ne sont pas majoritaire à Mende. En définitive, les deux parties qui s'opposent rendent légitime leurs réactions. Car l'un se sent attaqué par un État perçu comme anticlérical, l'autre par l'Église appréhendée comme dominatrice dans la vie civile.

Il nous paraît fondamental d'élargir notre étude à l'échelle départementale dans la perspective de la deuxième année de Master. Ceci permettra de saisir s'il existe des différences entre villes et villages face aux inventaires. En ce sens, les arrondissements de Marvejols et de Florac seront largement analysés.

De plus, l'étude de la communauté protestante dans les Cévennes vis-à-vis des événements est importante pour percevoir les différentes réactions par rapport à celles des catholiques. Enfin, consulter les procès et les plaintes déposées à la suite des inventaires permettra de saisir l'ampleur des incidents.

## **ANNEXES**

## **LISTE DES ANNEXES**

### **Annexe 1**

Carte de la Lozère

### **Annexe 2**

Carte postale de Mende

### **Annexe 3**

Carte postale de l'inventaire de la Cathédrale

### **Annexe 4**

Photographie d'Ernest Malafosse maire de Mende

### **Annexe 5**

Deux portraits des Evêques de Mende : M<sup>gr</sup> Bouquet et M<sup>gr</sup> Gély

Carte postale montrant l'entrée solennelle de M<sup>gr</sup> Gély

### **Annexe 6**

Photographie du conseil municipal du 8 mai 1904

## Annexe 7

Retranscription de l'arrêté municipal interdisant les processions.

## Annexe 1

### **Carte de la Lozère<sup>309</sup>**

*Carte consulté le 21/06/ 2016, publiée sur le site : [studio-en-margeride.fr/](http://studio-en-margeride.fr/).*

---

<sup>309</sup> **Légende :**

Mende : rectangle rouge (vallée du Lot)  
Florac : rectangle blanc (Les Cévennes)  
Marvejols : rectangle noir (Vallée du Lot)  
Saint Chély d'Apcher : rectangle marron (Aubrac)  
Langogne : rectangle violet (Margeride)



Annexe 2

Mende



*Vue de Mende (1905-1914), 2 Fi Mende 850, Arch.dép.Mende*

### **Annexe 3**

## **Les inventaires à la Cathédrale**

**9 février 1906**

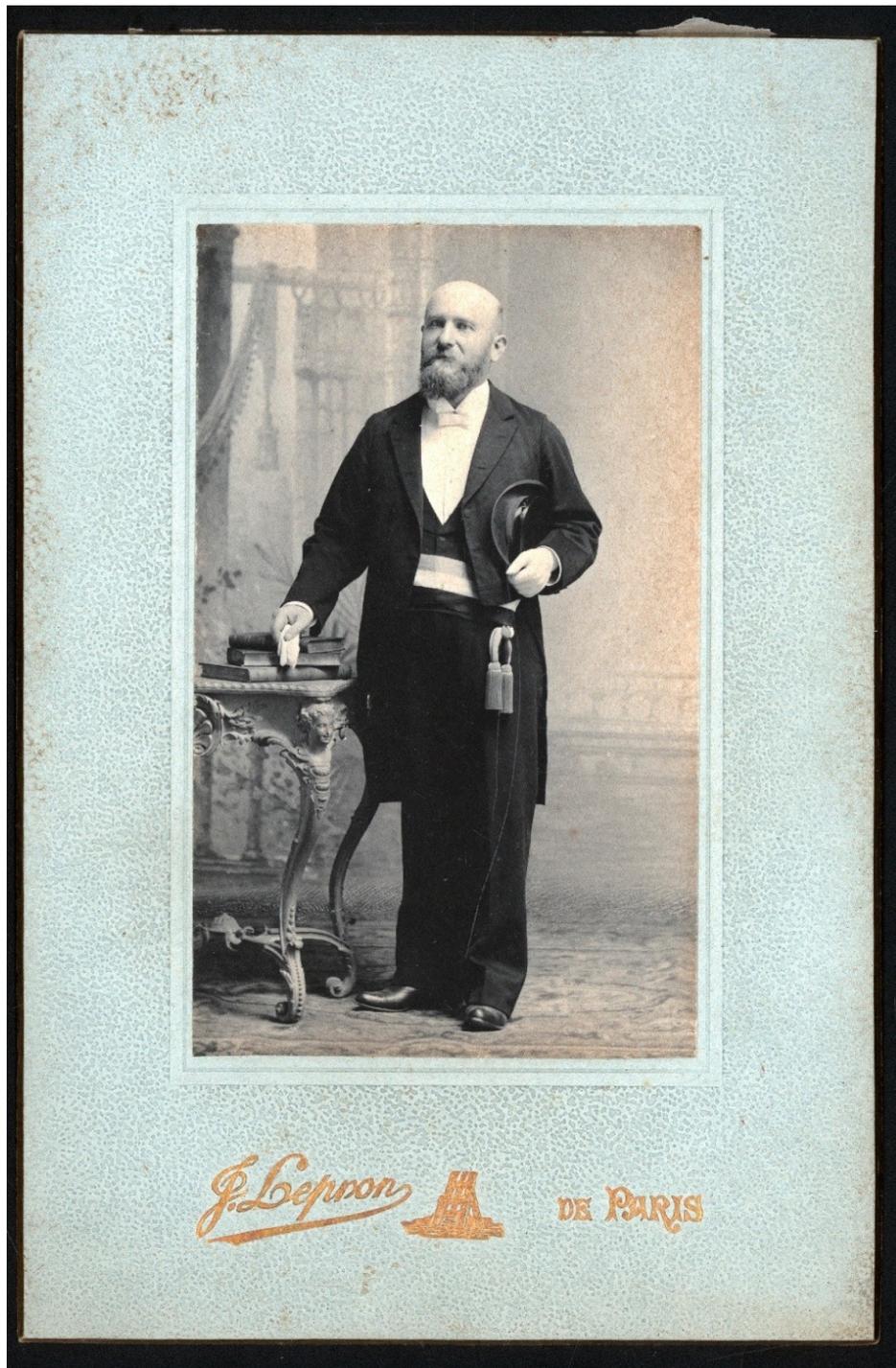


Inventaire de la cathédrale, 9 février 1906, 17 Fi Mende 45, Arch.dép, Mende

#### Annexe 4

**Ernest Malafosse**

## Maire de Mende (1904-1908)



*Portrait de Ernest Malafosse, 1 J 90, FONDS MALAFOSSE, Arch.dép.Mende*

## Annexe 5

### Évêques de Mende

Monseigneur Bouquet (1901-1906)



*Monseigneur Henri-Louis Bouquet, 31 Fi 16, Arch.dép.Mende*

Monseigneur Gély (1906-1929)



*Monseigneur Gély, 2 Fi 224, Arch. dép. Mende*

*Entrée solennelle de Mgr Gély à Mende le 25 mars 1906, 17 Fi Mende 47, Arch.dép.Mende*



Annexe 6

**Le Conseil Municipal élu le 8 mai 1904**



*Conseil municipal de Mende, 1 J 90, FONDS MALAFOSSE, Arch.dép.Mende*

**Annexe 7**

**Arrêté municipal interdisant les processions à Mende  
27 avril 1906  
République Française**

**Mairie de Mende  
ARRÊTÉ MUNICIPAL**

Nous, Maire de la Ville de Mende, Président du Tribunal Civil de Saint-Amand (Cher), Officier d'Académie,

Vu les articles 91, 94, 95, 96 et 97 de la loi du 5 avril 1884 ;

Vu l'article 26 de la loi du 9 décembre 1905, concernant la séparation des Églises et de l'État ;

Vu l'article 471 du Code pénal ;

«Considérant que l'agitation et les désordres suscités autour des inventaires ont produit des effets tels qu'il devient indispensable, dans l'intérêt même de la tranquillité publique, d'interdire toutes processions et manifestations religieuses dans les rues de la ville de Mende ;

Qu'il serait d'ailleurs manifestement contraire à la raison de tolérer en public l'exhibition, pour le moins intempestive, d'emblèmes ou objets que l'on a soustraits ou tenté de soustraire à la vérification légale ;

Considérant au surplus que la plupart de ces manifestations constituent, par la manière dont elles sont organisées et par le but qu'elles poursuivent, des agissements politiques déplacés ou des démonstrations tapageuses contenant un véritable défi aux lois de la République ;

Considérant enfin que la liberté du culte ne peut aller jusqu'à gêner la liberté de la rue ;

**Arrêtons :**

**ARTICLE PREMIER. - Les processions et manifestations à caractère religieux de toute sorte sont interdites dans le territoire de la commune de Mende.**

**Art. 2. - Les enterrements et le port du viatique se feront comme par le passé ; les actes extérieurs du culte auxquels ils donnent lieu ne devront, en aucun cas, servir de prétexte à des manifestations prenant le caractère de procession.**

**Art. 3. - Le présent arrêté sera exécutoire de plein droit le jour ou, dûment approuvé, il sera publié et affiché.**

**Art. 4. - M. le Commissaire de police, la Gendarmerie et tous les Agents de la force publique sont chargés d'assurer son exécution.**

**Fait à l'Hôtel de Ville de Mende, le 27 avril 1906.**

**Le maire,**

**Signé : E. MALAFOSSE.**

Vu et approuvé pour exécution immédiate.

Mende, le 25 mai 1906.

Le Préfet, Signé : D. DAUTRESME

## **Table des matières**

<b>Introduction</b> .....	p. 4
<b>Partie I : Étude des sources et éléments bibliographiques</b> .....	p. 9
<b>Bibliographie</b> .....	p. 10

Sources.....	p. 26
<b>Partie II : Historiographie.....</b>	<b>p. 33</b>
<u>Introduction.....</u>	<u>p. 34</u>
<b>I- La Séparation des Églises et de l'État : un objet d'histoire ou de mémoire ?</b>	
<u>A. Une mémoire monolithique</u>	
1. L'étude du Père Brugerete.....	p. 36
2. « L'œuvre de Méjan» .....	p. 38
<u>B. Un tournant historiographique</u>	
1. L'apport de Maurice Larkin.....	p. 39
2. Les inventaires à l'épreuve de l'analyse critique.....	p. 42
<b>II- La Séparation des Eglises et de l'Etat : une loi immuable ?</b>	
<u>A. La loi de 1905 consacre la laïcité</u>	
1. Le centenaire de la loi.....	p. 45
2. Faut-il réviser la loi de 1905 ?.....	p. 45
3. Les hommes politiques participent aux débats.....	p. 47
<u>B. La laïcité en question</u>	
1. L'affaire des foulards.....	p. 49
2. Une réponse politique.....	p. 51
3. La laïcité face au fondamentalisme islamique.....	p.52
<u>Conclusion.....</u>	<u>p. 55</u>

<b>Partie III : Le cas d'Étude : Les inventaires à Mende (1906).....</b>	<b>p. 57</b>
--	--------------

### **Chapitre I : Les résistances catholiques**

#### A. L'action de l'épiscopat

1. L'appel à l'opposition catholique face à la Séparation.....	p. 58
2. Le clergé.....	p. 63

#### B. Une résistance massive

1. L'unité face à la « profanation ».....	p. 65
---	-------

2. La commémoration des événements.....	p. 68
3. Un vocabulaire belliciste.....	p. 69

## **Chapitre 2 : Une réprobation unanime ?**

### **A. La vie politique face aux inventaires**

1. 1906 : une année électorale.....	p. 72
2. La formalité des inventaires.....	p. 74

### **B. Un anticléricalisme à Mende**

1. L'interdiction des processions.....	p. 76
2. Les débats au sein du conseil municipal.....	p. 79

<b>Conclusion.....</b>	<b>p. 81</b>
------------------------	--------------

<b>Annexes.....</b>	<b>p. 83</b>
---------------------	--------------